



RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DU BASSIN DU CONGO

# Troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0)



Décembre 2025



RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DU BASSIN DU CONGO

# Troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0)

# TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures .....	iv
Liste des tableaux .....	iv
Liste des abréviations .....	v
resume technique.....	vii
1 Introduction.....	1
2 Circonstances Nationales.....	3
2.1 Contexte socio-économique.....	3
2.2 Profil des émissions .....	4
2.3 Profil climatique et vulnérabilité.....	5
2.4 Cadre juridique, politique et institutionnel .....	7
2.4.1 Cadre juridique .....	7
2.4.2 Cadre politique .....	8
2.4.3 Cadre institutionnel.....	11
3 Processus d'élaboration de la CDN3.0.....	13
3.1 Cartographie des acteurs et processus d'engagement.....	13
3.1.1 Cartographie des acteurs .....	13
3.1.2 Processus d'engagement.....	13
3.2 Cartographie des secteurs .....	14
3.3 Méthodologie d'estimation des réductions et gaz couverts.....	14
3.3.1 Alignement avec les lignes directrices du GIEC.....	14
3.3.2 Alignement avec les décisions de la Convention .....	15
3.3.3 Alignement avec le cadre national .....	15
3.4 Passage de la CDN2.0 à la CDN3.0 .....	16
4 CONTRIBUTION D'ATTÉNUATION .....	17
4.1 Ambition nationale de réduction des émissions .....	17
4.2 Contribution sectorielle à l'atténuation .....	18
4.2.1 Énergie .....	19
4.2.2 Contribution du secteur Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) .....	21
4.2.3 Procédés Industriels et Utilisations des Produits (PIUP).....	25
4.2.4 Déchets .....	27
5 Contribution d'adaptation.....	30
5.1 Objectifs d'adaptation.....	30
5.2 Contribution sectorielle à l'adaptation .....	30
5.2.1 Agriculture .....	30
5.2.2 Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT).....	31
5.2.3 Biodiversité et écosystèmes.....	32

5.2.4	Tourisme .....	32
5.2.5	Ressources en Eau .....	33
5.2.6	Zone côtière .....	34
5.2.7	Infrastructures .....	35
5.2.8	Établissements humains et Santé .....	35
5.2.9	Réduction des risques de catastrophe .....	36
6	Questions transversales ET AUTRES CONSIDÉRATIONS STRATEGIQUES .....	37
6.1	Mobilisation et engagement du secteur privé.....	37
6.2	Genre et inclusion sociale, enfants, jeunes et peuples autochtones .....	38
6.3	Transition juste.....	40
6.4	Pertes et préjudices .....	41
6.5	Autres considérations stratégiques .....	42
7	Moyens de mise en œuvre et Gouvernance .....	44
7.1	Moyens de mise en œuvre.....	44
7.1.1	Besoins en financement.....	44
7.1.2	Mécanismes de mobilisation des financements .....	45
7.1.3	Opportunités offertes par l'Article 6 de l'Accord de Paris et approches d'accès .....	48
7.1.4	Recherche scientifique et innovation technologique .....	49
7.1.5	Transfert de technologies.....	50
7.1.6	Renforcement des capacités, communication et sensibilisation pour l'appropriation de la CDN3.0.....	51
7.2	Cadre de gouvernance et arrangements institutionnels.....	51
7.3	Système de mesures, rapportage et vérification (MRV) .....	55
8	Contribution au développement et alignement avec les ODD.....	57
8.1	Co-bénéfices socio-économiques et alignement avec les politiques de développement socio- économiques du Congo.....	57
8.2	Alignement des objectifs de la CDN3.0 avec les objectifs de développement durable (ODD) .....	57
8.3	Alignement des actions de la CDN3.0 avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine (suivant le contexte du pays).....	58
8.4	Contribution aux autres agendas internationaux.....	58
9	Conclusion.....	60
10	Références.....	61
11	Annexes.....	63
	Annexe 1 : Projets/mesures de la composante atténuation.....	63
	Annexe 2 : Projets/mesures de la composante adaptation.....	71
	Annexe 3 : Mesures de soutien .....	83

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution historique de la température moyenne de l'air en surface .....	6
Figure 2 : Indice de vulnérabilité des secteurs et la moyenne nationale.....	6
Figure 3 : Trajectoire des absorptions nationales à l'horizon 2035.....	18
Figure 4 : Projection des émissions dans le secteur de l'énergie .....	21
Figure 5 : Trajectoires des absorptions nettes dans le secteur AFAT.....	22
Figure 6 : Trajectoires des absorptions nettes pour le secteur FAT.....	23
Figure 7 : Trajectoire des émissions dans le secteur de l'agriculture.....	25
Figure 8 : Trajectoires des émissions pour le secteur PIUP, scénario conditionnel.....	26
Figure 9 : Trajectoire des émissions dans le secteur des déchets.....	28
Figure 10 : Besoins financiers par composante .....	44
Figure 11 : Besoins financiers par scénario .....	44
Figure 12 : Arrangement institutionnel de la CDN du Congo .....	54
Figure 13 : Composantes du système MRV du Congo.....	55

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques documents politiques et stratégies de la République du Congo.....	10
Tableau 2 : Projection des émissions au niveau national .....	18
Tableau 3 : Projection des émissions dans le secteur de l'énergie en ktCO <sub>2</sub> éq .....	20
Tableau 4 : Projection des absorptions nettes du secteur AFAT .....	22
Tableau 5 : Projection des absorptions nettes (en KtCO <sub>2</sub> éq) du secteur FAT à l'horizon 2035.....	23
Tableau 6 : Projections des émissions dans le secteur de l'agriculture à l'horizon 2035.....	25
Tableau 7 : Projections des émissions dans le secteur de PIUP à l'horizon 2035.....	26
Tableau 8 : Projections des émissions dans le secteur des déchets à l'horizon 2035.....	28
Tableau 9 : Mesures d'adaptation du secteur de l'agriculture .....	31
Tableau 10 : Mesures d'adaptation du secteur FAT .....	31
Tableau 11 : Mesures d'adaptation du secteur de la biodiversité .....	32
Tableau 12 : Mesures d'adaptation du secteur du tourisme .....	33
Tableau 13 : Mesures d'adaptation du secteur des ressources en eau.....	33
Tableau 14 : Mesures d'adaptation du secteur de la zone côtière.....	34
Tableau 15 : Mesures d'adaptation du secteur des infrastructures.....	35
Tableau 16 : Mesures d'adaptation du secteur des établissements humains et santé .....	36
Tableau 17 : Mesures d'adaptation du secteur de la réduction des risques de catastrophes.....	36
Tableau 18 : Priorités du secteur privé pour son engagement dans la mise en œuvre de CDN3.0 .....	37
Tableau 19 : Mesures à mettre en œuvre pour la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale .....	39
Tableau 20 : Mesures à mettre en œuvre pour la transition juste.....	40
Tableau 21 : Plan d'action de la mise en œuvre des interventions de gestion des pertes et préjudices .....	41
Tableau 22 : Mesures de soutien à mettre en œuvre .....	43
Tableau 23 : Besoins en financement.....	45
Tableau 24 : Mécanismes de financement disponibles au niveau national et international.....	47
Tableau 25 : Mesures de pris en compte de la recherche et de l'innovation technologique.....	50

## LISTE DES ABREVIATIONS

AFAT	Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres
AND	Autorité Nationale Désignée
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business As Usual (scénario de référence)
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BTR	Rapport Biennal de Transparence
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CCBC	Commission Climat du Bassin du Congo
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CCDR	Country Climate and Development Report (en anglais) Rapport pays sur le climat et le développement (en français)
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CMA	Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CNCC	Comité National sur les Changements Climatiques
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CTNC	Comité Technique National Climat
CTVD	Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAT	Foresterie et Affectation des Terres
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FRPP	Fond de Réponse aux Pertes et Préjudices
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GST	Global Stocktake (en anglais) ou Bilan mondial (en français)
HFC	Hydrofluorocarbure
HFLD	High Forest Cover, Low Deforestation
IDH	Indice de Développement Humain
ITMOs	Internationally Transferred Mitigation Outcomes

MEDDBC	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MEF	Ministère de l'Économie Forestière
MNV	Mesure, Notification et Vérification
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Index
NERF	Niveau d'Émissions de Référence des Forêts
ODD	Objectifs de Développement Durable
PA	Peuples Autochtones
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PDSA	Plan de Développement du Secteur Agricole
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation de Produits
PNA	Plan National d'Adaptation
PNAE	Politique nationale d'actions pour l'environnement
PNAS	Politique nationale d'action sociale
PND	Plan National de Développement
PNE	Pacte National Énergétique
PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNS	Politique Nationale de Santé
PVH	Personne Vivant avec le Handicap
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
REDD+	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNMEC	Stratégie Nationale pour la Mer et les Eaux Continentales
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
ZEE	Zone Économique Exclusive

## RESUME TECHNIQUE

La République du Congo, conformément à ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris, présente sa troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0). Ce document stratégique traduit la volonté nationale d'inscrire le développement du pays dans une trajectoire bas carbone, résiliente aux changements climatiques et socialement inclusive, en cohérence avec les priorités nationales du pays et les efforts internationaux de limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

### De la CDN2.0 à la CDN3.0

La CDN3.0 s'inscrit dans la continuité des engagements du Congo dans la lutte contre les changements climatiques manifestés à travers la CDN2.0 et des documents stratégiques du pays.

En termes de processus, son élaboration a été éclairée par l'évaluation de la CDN2.0, qui a permis d'identifier les avancées ainsi que les lacunes, les défis et les opportunités de redéfinition de l'ambition du pays. Les enseignements tirés ont constitué un point de départ essentiel pour définir des cibles actualisées et des mesures réalisables tout en proposant un cadre de suivi renforcé et un mécanisme de mobilisation des ressources. De plus, le processus de la CDN3.0 s'est montré inclusif avec les acteurs des ministères sectoriels placés au centre de la définition des ambitions en vue s'assurer que celles-ci soient réalistes et alignées sur les priorités sectorielles tout en intégrant les exigences méthodologiques actuelles liées au renforcement de l'ambition climatique.

En termes de portée, en plus du renforcement de la composante adaptation, la CDN3.0 s'est élargie pour prendre en compte les aspects transversaux : Genre, Inclusion sociale, jeunesse/enfance, Peuples autochtones et Personnes vivant avec un handicap (PVH), la Transition juste, les réponses aux Pertes et Préjudices. La CDN3.0 place également la recherche, l'innovation technologique et le numérique comme des éléments stratégiques pour soutenir la mise en œuvre des actions climatiques.

### Couverture sectorielle

La CDN3.0 du Congo couvre aussi bien l'atténuation que l'adaptation ainsi que les aspects transversaux. La **composante atténuation** intègre : (i) le secteur de l'énergie (production, transport, consommation, efficacité énergétique, énergies renouvelables) ; (ii) le secteur de l'agriculture, de la foresterie et affectation des terres (AFAT) ; (iii) les procédés industriels et l'utilisation de produits ; (iv) le secteur des déchets. La **composante adaptation** quand elle intègre, l'agriculture, les ressources en eau, les infrastructures, les établissements humains & santé, la zone côtière, la biodiversité et les services écosystémiques, le tourisme, la réduction des risques de catastrophes. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, la CDN s'est élargi pour prendre en compte des **secteurs transversaux et d'autres considérations stratégiques** pour soutenir la mise en œuvre dans une approche inclusive.

### Objectifs d'atténuation et d'adaptation

Sur le plan de l'atténuation, la République du Congo demeure un puits net de carbone et vise à renforcer cette contribution positive au climat mondial à l'horizon 2035.

- Le scénario inconditionnel prend en compte les mesures actuelles sobres en carbone dans les secteurs et celles pour lesquelles le pays n'attend pas d'appuis externes pour leur exécution. Grâce à ces efforts, le pays renforce progressivement ses performances à  $-21\,717\text{ ktCO}_2\text{éq}$  en 2030, soit une amélioration de 7,8 % par rapport au scénario BAU de la même année. À l'horizon 2035, les absorptions atteignent –

21 932 ktCO<sub>2</sub>éq, soit 22 % d'amélioration par rapport au BAU, traduisant la consolidation du rôle de puits de carbone du pays à travers les programmes déjà opérationnels.

- En ajoutant des mesures supplémentaires qui nécessitent des appuis extérieurs (scenario combiné Inconditionnel + Conditionnel), les absorptions nettes passent de -22 033 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025 à -24 254 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, soit une amélioration de 20,4 % par rapport au BAU. À l'horizon 2035, les absorptions atteignent -26 569 ktCO<sub>2</sub>éq, soit une hausse de 47,8 % par rapport au BAU.

Sur le plan de l'adaptation, la CDN3.0 met l'accent sur le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes. Les priorités identifiées portent notamment sur :

- la sécurité alimentaire et la résilience des systèmes agricoles ;
- la gestion intégrée des ressources en eau ;
- la protection des zones côtières et de leurs écosystèmes ;
- la santé publique liée et la gestion des risques climatiques ;
- le développement d'infrastructures résilientes
- la préparation aux réponses des catastrophes climatiques

### Inclusion sociale, genre et innovation

La CDN3.0 accorde une importance particulière à l'équité et à l'inclusion sociale. Elle promeut la participation active des femmes, des jeunes, des filles, des enfants, des peuples autochtones et des personnes vivant avec un handicap dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques.

Par ailleurs, le secteur privé, la recherche scientifique et l'innovation technologique sont considérés comme des leviers essentiels pour accélérer la transition climatique et favoriser l'émergence de solutions endogènes adaptées au contexte national.

### Besoins et sources de financement

Le besoin financier global pour la mise en œuvre de la CDN3.0 est estimé à environ 8 616,33 millions USD sur la période 2025 – 2035. Ce besoin se répartit entre les actions d'atténuation (5 814,32 millions USD, soit 67,48 % du total), les actions d'adaptation (2 505,68 millions USD, soit 29,08 %) et les mesures de soutien dénommées (296,33 millions USD, soit 3,44 %). Dans ces besoins financiers, les ressources inconditionnelles représentent 20% (1 696,42 millions USD) et les ressources conditionnelles 80% (6 919,91 millions USD).

Le Congo mise sur une mobilisation mixte des ressources, combinant financement public, investissement privé, appui des partenaires techniques et financiers internationaux, et mécanismes innovants (financement carbone, obligations vertes, instruments de marché). Le pays entend tirer pleinement parti des opportunités offertes par les mécanismes de coopération prévus à l'Article 6 de l'Accord de Paris, en vue de mobiliser des ressources additionnelles. Il est de même pour le Fond de réponse aux pertes et préjudices (FRPP) opérationnalisé avec le lancement des Modalités de mise en œuvre de Barbados (BIM). Le Congo tirera également profit des cadres régionaux que sont la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) dans la mise en œuvre de sa CDN. Le NCQG avec le triplement du financement de l'adaptation d'ici 2035 offre davantage de champ pour mobiliser les ressources.

### Gouvernance, suivi et transparence

Le cadre de gouvernance de la CDN3.0 du Congo repose sur une architecture intégrée visant à assurer la coordination, la transparence et la participation inclusive de tous les acteurs. Au sommet, le **Comité d'Orientation Stratégique (COS)**, présidé par le Premier Ministre, définit les orientations politiques, mobilise le Gouvernement dans son ensemble autour le CDN et veille à l'intégration des priorités climatiques dans le développement national.

La coordination technique est assurée par le **Comité d’Orientation Technique (COT)**, présidé par le Ministre en charge du climat. Cet organe intersectoriel garantit la cohérence entre les actions d’atténuation, d’adaptation et de mobilisation des moyens de mise en œuvre. Il s’appuie sur trois **Cellules Techniques (CT)** notamment Atténuation, Adaptation et Moyens de mise en œuvre, lesquelles sont alimentées par des **Groupes de Travail (GT)** sectoriels couvrant les différents secteurs pris en compte dans la CDN. Ce dispositif inclut directement dans les CT et GT ainsi que dans le COT, les organisations représentant les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, le secteur privé et les collectivités locales, afin d’assurer une participation réellement inclusive. Le COT bénéficie de l’appui du **Comité Suivi-Évaluation & MNV** chargé du suivi opérationnel, de la production des indicateurs et de la gestion des mécanismes nationaux de transparence.

Les organes consultatifs tels que l’Assemblée nationale, le Sénat et le CESE renforcent le dialogue institutionnel, tandis que des organes ad hoc, partenaires techniques et financiers, institutions régionales et experts, apportent un appui ponctuel pour l’expertise et la mobilisation des ressources. **L’Unité Finance Climat (UFC)**, regroupant les institutions clés de l’environnement/climat, de la foresterie (task force carbone en particulier), de la planification, des finances, du budget et de la coopération, joue un rôle essentiel dans la coordination et le suivi des financements climatiques, ainsi que dans l’accélération de la mobilisation des ressources.

L’ensemble du dispositif vise une gouvernance climatique efficace, participative et orientée vers les résultats. Sa mise en place sera rapidement formalisée par un décret dans les mois suivant la soumission de la CDN. Les réunions des organes techniques seront intégrées au fonctionnement habituel des ministères, avec un besoin limité en ressources additionnelles. L’opérationnalisation complète, notamment de l’Unité Finance Climat, interviendra progressivement au cours des deux à trois premières années, garantissant une mise en œuvre cohérente et durable de la CDN à l’horizon 2035.

### Considérations finales

A travers la CDN 3.0, la République du Congo renforce davantage son puits net carbone et se fixe pour cap une trajectoire de développement sobre en carbone, résiliente, inclusive et durable. Le succès de sa mise en œuvre dépendra d’un engagement collectif à tous les niveaux (ministères sectoriels, institutions publiques et privées, les collectivités territoriales, les OSC/ONG, etc.).

Malgré cette volonté affichée du pays non seulement de maintenir mais de renforcer son statut de puit carbone et de réduire les émissions de GES provenant d’autres secteurs, la mobilisation des ressources demeure un enjeu majeur pour la mise en œuvre effective des actions identifiées. L’appui des partenaires s’avère donc déterminant pour permettre au Congo de renforcer considérablement son puits de carbone, contribuant ainsi de manière significative à la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, un Plan de mise en œuvre et plan d’investissement et de partenariat devront rapidement voir aux lendemains de la soumission de la CDN, afin d’assoir tous les mécanismes nécessaires pour accélérer l’atteinte des objectifs.

• Tableaux ICTU (Décision 4/CMA.1)

Éléments ICTU	CDN3.0 (2025)																								
Type d'engagement	La République du Congo conserve dans sa CDN3.0 l'engagement de neutralité carbone tout en accordant une place majeure à l'adaptation par le renforcement de la résilience des communautés et infrastructures. Cette CDN3.0 distingue la contribution inconditionnelle (financée à travers les ressources nationales) et la contribution conditionnelle financée grâce aux soutiens internationaux qui relatent les efforts additionnels qui pourront être effectués avec ces aides extérieures.																								
Périmètre	<p>La CDN3.0 conserve le périmètre national (secteurs clés à l'échelle économique) mais met un accent à la prise en compte du secteur privé, du genre et inclusion sociale (femmes, enfants, jeunes, personnes vivant avec un handicap, peuples autochtones), de la recherche et de l'innovation technologique.</p> <p>Les gaz à effets de serre pris en compte sont dans la présente CDN révisée sont le Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le Méthane (CH<sub>4</sub>), le Protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les gaz F comme l'Hydrofluorocarbure (HFC), l'Hydrocarbures perfluorés (PFC), l'Hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).</p>																								
Année de référence	L'année de référence retenue pour la CDN3.0 est 2020, choisie en raison de la disponibilité complète des données dans l'ensemble des secteurs définis par le GIEC. Cette année coïncide également avec le premier bilan mondial (Global Stocktake), ce qui permettra d'assurer un suivi cohérent et aligné sur la progression mondiale dans la mise en œuvre de la CDN3.0.																								
Période d'engagement	Couverture : 2025-2035																								
Niveau de réduction	<p>Les réductions attendues de la mise en œuvre de la CDN3.0 sont établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution inconditionnelle : Réduction des émissions de 7,84 % en 2030 et 22,02 % en 2035;</li> <li>• Contribution inconditionnelle + conditionnelle : réduction des émissions de 20,44 % en 2030 et 47,82 % en 2035.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Scénarios</th> <th colspan="4">Émissions en ktCO<sub>2</sub>éq</th> </tr> <tr> <th>2030</th> <th>% vs BAU</th> <th>2035</th> <th>% vs BAU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Scénario de référence (BAU)</td> <td>-20 138,14</td> <td>-</td> <td>-17 973,71</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Scénario inconditionnel</td> <td>-21 716,86</td> <td>7,84%</td> <td>-21 932,31</td> <td>22,02%</td> </tr> <tr> <td>Scénario inconditionnel + conditionnel</td> <td>-24 254,06</td> <td>20,44%</td> <td>-26 569,47</td> <td>47,82%</td> </tr> </tbody> </table>	Scénarios	Émissions en ktCO <sub>2</sub> éq				2030	% vs BAU	2035	% vs BAU	Scénario de référence (BAU)	-20 138,14	-	-17 973,71	-	Scénario inconditionnel	-21 716,86	7,84%	-21 932,31	22,02%	Scénario inconditionnel + conditionnel	-24 254,06	20,44%	-26 569,47	47,82%
Scénarios	Émissions en ktCO <sub>2</sub> éq																								
	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU																					
Scénario de référence (BAU)	-20 138,14	-	-17 973,71	-																					
Scénario inconditionnel	-21 716,86	7,84%	-21 932,31	22,02%																					
Scénario inconditionnel + conditionnel	-24 254,06	20,44%	-26 569,47	47,82%																					
Secteurs couverts	Les secteurs pris en compte pour l'atténuation sont l'Energie, l'Agriculture, Foresterie et Affectation des Terres (AFAT), les Déchets et les Procédés industriels et utilisations des produits (PIUP).																								

	<p>La CDN3.0 intègre le renforcement de la résilience du pays face aux changements climatiques à travers les secteurs clés, notamment AFAT, Santé, Ressources en eau, Zone côtière, Infrastructures, la Biodiversité et Services Écosystèmes ainsi que le Tourisme.</p> <p>En plus, la CDN3.0 s'est élargie pour prendre en compte les thématiques transversales notamment : la recherche, l'innovation technologique et le numérique, le Genre et l'Inclusion sociale, la Jeunesse/Enfance, Peuples autochtones, Personnes âgées, et Personnes vivant avec un handicap (PVH) ainsi que les thématiques émergentes notamment la Transition juste, les Pertes et Pré justices, l'Article 6 de l'Accord de Paris, comme des considérations stratégiques pour soutenir la mise en œuvre des actions</p> <p>Par cette couverture élargie, la République du Congo ambitionne de renforcer la portée de son action climatique en faveur du développement durable du pays, tout en accroissant sa résilience face aux chocs climatiques.</p>
Processus de planification	<p>La République du Congo a fondé la planification de sa CDN3.0 sur une approche participative et inclusive, tout en s'appuyant sur la mise à jour des textes juridiques et le renforcement du cadre institutionnel existant.</p> <p><b>1. Pilotage politique et stratégique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le Comité d'orientation stratégique (COS) présidé par la Primature, regroupe les ministres sectoriels, les organes consultatifs. Il oriente les politiques climatiques, valide les priorités et veille à la cohérence intersectorielle.</li> <li>○ Le Comité d'orientation technique (COT), présidé par le ministre en charge de l'action climatique, réunit les points focaux des Cellules Atténuation, Adaptation, Moyens de Mise en œuvre. Il assure le suivi opérationnel, identifie les obstacles et propose des ajustements</li> <li>○ Les Organes consultatifs notamment l'Assemblée nationale, le Sénat, la Commission économique, sociale et environnementale (CESE), sont consultés pour des questions spécifiques.</li> </ul> <p><b>2. Dispositifs institutionnels et sectoriels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les Groupe de travail (GT) des ministères sectoriels sont chargés de mettre en œuvre les stratégies et programmes sectoriels en lien avec l'action climatique. Les groupes de travailles sont issus des Secteurs tels que structurés dans la CDN3.0. Les GT des secteurs de l'atténuation sont regroupés en Cellule Technique (CT) d'atténuation. Il est de même pour l'adaptation et les moyens de mise en œuvre.</li> <li>○ Les Comités départementaux de l'action climatique (CODEPAC) coordonnent les actions locales avec les collectivités, les OSC, le secteur privé et les unités de gestion de projets. Ils sont directement intégrés dans le groupe de travail ci-dessus) en fonction de leur domaine de compétence</li> <li>○ Les Organes Ad hoc formé de Partenaires techniques, Partenaires Financiers, Institutions régionales au Congo, les Personnes ressources. Ils ne sont pas directement inclus dans le dispositif institutionnel mais sont mobilisés pour soutenir les sectoriels dans la mise en œuvre des actions.</li> </ul>

### 3. Cadre juridique et réglementaire

- La loi N°33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo.
- Elle intègre la problématique du changement climatique et la gestion des tourbières, mises en évidence dans le Bassin du Congo.
- La nouvelle loi révisée inclut des dispositions sur les déchets dangereux, les substances chimiques toxiques et la responsabilité en cas de dommages environnementaux.

### 4. Système de suivi-évaluation et transparence

Il est assuré par le Comité de suivi-évaluation et MNV et regroupe les services d'inventaires, de suivi-évaluation, de statistiques :

- Le Système national MRV (Mesure, Notification, Vérification) est renforcé pour suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation (GES) et de renforcement de la résilience.
- Le Rapport Biennal de Transparence du pays à venir servira de base pour suivre les engagements
- Les Rapport de Communication Nationales

### 5. Mobilisation des parties prenantes et financement

- Le secteur privé est mobilisé à travers des partenariats public-privé (PPP climatiques), des incitations fiscales vertes et l'accès aux crédits carbone.
- La société civile, les ONG et les communautés locales participent à la co-construction et au suivi des projets, notamment dans le secteur forestier (forêts communautaires, REDD+).
- La mobilisation financière repose sur deux piliers : ressources nationales (budgets verts, Fonds climat, écotaxes) et ressources internationales (FVC, FEM, Fonds d'Adaptation, CAFI, ACMI, obligations vertes et bleues). Les ressources internationales incluent également les opportunités offertes par les mécanismes de l'Article 6, le Fonds de Réponses aux Pertes et Préjudices (FRPP - FRLD en anglais) dont le premier mécanisme de mise en œuvre (Barbados Implementation Modalities – BIM) a été lancé à la COP30. Les cadres régionaux tels que la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) seront exploités pour la mise en œuvre de la CDN.

### 6. Mécanisme opérationnel de mise en œuvre

- La CDN3 sera mise en œuvre via un portefeuille de projets et programmes climatiques, classés en inconditionnels et conditionnels.

#### Hypothèses et approche méthodologique

La République du Congo a adopté les lignes directrices du GIEC 2006 pour comptabiliser ses émissions et réaliser ses projections conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21 et à l'Article 4, paragraphe 13 de l'Accord de Paris.

Les projections intègrent les dynamiques démographiques, économiques et énergétiques, ainsi que l'évolution des usages des terres et de la gestion des forêts. Les outils GACMO et LEAP

	<p>ont été utilisés pour l'estimation des réductions des émissions et l'analyse des scénarios dans les secteurs de l'Energie, des déchets et du PIUP. L'outil EXACT quant à lui a été utilisé pour le secteur AFAT (Agriculture, foresterie et autres affectations des terres). Les gaz visés sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) et les hydrofluorocarbures (HFC).</p>
<p>En quoi la CDN est juste et ambitieuse</p>	<p>La CDN3.0 de la République du Congo est à la fois juste et ambitieuse. Elle traduit un principe d'équité, en tenant compte des responsabilités communes mais différenciées et des capacités nationales limitées, tout en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. Grâce à l'importance de ses forêts, le pays demeure un puit net de carbone.</p> <p>La CDN3.0 élargit sa portée à de nouveaux secteurs d'adaptation prioritaires et exprime la volonté d'intégrer les mécanismes internationaux de financement, témoignant de l'engagement du Congo en faveur d'un développement résilient et bas carbone.</p>



RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DU BASSIN DU CONGO

## 1 INTRODUCTION

La République du Congo, à l'instar des autres Parties membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), s'est engagée dans un processus d'actualisation de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), comme le souligne l'article 4.2 de l'Accord de Paris, adopté en 2015 lors de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP 21). Cet accord invite les Parties à soumettre à la Convention leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), qui reflètent les efforts qu'elles sont prêtes à consentir dans la lutte contre le changement climatique. Ces contributions doivent être révisées tous les cinq (05) ans, avec un niveau d'ambition croissant, en tenant compte des capacités respectives de chaque pays et de leurs responsabilités communes mais différenciées (CCNUCC, 2015).

Le bilan mondial (Global Stocktake – GST), prévu à l'article 14 de l'Accord de Paris, permet aux pays et aux Parties signataires de faire un bilan des progrès collectifs accomplis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. La décision 19/CMA.1 en définit les modalités. Ce bilan doit être réalisé tous les cinq (05) ans. Le premier bilan mondial a eu lieu en 2023, lors de la COP 28 à Dubaï. Les conclusions de ce premier bilan mondial soulignent la nécessité de changements urgents pour atteindre l'objectif global, qui est de maintenir le réchauffement en dessous de 1,5 °C. Il met en évidence un « écart d'émissions » persistant, malgré les engagements mis en œuvre jusqu'à présent, et souligne que ces efforts ne sont pas suffisants.

C'est dans cette dynamique que la République du Congo s'est engagée dans le processus d'élaboration de sa troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0), en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation de sa deuxième Contribution Déterminée au niveau National (CDN2.0). Cette évaluation a permis de mettre en évidence les acquis, d'identifier les leçons apprises et de tracer les orientations nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace de la nouvelle CDN. La mise en œuvre de la CDN2.0 s'est articulée autour des deux grandes composantes des changements climatiques que sont l'atténuation et l'adaptation. Les secteurs concernés par la composante atténuation sont : l'Agriculture, la Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT), l'Energie, les Procédés industriels et utilisations des produits (PIUP) et le secteur des déchets. Les secteurs retenus pour l'adaptation sont : Agriculture, Energie, Ressources en eau, Établissements humains et santé, Zone côtière et Tourisme (République du Congo, 2021). L'évaluation de cette CDN2.0 a révélé que sa mise en œuvre a rencontré plusieurs défis, notamment l'insuffisance des financements mobilisés, l'insuffisance dans la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale, l'absence des indicateurs sensibles au genre, l'insuffisance des actions spécifiques au genre, l'absence des actions spécifiques pour les enfants, les jeunes, les Personnes Vivant avec le Handicap (PVH), les faibles capacités techniques, les lacunes en matière de données et la coordination institutionnelle perfectible.

Conformément aux dispositions de l'Accord de Paris et dans le cadre de son engagement en faveur de l'effort collectif mondial, la CDN3.0 de la République du Congo a rehaussé l'ambition de sa Contribution Déterminée au

niveau National (CDN) par rapport à la précédente. Elle est également conforme aux décisions 6/CMA.1 et 6/CMA.3 et traduit une volonté accrue de fournir davantage d'efforts et de garantir une mise en œuvre plus inclusive. Le pays s'engage ainsi à renforcer sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment en améliorant les puits de carbone et en adoptant des technologies et techniques plus respectueuses de l'environnement. Dans cette même logique, la République du Congo entend également intensifier ses efforts pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des communautés face aux impacts du changement climatique. Les préoccupations des couches vulnérables aux chocs climatiques (femmes, enfants, adolescents, jeunes, personnes âgées, Personnes vivant avec un handicap (PVH), et des Peuples autochtones (PA)) sont également prises en compte à travers des mesures spécifiques. La CDN3.0 vise également à renforcer l'intégration du climat dans les politiques de développement, à améliorer la transparence et la redevabilité, et à optimiser l'accès aux mécanismes de financement international.

La CDN3.0 de la République du Congo s'appuie sur des ambitions renforcées et mieux structurées, fondées sur les leçons tirées des contributions précédentes, l'amélioration des données sectorielles et la mise en place de mécanismes de suivi plus robustes. Elle illustre clairement la volonté du pays de participer activement à l'effort collectif de lutte contre les changements climatiques.



## 2 CIRCONSTANCES NATIONALES

### 2.1 Contexte socio-économique

Pays d'Afrique centrale, la République du Congo s'étend sur une superficie de 342 000 km<sup>2</sup> et compte une population résidente de 6 142 180 habitants en 2023 selon le 5<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) (INS, 2023). La faible densité de la population, qui est de 17,96 habitants par km<sup>2</sup>, place le pays parmi ceux ayant la plus faible densité de population du continent. Le pays se caractérise aussi par une population très jeune avec une moyenne d'âge de 23 ans et une proportion des jeunes de moins de 20 ans représentant 51,06% de la population totale (INS, 2023). Ce qui constitue à la fois un potentiel démographique important et un défi en matière d'accès aux services sociaux de base, à l'éducation et à l'emploi. La dynamique démographique est fortement concentrée dans les deux principales villes du pays, Brazzaville (la capitale politique) et Pointe-Noire (la capitale économique), qui concentrent à elles seules plus de la moitié de la population congolaise (58,2%).

En matière de développement humain, le Congo se situe à un niveau préoccupant. Selon l'Indice de Capital Humain (ICH) publié par la Banque mondiale<sup>1</sup>, le pays est classé 140<sup>e</sup> sur 174, avec un score de 0,42. Ce score signifie qu'un enfant né aujourd'hui au Congo ne pourra atteindre que 42% de son potentiel productif à l'âge adulte, compte tenu des lacunes observées dans les systèmes de santé et d'éducation. La mortalité infantile demeure élevée, avec un taux de 32 décès pour 1 000 naissances vivantes, bien que des efforts soient en cours pour améliorer la performance du système de santé. Sur le plan éducatif, les taux d'achèvement scolaire restent faibles. En 2018, selon les statistiques de l'UNESCO, le taux d'achèvement du primaire était de 66% pour les filles et de 64% pour les garçons<sup>2</sup>. Ces chiffres chutent considérablement au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, atteignant seulement 14,1% chez les filles et 24,2% chez les garçons. Cette déperdition scolaire s'explique notamment, par les grossesses précoces, les mariages forcés, le manque de moyens économiques et les normes sociales discriminatoires.

En République du Congo, le changement climatique représente un défi majeur. Selon la Banque mondiale (2023), si aucune mesure adaptée n'est prise, les pertes économiques liées au climat pourraient atteindre 17 % du PIB d'ici 2050. Parallèlement, les coûts de santé publique liés aux maladies climato-sensibles passeraient de 92 millions USD en 2010 à environ 260 millions USD en 2050, en raison de la recrudescence des maladies hydriques et vectorielles. Les inondations de 2020-2021, ayant affecté plus de 330 000 personnes, détruit 120 écoles et 34 établissements de santé, illustrent la vulnérabilité du pays aux catastrophes climatiques soudaines (Banque mondiale, 2023).

Toutefois, au-delà de ces statistiques générales, il importe de reconnaître que certaines catégories de la population sont particulièrement exposées aux effets du changement climatique. Les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les peuples autochtones et les PVH cumulent des facteurs de vulnérabilité qui les placent au cœur des dynamiques de risques (GIEC, 2022, UNICEF 2025).

Les inégalités de genre demeurent marquées dans le pays. Les femmes congolaises, qui constituent plus de la moitié de la population totale (50,34 %), continuent d'être sous-représentées dans les instances de décision, y compris celles qui concernent directement leurs conditions de vie. Elles sont pourtant les premières exposées aux effets du changement climatique, du fait de leur forte implication dans les secteurs agricoles, la collecte de l'eau et du bois, ainsi que dans les tâches domestiques non rémunérées. Leur accès limité aux ressources économiques,

<sup>1</sup> <https://www.banquemonde.org/fr/country/congo/overview>, consulté le 17 juillet 2025

<sup>2</sup> <https://www.iicba.unesco.org/fr/congo-democratic-republic-drc> <https://www.iicba.unesco.org/fr/congo-democratic-republic-drc>, consulté le 17 juillet 2025

combiné à la précarité de leurs conditions de vie, les rend particulièrement vulnérables face aux événements climatiques extrêmes (PNUD, 2023). Les jeunes filles, en particulier en milieu rural, sont souvent confrontées à des mariages précoces, à des violences sexuelles et à diverses formes d'exploitation, faute d'alternatives éducatives et économiques. Les femmes au foyer, quant à elles, sont davantage exposées aux violences domestiques, accentuées par les tensions économiques et sociales. Les populations autochtones font face à des vulnérabilités spécifiques notamment, avec un taux d'insécurité alimentaire alarmant de près de 46 %, supérieur à la moyenne nationale de 41 %. Dans le même contexte, les PVH ne sont pas en reste car leur vulnérabilité est d'autant plus accentuée que celle des autres. Selon la Banque Mondiale (2023), leur risque est accru en cas d'évacuation lors des inondations.

L'accès aux services de base reste inégalement réparti sur le territoire. Le taux d'accès à l'eau potable est estimé à environ 74% au niveau national, mais il tombe à 46 % en milieu rural. L'accès à l'électricité suit une tendance similaire, 67 % de la population urbaine en bénéficie contre seulement 12,4 % en milieu rural, illustrant une forte fracture territoriale. Ces disparités limitent les capacités d'adaptation des populations les plus vulnérables, notamment dans les zones reculées.

Sur le plan économique, la République du Congo reste fortement dépendante de l'exploitation des ressources naturelles, en particulier le pétrole et le bois, qui représentent près de 70 % du produit intérieur brut (PIB). Cette concentration expose l'économie aux fluctuations des marchés mondiaux. Paradoxalement, bien que près de 40 % de la population active travaille dans le secteur agricole, celui-ci ne contribue qu'à peine à 5% du PIB, traduisant une productivité agricole très faible et un potentiel sous-exploité. En 2023, l'économie congolaise a enregistré une reprise économique renforcée, tirée principalement par les secteurs non pétroliers, avec un taux de croissance de 3,9 % en 2023 contre 1,7 % en 2022, qui devrait s'accélérer pour atteindre 4,3 % en 2024 et 4,4 % en 2025 (BAD, 2024). Les projections économiques annoncent une croissance moyenne soutenue sur la période 2026–2027, accompagnée d'une tendance à la baisse du taux de pauvreté. Toutefois, ces perspectives restent tributaires de la diversification économique, de la stabilité macroéconomique et d'une meilleure inclusion sociale.

## 2.2 Profil des émissions

Le profil des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la République du Congo met en évidence la prédominance du secteur de l'énergie et du secteur « Foresterie et Autres Affectations des Terres » (FAT) dans la contribution nationale aux émissions totales. En 2020, les émissions nationales étaient estimées à environ 9 885 ktCO<sub>2</sub>éq, et devraient atteindre 10 671 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025, soit une augmentation d'environ 8 % sur la période. Cette évolution traduit la croissance économique et démographique du pays, ainsi que la persistance d'un modèle énergétique fortement dépendant des combustibles fossiles.

Le secteur de l'énergie représente la principale source d'émissions, avec 5 406,6 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 et 5 529,2 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025, soit près de 52 % des émissions totales en 2020. Cette tendance s'explique principalement par la consommation accrue de carburants dans le transport routier, la production d'électricité à partir de sources thermiques et l'utilisation d'énergies fossiles dans les industries extractives.

Le secteur FAT, deuxième contributeur, a généré 3 218,8 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 et 3 699,0 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025, soit une hausse de près de 15 %. Cette progression est liée à la déforestation et à la dégradation des terres causées par l'expansion agricole, l'exploitation forestière et minière, ainsi qu'à la conversion de terres forestières vers d'autres usages.

Le secteur des déchets occupe la troisième position, avec 838,0 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 et 960,3 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025, traduisant l'accroissement des volumes de déchets urbains en lien avec la croissance des centres urbains et l'insuffisance des systèmes de gestion intégrée des déchets.

Le secteur des procédés industriels et de l'utilisation des produits (PIUP) a émis 357,9 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 et 397,4 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025, reflétant l'évolution des activités de production de matériaux de construction et des industries manufacturières.

Enfin, le secteur agricole contribue de manière plus modeste, avec 63,4 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 et 84,8 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025, soit moins de 1 % des émissions totales. Les principales sources proviennent de la fermentation entérique, de la gestion des déjections animales et de la mise en culture des sols.

Table 1 : Tendances des émissions de 2020 à 2025 de la République du Congo

Secteurs	Émission en ktCO <sub>2</sub> éq	
	2020	2025
Energie	5406,58	5529,21
Foresterie et Affectation des terres (émission)	3218,77	3699
Agriculture	63,39	84,83
Déchet	838	960,29
PIUP	357,95	397,44
Total	9884,69	10670,77

Par ailleurs, grâce à son capital forestier, le Congo demeure un important puits de carbone avec une capacité de séquestration estimée à plus de 32 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>éq en 2025.

### 2.3 Profil climatique et vulnérabilité

La République du Congo est un pays riche en ressources naturelles telles que le pétrole, les minéraux et les forêts. Elle bénéficie également d'un climat favorable à l'agriculture, caractérisé par un climat de savane tropicale sur la majeure partie du territoire, un climat de type mousson tropicale, et de forêt tropicale humide dans la partie nord. Le régime climatique du pays est bimodal, aussi bien en ce qui concerne les précipitations que les températures. Entre 2011 et 2020, la température maximale moyenne a augmenté de 0,6 °C, tandis que la température minimale a également connu une hausse.

En ce qui concerne la pluviométrie, bien que la moyenne annuelle des précipitations soit restée globalement stable, on observe une augmentation de leur variabilité, avec des épisodes pluviométriques plus irréguliers et extrêmes. Ces dernières années, les régimes intra-saisonniers de précipitations, notamment durant les saisons des pluies de septembre à novembre et de mars à mai, ont connu d'importantes fluctuations, entraînant un raccourcissement ou un allongement de ces périodes, et accentuant ainsi l'imprévisibilité des pluies.

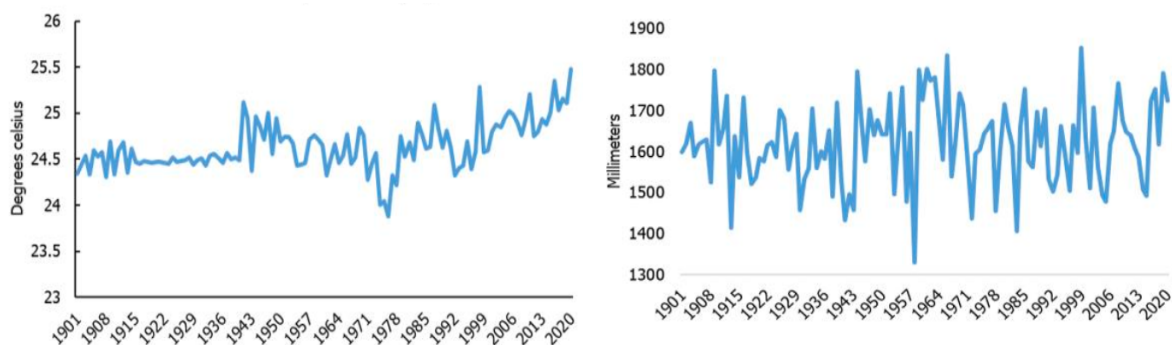


Figure 1 : Évolution historique de la température moyenne de l'air en surface

Source: World Bank Climate Change Knowledge Portal et rapport CCDR, 2025

Cette situation est à l'origine des inondations récurrentes, des îlots de chaleur et des érosions dans les principales villes du pays telles que Brazzaville et Pointe Noire, dont les impacts sont aggravés par les causes humaines liées à la gestion des infrastructures. Plusieurs zones du pays sont désormais touchées de manière saisonnière par ces phénomènes, affectant gravement divers secteurs, notamment les établissements humains, l'agriculture, la santé publique et les services écosystémiques ainsi que les infrastructures routières et énergétiques.

Selon le Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN), qui évalue la vulnérabilité d'un pays face au changement climatique ainsi que sa capacité d'adaptation, la République du Congo se classait en 2023 au 180<sup>ème</sup> rang sur 187 pays<sup>3</sup>, avec un score global de 32,8. Sur le volet vulnérabilité, le pays est le 37<sup>ème</sup> plus vulnérable, avec un score de 0,522 (sur une échelle de 0 à 1, où 1 représente une vulnérabilité maximale). Cela reflète une forte exposition aux aléas climatiques, avec des impacts directs sur la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la santé, les écosystèmes et les infrastructures. En matière de préparation, le Congo est classé 187<sup>ème</sup>, soit le dernier sur les pays pris en compte, avec un score de 0,178, indiquant un environnement institutionnel et socio-économique peu propice à l'adaptation au changement climatique.

Suivant les secteurs, l'habit humain enregistre l'indice de vulnérabilité le plus élevé avec 0,782, suivi de la production agricole/sécurité alimentaire avec 0,592. Le tableau suivant présente les détails.

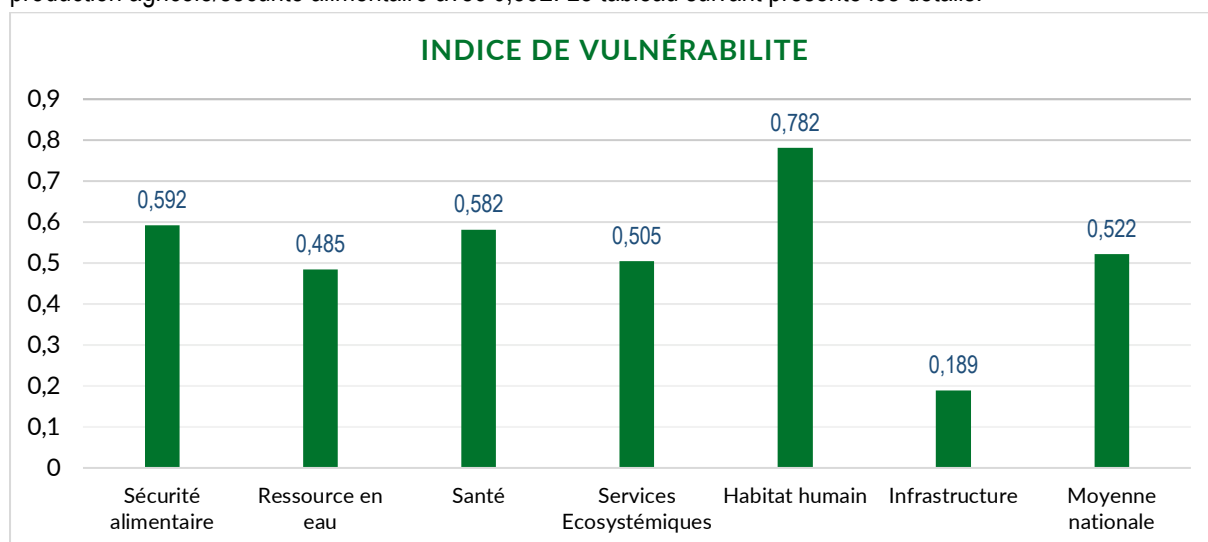


Figure 2 : Indice de vulnérabilité des secteurs et la moyenne nationale

Source : ND-GAIN Country Index, 2023

Les projections climatiques indiquent que la température moyenne de l'air à la surface de la République du Congo pourrait augmenter d'environ 0,66 °C entre 2025 et 2100 dans le scénario SSP1-2.6 (scénario optimiste avec des politiques de réduction des émissions de GES), et jusqu'à 3,84 °C dans le scénario SSP5-8.5 (scénario pessimiste sans action climatique). Les précipitations resteront quant à elles variables sur l'ensemble de la période. Cela indique que les impacts seront davantage importants sur les secteurs vitaux du pays. Les effets du changement climatique au Congo touchent plus durement les femmes, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les réfugiés. Une enquête menée à Brazzaville et Pointe-Noire montre que 98,5 % des

<sup>3</sup> Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) Country Index pour 2023, accédé le 15/07/2025 sur le lien : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

agriculteurs perçoivent les changements climatiques et que 85,35 % ont adopté des mesures d'adaptation, notamment l'introduction de nouvelles variétés<sup>4</sup>.

Les femmes, fortement dépendantes des ressources naturelles, subissent une charge accrue du fait de la raréfaction de l'eau et de la dégradation des terres. Les crises climatiques accentuent aussi les violences basées sur le genre : en 2021, 1 338 cas ont été recensés, dont 90 % de violences sexuelles (UNICEF, 2021). Les peuples autochtones, dépendants des écosystèmes forestiers, voient leurs moyens de subsistance menacés par le climat, la déforestation et les projets extractifs, aggravés par leur marginalisation et l'absence de reconnaissance de leurs droits. Les personnes handicapées, souvent exclues des politiques climatiques et des systèmes d'alerte, subissent une double vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

## 2.4 Cadre juridique, politique et institutionnel

La République du Congo fonde son action climatique sur un cadre juridique, politique et institutionnel solide, afin de garantir une prise en compte efficace et cohérente de l'ensemble des dimensions de la lutte contre les changements climatiques. Cette architecture vise à renforcer la coordination des efforts et à favoriser l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation.

### 2.4.1 Cadre juridique

La République du Congo dispose d'une base juridique solide et structurée qui renforce ses engagements internationaux, notamment la ratification de l'Accord de Paris ainsi que d'autres conventions internationales supportant la lutte contre le changement climatique. Ce cadre repose sur plusieurs textes législatifs et réglementaires qui intègrent, de manière progressive, la question des changements climatiques dans les dispositions visant à promouvoir un développement durable et résilient du pays.

La constitution congolaise de 2015 marque la base de la considération du changement climatique en reconnaissant en son article 41 que « chaque citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et à le devoir de le défendre » et engage l'État à être le garant de la protection et de la conservation du cadre de vie. Cette disposition consacre juridiquement la nécessité d'actions publiques dans la lutte contre le changement climatique.

Le Code de protection de l'environnement (Loi n°003/91 du 23 avril 1991) constitue la principale base légale en matière de gestion environnementale. Bien qu'antérieur aux négociations climatiques actuelles, il fixe les grands principes de la protection de la nature et prévoit l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles. Elle a été révisée en 2023 (la Loi n° 33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo) en vue d'intégrer la problématique du changement climatique et la gestion des tourbières, mises en évidence dans le Bassin du Congo. La nouvelle loi révisée inclut des dispositions sur les déchets dangereux, les substances chimiques toxiques et la responsabilité en cas de dommages environnementaux.

La loi n°74-2022 du 16 août 2022 portant loi d'orientation sur le développement durable en République du Congo constitue une avancée majeure dans l'intégration des principes de durabilité au cœur des politiques publiques. Elle définit les grandes orientations nationales en matière de développement durable et vise à concilier la croissance économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Parmi ses objectifs figurent la promotion d'une économie verte et résiliente, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la participation des communautés locales dans la gestion durable ainsi que la réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques. Cette loi constitue un cadre stratégique de référence pour aligner les actions de développement du pays avec les engagements internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Accord de Paris, renforçant ainsi la capacité du Congo à répondre aux défis liés au climat.

<sup>4</sup> Akiana Mferé, W. U., & Imbenga Apo, I. C. (2022). Perception et adaptation au changement climatique : expérience des exploitants agricoles du Congo-Brazzaville.

La loi n° 33-2020 portant Code forestier, définitivement adoptée le 8 juillet 2020, qui remplace la loi n°16-2000 établit les principes fondamentaux de l'organisation et de la gestion du domaine forestier national, ainsi que les règles d'exploitation et de commercialisation des produits forestiers. Cette nouvelle loi précise certains concepts, et en introduit de nouveaux, notamment sur la certification, la vérification de la légalité, la prise en compte des communautés riveraines, la déforestation et le reboisement, la lutte contre le changement climatique, les crédits carbone, etc.

Il est important de souligner qu'il existe plusieurs autres lois et règlements sectoriels qui encadrent l'action climatique, le genre et l'inclusion sociale en République congolaise :

- la Loi sur la faune et les aires protégées (loi n°37-2008 du 28 novembre 2008) qui fixe les règles relatives à la protection des espèces animales et de leurs habitats ;
- la Loi n°4-2010 portant protection de l'enfant ;
- la Loi n°19-2022 (Loi MOUEBARA) contre les violences faites aux femmes ;
- la La loi N°33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo ;
- la Loi N°74-2022 du 16 août 2022 portant loi d'orientation sur le développement durable ;
- la Loi sur l'aménagement du territoire (loi n°43-2014 du 10 octobre 2014), qui vise à établir un cadre de référence pour organiser l'espace national, en tenant compte des défis contemporains et en favorisant un développement équilibré du territoire ;
- la loi n°13-2003 du 10 avril 2003, portant code de l'eau vise à assurer un accès équitable à l'eau tout en préservant les écosystèmes aquatiques ;
- la loi n°14-2003 du 10 avril 2003, portant code de l'électricité, détermine les règles de protection de l'environnement
- la loi n°8-2010 du 26 juillet 2010, vise à préserver et à valoriser le patrimoine national, qu'il soit culturel ou naturel ;
- les textes encadrant l'énergie, les mines, l'agriculture, et l'urbanisme, qui évoluent progressivement pour intégrer des dimensions de durabilité et de résilience.

L'arsenal juridique national reflète ainsi une volonté de plus en plus affirmée d'intégrer les enjeux climatiques dans la législation congolaise. Toutefois, il subsiste des défis liés à la mise en œuvre effective, à la coordination intersectorielle, à l'actualisation des textes anciens, ainsi qu'au renforcement des capacités techniques et juridiques des acteurs concernés.

#### 2.4.2 Cadre politique

La volonté politique de la République du Congo d'inscrire les enjeux climatiques dans les engagements prioritaires et les actions sectorielles permet de renforcer son cadre mis en place pour la lutte contre les changements climatiques. Ce cadre intègre les préoccupations climatiques dans les documents stratégiques de développement et les politiques sectorielles.

Le Plan National de Développement (2022-2026) qui est le principal cadre programmatique de référence de l'action gouvernementale vers le développement place la gestion durable de l'environnement et la lutte contre le changement climatique au cœur de son objectif principal qui est « Une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible ». Ceci traduit la volonté du pays d'inscrire la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie parmi ses préoccupations. Dans la mise en œuvre du PND, le Congo compte se servir des instruments tels que le « Fonds bleu pour le bassin du Congo » pour à la fois préserver l'environnement, particulièrement les forêts, et garantir le développement économique, permettant aux populations d'améliorer leur niveau de vie dans un environnement bien protégé. Dans ce cadre, les actions prévues à mettre en œuvre portent sur :

- la poursuite des efforts engagés depuis 2006 pour poser les bases d'une économie verte dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ ;
- la réalisation des engagements pris par le Congo dans le domaine de l'environnement sur le plan international ;
- la promotion d'une agriculture et d'un élevage compatible avec la protection de l'environnement ;
- l'utilisation des engrais naturels, source de croissance et d'emplois.

Parmi les engagements pris au niveau sous-régional figure la Déclaration de Brazzaville sur la protection des forêts, un acte politique fort adopté par plusieurs pays d'Afrique centrale en faveur de la préservation des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, l'un des plus vastes et les plus riches au monde. Initialement adoptée en 2010, cette déclaration a été renforcée en octobre 2013 par les ministres en charge de l'environnement et des forêts des États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Elle a pour objectif de réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le cadre de l'initiative REDD+, tout en promouvant la gestion durable des forêts, leur conservation ainsi que l'accroissement des stocks de carbone forestier. En complément, plusieurs politiques sectorielles intègrent désormais les considérations climatiques et sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Quelques documents politiques et stratégies de la République du Congo

N°	POLITIQUE/STRATEGIE	OBJECTIFS	HORIZONS
1	Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)	Établir les bases d'un développement durable, à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance, le développement et la modernisation des infrastructures et des services sociaux de base, ainsi que la diversification de son économie.	2030
2	Politique Nationale d'Actions pour l'Environnement (PNAE)	Garantir un environnement sain et un développement durable du pays. Il vise notamment à : (i) réduire la dégradation des écosystèmes naturels, (ii) améliorer le cadre de vie, (iii) assurer une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles, (iv) améliorer l'état sanitaire des populations, (v) valoriser le patrimoine vert et, (vi) réduire la pollution urbaine et marine.	
3	Politique Nationale de Santé (PNS) 2018-2030	Améliorer la santé de la population en lui assurant d'ici 2030, un accès universel aux soins de santé intégrés, continus et centrés sur la personne	2018 - 2030
4	Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS)	La PNAS a pour objectif global la construction des systèmes adéquats et performants d'action sociale. De façon spécifique : (i) fournir à l'ensemble de la population un socle de protection sociale en vue de réduire la pauvreté, la vulnérabilité, et les inégalités et de promouvoir le développement du capital humain, (ii) réduire les risques de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et leurs effets négatifs, (iii) construire un système fort d'action sociale doté d'un cadre juridique, institutionnel et opérationnel adéquat.	
5	Politique Nationale Genre (PNG)	Fournir au Gouvernement congolais et à ses partenaires un cadre d'orientation de l'intégration du genre dans le processus de développement national en vue de promouvoir l'égalité et l'équité du genre au Congo.	2008
6	Pacte National Énergétique (PNE) de la République du Congo	Les objectifs du PNE visent à élargir l'accès aux services énergétiques tout en favorisant les énergies propres et les investissements privés. D'ici 2030, le taux d'accès à l'électricité devrait passer de 31,7 % à 81,3 % (90 % en milieu urbain et 50 % en milieu rural), en grande partie grâce aux systèmes solaires autonomes et aux mini-réseaux. L'accès à des solutions de cuisson propres doit également progresser de 39,6 % à 81,3 %, avec une forte accélération en milieu rural. Enfin, la capacité installée passera de 748 MW à 3.701 MW, dont près de 73 % issus des énergies renouvelables, traduisant une transition énergétique ambitieuse soutenue par une mobilisation accrue de capitaux privés.	2030
7	Plan de Développement du Secteur Agricole (PDSA)	La vision à long terme du PDSA est définie comme suit : « D'ici à 2050, l'agriculture est devenue un secteur majeur de l'économie congolaise, permettant de nourrir la population nationale et de produire des recettes d'exportation tout en préservant le patrimoine naturel ». Elle souligne l'importance de prendre en compte la question du changement climatique qui a des effets néfastes sur l'agriculture, notamment en termes de besoins en eau, de contrôle des pestes et de capacité de production.	2030, 2035, 2050
8	Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes	Promouvoir un système national de gestion des risques de catastrophes permettant une coordination inter et intra-institutionnelle.	2016 - 2023

Source : République Congolaise (PND 2022 – 2026)

Aussi, il faudra souligner la participation de la République du Congo dans des processus et cadres régionaux et internationaux qui viennent en appui aux dimensions climatiques de ses politiques sectorielles, notamment :

- l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), qui soutient divers programmes et projets dans le pays pour promouvoir la gestion durable des forêts et réduire la déforestation ;
- la Déclaration de Brazzaville sur les tourbières d'Afrique centrale (2018), qui vise à prévenir la dégradation de ces écosystèmes essentiels, qui jouent un rôle crucial dans la régulation du climat et la préservation de la biodiversité ;
- le Cadre stratégique régional COMIFAC, qui définit les orientations et priorités pour la gestion durable des forêts et des ressources naturelles dans la région de l'Afrique centrale.

Le processus d'élaboration de la CDN3.0 s'inscrit aussi dans la dynamique plus large de révision et de cohérence des politiques nationales, en cohérence avec les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les engagements pris au titre de l'Accord de Paris. Ce processus offre une opportunité de renforcer l'alignement entre les priorités climatiques, les stratégies sectorielles et les mécanismes de financement.

### 2.4.3 Cadre institutionnel

La République du Congo s'est dotée d'un ensemble d'organes publics, de structures techniques et de mécanismes de coordination pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques climatiques nationales dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) constitue l'entité au cœur de la mise en œuvre de la politique climatique du pays. Il est le point focal national auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), chargé de la supervision de l'élaboration et la mise en œuvre des CDN. Outre ces prérogatives, le MEDDBC est chargé d'assurer le suivi technique et administratif des engagements climatiques du pays, de mobiliser les ressources financières internationales, ainsi que de représenter la République du Congo lors des négociations climatiques, notamment à la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Ce ministère travaille en synergie avec d'autres structures sectorielles pour intégrer la dimension climatique dans les politiques publiques nationales. Parmi les structures techniques, la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD), sous la double tutelle du MEDDBC et du Ministère de l'Économie Forestière, joue un rôle stratégique dans la mise en œuvre des initiatives de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Elle pilote notamment les outils de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV), les projets pilotes REDD+ et l'intégration des normes environnementales et sociales dans les programmes forestiers. Le Comité Technique National Climat (CTNC), quant à lui, appuie les travaux de quantification des émissions de gaz à effet de serre, l'évaluation des politiques d'adaptation et d'atténuation, et la production des rapports techniques.

Pour favoriser l'intégration du climat dans les différents secteurs de développement, chaque ministère dispose de points focaux CDN chargés de veiller à la collecte et à la validation des données sectorielles liées au climat, à l'alignement des politiques sectorielles avec les objectifs de la CDN, ainsi qu'à la coordination avec le MEDDBC, point focal national pour les questions climatiques. À l'échelle déconcentrée, les Directions départementales de l'environnement ont pour mission de relayer les politiques climatiques nationales au niveau local, en assurant la coordination avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux. Néanmoins, ces structures restent encore limitées en ressources humaines et logistiques, ce qui constitue un défi pour une action climatique efficace à l'échelle territoriale. La société civile, les communautés locales et les populations autochtones participent également, de manière croissante, à la gouvernance climatique à travers des plateformes de concertation, des projets communautaires, et des programmes de renforcement des capacités. Leur implication est essentielle pour garantir l'efficacité, l'appropriation et la durabilité des actions climatiques.

Sur le plan du genre et de l'inclusion sociale, la présence de points focaux genre, du Conseil de la jeunesse, ainsi que des représentants des associations de femmes, de personnes âgées, des Peuples autochtones, d'enfants,

d'adolescents et de personnes vivant avec un handicap, favorise la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Cette approche inclusive vise à réduire leurs vulnérabilités face aux chocs climatiques et à renforcer leur résilience.



### 3 PROCESSUS D'ELABORATION DE LA CDN3.0

Le processus d'élaboration de la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0) de la République du Congo a suivi une démarche rigoureuse, inclusive et participative, conformément aux exigences de l'Accord de Paris et en cohérence avec les priorités nationales de développement durable. Il s'est appuyé sur les acquis et les leçons tirées de la mise en œuvre de la CDN2.0, tout en intégrant les exigences méthodologiques les plus récentes en matière de renforcement de l'ambition climatique.

Cette nouvelle CDN intègre les enseignements tirés de la mise en œuvre de la CDN2.0, tout en répondant aux nouvelles priorités nationales, notamment en matière de développement durable, d'équité de genre, de prise en compte des peuples autochtones, des enfants, des jeunes, adolescents, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap ainsi que de la justice climatique. En outre l'approche est fondé sur un co-développement de ladite CDN avec les acteurs de sorte à faciliter l'appropriation et la mise en œuvre. Cette approche a été matérialisé par des séries d'engagement des acteurs à travers des consultations sectorielles et des ateliers aussi bien technique que politique.

#### 3.1 Cartographie des acteurs et processus d'engagement

##### 3.1.1 Cartographie des acteurs

La cartographie des acteurs a été une étape cruciale afin de s'assurer que les acteurs à engager ont été identifiés et la manière de les engager est connue. Elle a été menée afin d'identifier, classer et mobiliser l'ensemble des parties prenantes clés, directement ou indirectement concernées par la mise en œuvre les changements climatiques, la planification des actions et le financement. Cette démarche a permis d'assurer une approche inclusive et représentative. Les catégories d'acteurs identifiés comprennent :

- Les ministères sectoriels et institutions gouvernementales, responsables de la planification, de la régulation et du suivi des politiques publiques ;
- Les agences techniques spécialisées, chargées de la production et de la gestion des données nécessaires aux inventaires et aux projections ;
- Les institutions en charge des collectivités territoriales, acteurs de proximité essentiels pour la mise en œuvre et l'adaptation des actions au niveau local ;
- La société civile et les organisations communautaires, porteuses de l'expression citoyenne et relais auprès des populations ;
- Les associations en charge des PA ;
- Les associations de femmes qui interviennent dans les différents secteurs de développement (énergie, agriculture, forêt, protection de l'environnement, éducation etc.)
- Des associations des PVH (les personnes aveugles, déficientes sensorielles, sourdes-muettes, à mobilité réduite ou polyhandicapées, mental) ;
- Des structures en charge de la protection sociale des enfants, adolescents et jeunes
- Le secteur privé, moteur d'innovation, d'investissement et de solutions technologiques;
- Les partenaires techniques et financiers;
- Les institutions de recherche et universités, garantes de l'expertise scientifique.

##### 3.1.2 Processus d'engagement

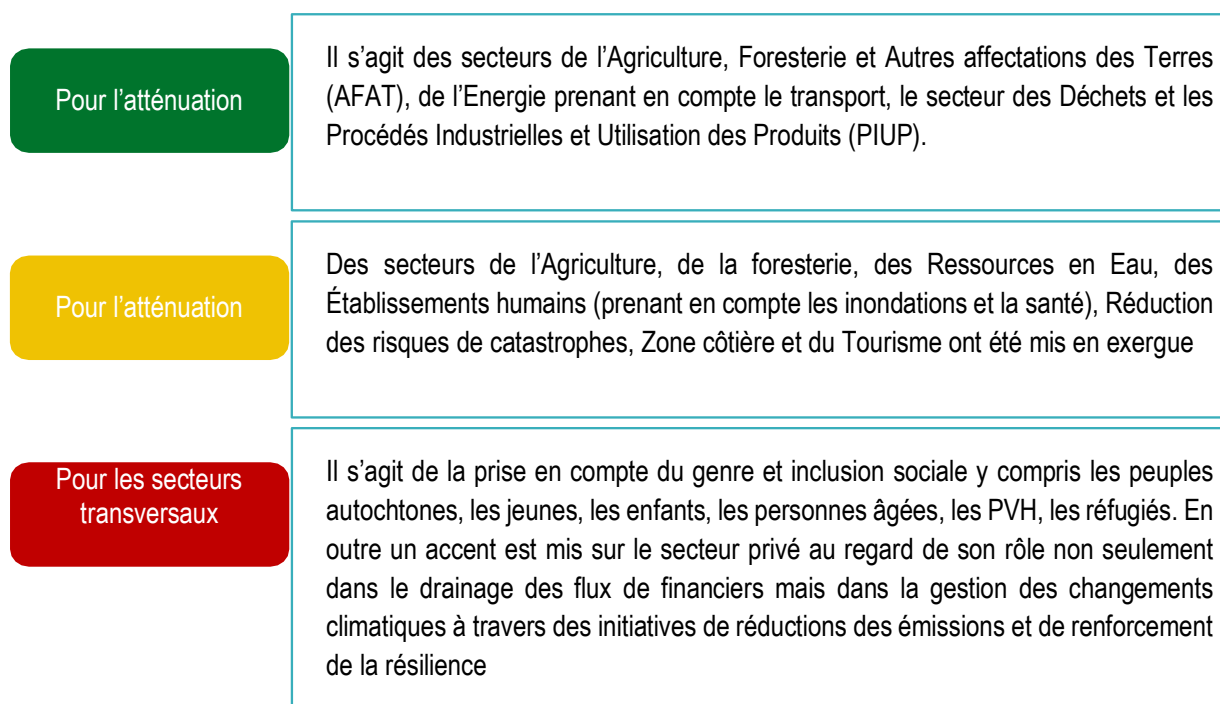
Le processus d'engagement s'est appuyé sur une série de consultations multi-niveaux (nationales, sectorielles et territoriales), organisées sous forme d'ateliers, de groupes de travail thématiques et de dialogues bilatéraux. Ces consultations ont permis d'intégrer les contributions de tous les acteurs, de renforcer la transparence et de favoriser une appropriation collective de la CDN3.0.

Un atelier de cadrage initial, tenu au début du processus, a permis de présenter la méthodologie, d'aligner les attentes et de convenir d'un calendrier de travail partagé. Des sessions de travail techniques sous forme d'ateliers sectoriels et des discussions bilatérales ont permis de recueillir les contributions aussi bien des sectoriels que des différentes parties prenantes, garantissant la co-construction des analyses et des orientations stratégiques. Une attention particulière a été portée à l'intégration du genre, de la jeunesse, des peuples autochtones et des personnes en situation de vulnérabilité. Des consultations sectorielles suivi d'un atelier technique de discussions sur les priorités sectorielles ont permis non seulement d'engagement des acteurs de la planification mais de consolider les mesures/projets prioritaires à inclure dans la CDN3.0. Un atelier de validation finale a été par la suite organisée avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour s'assurer de la prise en compte effective des préoccupations des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes en situation de handicap, des consultations spécifiques ont été menées avec ces groupes. Ces échanges ont permis d'analyser, de manière participative, leurs vulnérabilités face aux risques climatiques et de proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées. En outre, pour les Personnes vivant avec un handicap, et les Personnes âgées, les peuples autochtones, les perceptions, obstacles, menaces et opportunités ont été examinés afin de formuler des actions visant une meilleure prise en compte de ces groupes souvent marginalisés par la société.

### 3.2 Cartographie des secteurs

Les secteurs concernés par la CDN3.0 ont été retenus sur la base de leur contribution potentielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux impacts climatiques :



### 3.3 Méthodologie d'estimation des réductions et gaz couverts

#### 3.3.1 Alignement avec les lignes directrices du GIEC

Sur le plan méthodologique, l'élaboration de la CDN3.0 de la République du Congo s'est appuyée principalement sur les lignes directrices du GIEC (IPCC, 2006 ; Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories), en veillant à assurer la comparabilité et la transparence des résultats. Dans la mesure du possible, les mises à jour de 2019

ont été intégrées, notamment pour renforcer la précision des facteurs d'émission, améliorer la prise en compte des incertitudes et élargir la couverture sectorielle.

L'approche adoptée combine les données statistiques nationales (inventaires énergétiques, bilans forestiers, statistiques agricoles, données industrielles et de gestion des déchets) avec des estimations par défaut issues des bases de données internationales lorsque les informations locales étaient insuffisantes. Cette méthode a permis d'assurer une cohérence entre les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et les projections utilisées pour la planification de la CDN3.0.

Les gaz couverts comprennent les principaux gaz à effet de serre réglementés par la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), à savoir :

- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ;
- Méthane (CH<sub>4</sub>) ;
- Protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ;
- et, dans la mesure du possible, certains gaz fluorés (HFC, PFC, SF<sub>6</sub>), bien que leur suivi demeure limité en raison du manque de données sectorielles détaillées ;
- D'autres gaz tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS Ozone Depleting Substances), les CFC (Chlorofluorocarbures) et les HCFC (Hydrochlorofluorocarbures) ont été considéré en lien avec le protocole de Kigali sur les HFC.

Les outils GACMO et LEAP ont été utilisés pour l'estimation des réductions des émissions et l'analyse des scénarios dans les secteurs de l'Energie, des déchets et du PIUP. L'outil EXACT quant à lui a été utilisé pour le secteur AFAT (Agriculture, foresterie et autres affectations des terres).

### 3.3.2 Alignement avec les décisions de la Convention

Aussi, le processus d'élaboration de la CDN3.0 de la République du Congo s'est inscrit dans le respect des dispositions de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. En particulier, il s'est aligné sur :

- La décision 1/CP.21 (paragraphe 22 à 35), qui définit les orientations relatives à la soumission, à la mise à jour et au renforcement progressif des contributions déterminées au niveau national (CDN), conformément au principe d'ambition croissante ;
- La décision 4/CMA.1, qui établit les lignes directrices pour garantir la clarté, la transparence et la compréhension des CDN, en mettant l'accent sur la comparabilité des informations, la précision des données et la traçabilité des hypothèses méthodologiques.

Ainsi, la CDN3.0 a été conçue de manière à assurer une conformité normative avec les règles internationales, tout en renforçant la crédibilité et la lisibilité des engagements pris par la République du Congo. Elle répond également aux principes de transparence, comparabilité, cohérence, exhaustivité et exactitude recommandés par le GIEC et consacrés par les décisions de la CCNUCC.

### 3.3.3 Alignement avec le cadre national

L'élaboration de la CDN3.0 a été menée en cohérence avec les orientations stratégiques du Plan National de Développement (PND), qui fait de la protection de l'environnement un pilier essentiel du développement durable du pays. Cette harmonisation permet de renforcer l'appropriation nationale de la CDN3.0 et d'optimiser les synergies avec les politiques publiques existantes. Elle a également été articulée avec les politiques sectorielles en vigueur pour assurer la complémentarité et éviter les chevauchements dans les interventions.

Un suivi attentif des priorités contenues dans les documents de planification nationale (politiques, stratégies, plans et programmes) a été réalisé afin de garantir que la CDN3.0 soit en cohérence avec les objectifs de développement du pays, tout en maximisant les synergies entre action climatique et priorités socio-économiques nationales.

### 3.4 Passage de la CDN2.0 à la CDN3.0

L'élaboration de la CDN3.0 de la République du Congo a été éclairée par l'analyse de l'état des lieux de la mise en œuvre de la CDN2.0<sup>5</sup>. Cette analyse a permis d'identifier les réussites mais aussi les lacunes, les défis et les opportunités de relèvement de l'ambition. Les enseignements tirés ont constitué un point de départ essentiel pour définir des cibles actualisées et des mesures réalistes.

En termes de processus : l'élaboration de la CDN3.0 s'est montré inclusif avec les acteurs des ministères sectoriels placés au centre de la définition des ambitions en vue s'assurer que celles-ci soient réalisables et alignées sur les priorités sectorielles tout en intégrant les exigences méthodologiques actuelles liées au renforcement de l'ambition climatique.

En termes de portée : En plus du renforcement de la composante adaptation, la CDN3.0 s'est élargie pour prendre en compte les aspects transversaux : Genre, Inclusion sociale, jeunesse/enfance, Peuples autochtones et Personnes vivant avec un handicap (PVH). La CDN3.0 place également la recherche, l'innovation technologique et le numérique comme des éléments stratégiques pour soutenir la mise en œuvre des actions climatiques. La mobilisation et l'engagement du secteur privé, les marchés carbone régionaux/internationaux et l'article 6, les fonds de réponses aux pertes et préjudices (FRLD), la mise en place de plateforme pays de financement climatique, occupent une place importante dans la CDN3.0 afin d'accélérer la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des actions retenues.



## 4 CONTRIBUTION D'ATTÉNUATION

En initiant le 3<sup>e</sup> cycle des CDN, la République du Congo réaffirme son engagement à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques à travers la réduction des émissions de GES. Dans cette optique, le pays a identifié les secteurs prioritaires qui présentent le plus fort potentiel de réduction des émissions et dans lesquels le pays dispose des instruments nécessaires y compris les données. Il s'agit notamment : l'énergie, y compris le transport ; l'agriculture ; la foresterie et autres affectations des terres (FAT) ; les Procédés industriels et l'utilisation des produits (PIUP) ainsi que le secteur des déchets.

### 4.1 Ambition nationale de réduction des émissions

La République du Congo s'est engagée à renforcer de manière significative son ambition climatique, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et les principes de développement durable. Cet engagement repose sur une trajectoire nationale visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre tout en consolidant le statut du pays comme puits net de carbone.

Les projections d'émissions nationales (Tableau 2) traduisent les efforts envisagés à travers trois scénarios :

- un scénario BAU (Business as Usual), décrivant l'évolution tendancielle sans nouvelles mesures ;
- un scénario inconditionnel, intégrant les mesures déjà engagées avec les ressources nationales disponibles ;
- un scénario combiné conditionnel + inconditionnel, reflétant la mise en œuvre de mesures politiques et mesures supplémentaires prévues sous réserve d'un appui international additionnel (financement, transfert de technologies, renforcement des capacités).

Dans le scénario de référence (BAU), les absorptions nettes suivent une tendance à la baisse passant de -22 852 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 à -20 138,14 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030 et -17 974 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une réduction du potentiel d'absorption de près de 21 % sur la période. Cette évolution reflète l'impact combiné de la déforestation, de la dégradation des terres, de la croissance démographique et des activités extractives, qui exercent une pression croissante sur les ressources naturelles. Sans actions supplémentaires, le Congo verrait son puits carbone national s'affaiblir, compromettant son rôle d'acteur central de la neutralité climatique régionale.

Le scénario inconditionnel prend en compte les mesures actuelles sobre en carbone dans les secteurs. Grâce à ces efforts, le pays renforce progressivement ses performances à -21 717 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, soit une amélioration de 7,8 % par rapport au scénario BAU de la même année. À l'horizon 2035, les absorptions atteignent -21 932 ktCO<sub>2</sub>éq, soit 22 % d'amélioration par rapport au BAU, traduisant la consolidation du rôle de puits de carbone du pays à travers les programmes déjà opérationnels.

En ajoutant des mesures supplémentaires qui nécessitent des appuis extérieur (scénario combiné Inconditionnel + Conditionnel), les absorptions nettes passent de -22 033 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025 à -24 254 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, soit une amélioration de 20,4 % par rapport au BAU. À l'horizon 2035, les absorptions atteignent -26 569 ktCO<sub>2</sub>éq, soit une augmentation de 47,8 % par rapport au BAU.

Tableau 2 : Projection des émissions au niveau national

Scénario	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	-22 852,13	-22 033,23	-20 138,14	-	-17 973,71	-
Inconditionnel	-	-22 033,23	-21 716,86	7,84%	-21 932,31	22,02%
Inconditionnel+ Conditionnel	-	-22 033,23	-24 254,06	20,44%	-26 569,47	47,82%

Ce tableau indique que le pays demeure un puit carbone avec des absorptions nettes en croissance avec la mise en œuvre des différentes mesures. La figure (figure 3) suivante illustre la trajectoire globale de ces absorptions nettes suivant les différents scénarios.

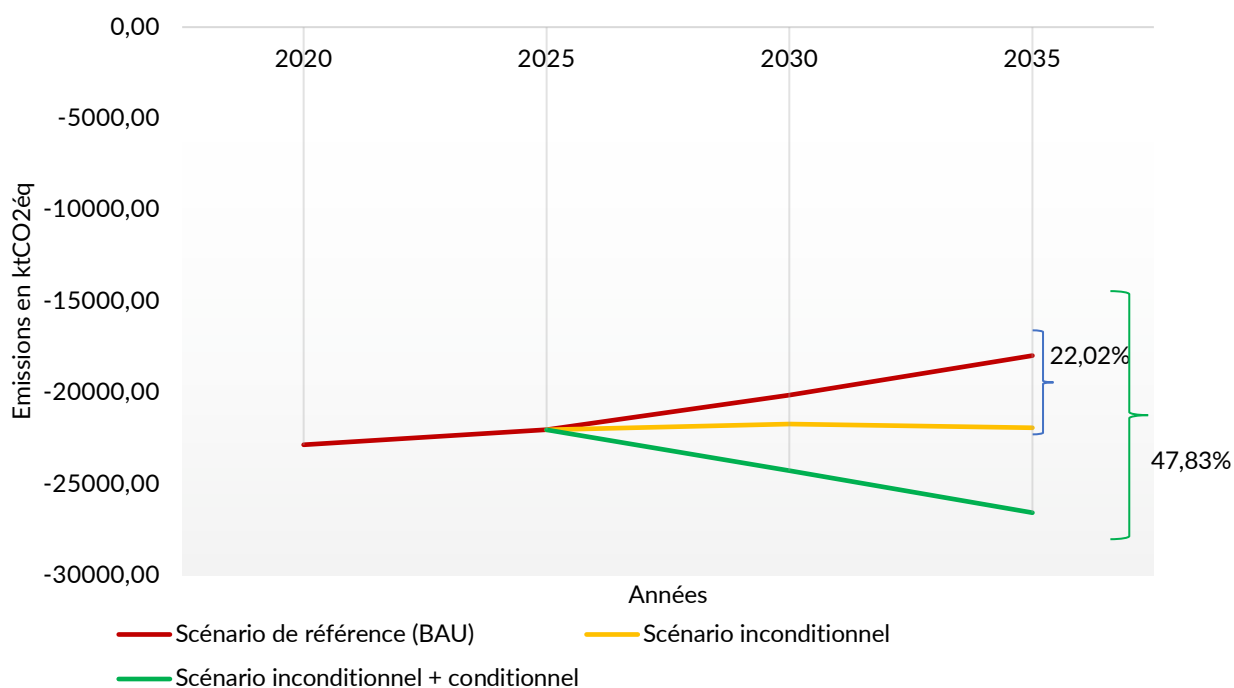


Figure 3 : Trajectoire des absorptions nationales à l'horizon 2035

#### 4.2 Contribution sectorielle à l'atténuation

La mise en œuvre des mesures sectorielles d'atténuation constitue le levier principal pour atteindre les engagements de réduction des émissions fixés par la République du Congo. Ces mesures s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques : le renforcement des approches fondées sur la nature dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, le développement d'une énergie propre, la valorisation du gaz en GNL à travers une approche zéro torchage à ciel ouvert ; la promotion de la durabilité des systèmes de transport, ainsi que la décarbonisation progressive des industries. L'ensemble de ces actions contribuera de manière déterminante à l'atteinte des objectifs climatiques du pays. Les détails relatifs aux cibles d'atténuation et aux mesures prévues par secteur sont présentés dans les sections suivantes.

### 4.2.1 Énergie

Le secteur de l'énergie est au cœur de la stratégie nationale d'atténuation des émissions de la République du Congo. Fortement dépendant des combustibles fossiles<sup>6</sup>, il représente un secteur clé pour la transition vers un modèle énergétique sobre en carbone, à travers le développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire, etc.), la modernisation du réseau électrique et la promotion de l'efficacité énergétique dans les ménages, les services et les transports.

Dans le scénario BAU, les émissions du secteur énergie augmentent régulièrement sous l'effet de la croissance démographique et de la demande énergétique. Elles passent de 5 406,6 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 à 6 520,9 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030 puis à 7 691,9 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une hausse de 42 % sur la période.

Le scénario inconditionnel tient compte des mesures déjà en cours de mise en œuvre sur ressources nationales ou pour lesquelles les financements sont acquis. Ces mesures inclues<sup>7</sup> :

- la réhabilitation et la construction de mini-centrales hydroélectriques (MCHE) à Itsibou (1,5 MW), Lébama (28 MW), Foula (0,8 MW) et Dimani (23,2 MW) ;
- la centrale solaire photovoltaïque de Maloukou (50 MW) ;
- les premières actions d'efficacité énergétique dans les ménages et les services (lampes LED, poêles améliorés, réfrigérateurs performants, modernisation du réseau) tel que prévu dans le Pacte National Énergétique (PNE)

Sous ce scénario, les émissions chutent de 6 520,9 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030 (BAU) à 5 904,0 ktCO<sub>2</sub>éq, soit une réduction de 9,46 %. À l'horizon 2035, les émissions atteignent 5 810,8 ktCO<sub>2</sub>éq, soit une baisse de 24,46 % par rapport au BAU (7 691,9 ktCO<sub>2</sub>éq). Ces réductions résultent principalement du déploiement de capacités renouvelables locales et de la généralisation d'équipements économes en énergie dans les foyers urbains.

Le scénario combiné (Conditionnel et inconditionnel) traduit l'ambition la plus élevée du Congo pour le secteur de l'énergie. Il combine les efforts déjà engagés au niveau national avec des mesures supplémentaires dépendantes d'un appui international en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

Les investissements conditionnels concernent principalement la construction et la modernisation de mini et grandes centrales hydroélectriques et solaires, représentant un total de 2057,5 MW de nouvelles capacités<sup>8</sup>, notamment :

- L'expansion de la Centrale Électrique du Congo (CEC) avec la mise en place du cycle combiné complet (470 MW) par la mise en place d'une infrastructure de production électrique alimentée au gaz, visant à renforcer l'autonomie énergétique des installations industrielles et la consommation domestique du pays (environ 70% de la production nationale de l'électricité) ;
- la mise en service de la Centrale Electrique de Djeno (CED, 40 MW) par la mise en valeur du gaz associé à travers sa conversion en électricité, contribuant à la réduction du torchage et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des opérations ;
- L'extension de la centrale d'Imboulou (60 MW) et la réhabilitation des centrales hydroélectriques de Liouesso (6,6 MW) et de Djoué (18 MW) ;
- Le développement de la mini-centrale de Mbama (8,4 MW) ;
- La construction des grandes centrales hydroélectriques de Mbandza Ndounga (630 MW), Linzolo (555 MW) et Nyanga (230 MW) ;
- L'installation de centrales solaires photovoltaïques totalisant 39,5 MW.

<sup>6</sup> En termes de production cela représente 71% contre 29% d'énergie renouvelable selon le Pacte National Énergétique (PNE, 2025).

<sup>7</sup> Dans le cadre de la modélisation, une période de construction de 3 à 4 ans a été considéré avant de commencer à comptabiliser les réductions d'émissions associées

<sup>8</sup> Il s'agit des projets définis dans le Pacte National Énergétique (PNE) du Congo en 2025 notamment celle confirmées comme réalisables et opérationnalisables d'ici 2035 y compris le PEZOR

Les investissements concernent également la mise en œuvre des mesures stratégiques et ambitieuses dans le secteur des hydrocarbures notamment la valorisation du gaz à travers une approche zéro torchage :

- Le projet Valorisation du gaz en GNL d'Eni Congo à travers mis en place en offshore un centre GNL composé de 2 usines flottantes de liquéfaction de gaz (unité de liquéfaction nommée FLNG Tango, d'une capacité d'environ 600.000 tonnes métriques par an et l'unité de liquéfaction (lancé en 2023), FLNG Nguya, d'une capacité de 2.400.000 tonnes métriques par an (décembre 2025). Ce projet devrait permettre d'exporter jusqu'à 4,5 millions de m<sup>3</sup> de GNL par an<sup>9</sup>.
- Le projet Valorisation du gaz associé de WING WAH qui prévoit la production de gaz sec, de propane, de butane ainsi qu'un volume important de GNL destiné au marché national et international. Cette usine de valorisation de gaz traitera 5 millions de mètres cubes de gaz associé par jour, produisant ainsi plus de 219 000 tonnes de propane, 151 000 tonnes de butane, 88 000 tonnes et 250 000 tonnes de GNL, ainsi qu'une quantité importante de gaz sec<sup>10</sup>.

À cela s'ajoute des mesures dans le secteur des transports, dans le résidentiel/domestique, services et industrie notamment :

- la promotion de la mobilité électrique, avec l'introduction progressive de 3 000 véhicules électriques et 1 000 autobus pour le transport commun à l'horizon 2035 ;
- le renforcement des programmes d'efficacité énergétique dans les ménages et les services, par la diffusion de lampes LED, poêles à haut rendement, réfrigérateurs performants, et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ménages, industrie, centres commerciaux, etc.) et des équipements. Les mesures sont présentées en annexe.

Dans ce scénario avec mesures additionnelles, les émissions du secteur énergie diminuent sensiblement : elles passent de 5 529,21 ktCO<sub>2</sub>éq en 2025 à 4 807,7 ktCO<sub>2</sub>éq, soit une réduction de 26,27 % par rapport au BAU à l'horizon 2030. Cette tendance s'intensifie à long terme, les émissions atteignant 3 768,2 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, correspondant à une baisse de 51,01% par rapport au BAU (Tableau 3).

Tableau 3 : Projection des émissions dans le secteur de l'énergie en ktCO<sub>2</sub>éq

Scénario	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	5 406,58	5 529,21	6 520,91	-	7 691,88	-
Inconditionnel	-	5 529,21	5 904,01	-9,46%	5 810,77	-24,46%
Inconditionnel + Conditionnel	-	5 529,21	4 807,66	-26,27%	3 768,15	-51,01%

La figure suivante illustre la trajectoire des émissions suivant les différents scénarios du secteur (figure 4).

<sup>9</sup> Ministère des hydrocarbures, décembre 2025

<sup>10</sup> Idem

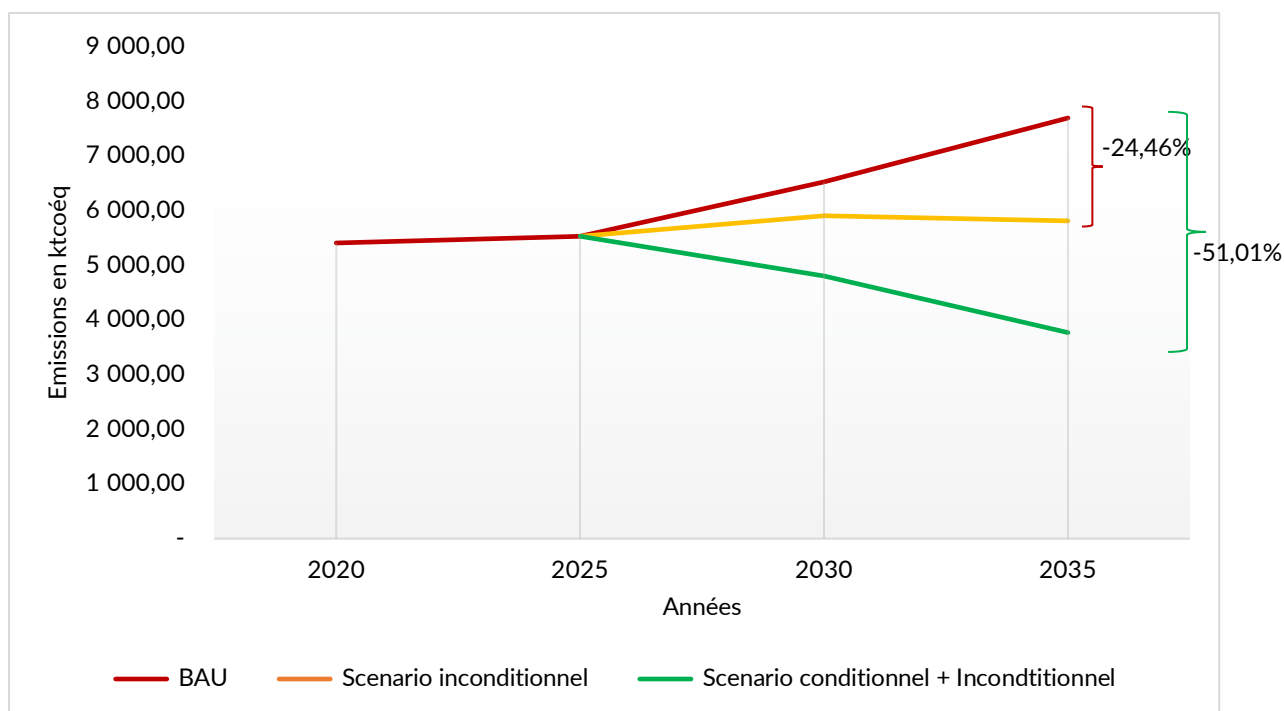


Figure 4 : Projection des émissions dans le secteur de l'énergie

#### 4.2.2 Contribution du secteur Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) demeure le socle de la stratégie d'atténuation de la République du Congo, en raison de son rôle prépondérant dans la séquestration du carbone et la réduction des émissions issues des changements d'usage des terres. Grâce à son vaste couvert forestier et à son potentiel agricole, le pays conserve une contribution nette négative aux émissions mondiales, confirmant son statut de puits de carbone à l'échelle régionale et internationale.

Dans le scénario de référence, les absorptions nettes diminuent progressivement sous l'effet de la déforestation, de la dégradation des sols et de l'expansion agricole non maîtrisée. Les absorptions passent de -29 454,6 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 à -28 261,1 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, puis à -27 574,2 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une réduction globale de 6,4 % sur la période. Bien que le pays demeure un puits de carbone, la tendance met en évidence la vulnérabilité du secteur face à la pression anthropique et à la dégradation progressive des écosystèmes naturels.

Le scénario inconditionnel, à travers la poursuite des efforts déjà engagés dans les secteurs forestier et agricole, notamment les programmes de gestion durable des forêts, de reboisement et d'agriculture résiliente, permet de stabiliser et d'améliorer légèrement le puits de carbone, avec des absorptions atteignant -29 222,9 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030 (soit +3,4 % par rapport au BAU) et -29 345,1 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035 (soit +6,4 %).

Soutenue par un appui international renforcé en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement institutionnel, le Congo ambitionne améliorer les absorptions nettes du secteur à -30 448,5 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030 (soit +7,7 % par rapport au BAU) et -31 612,5 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035 (soit +14,7 %) (Tableau 4).

Tableau 4 : Projection des absorptions nettes du secteur AFAT

Scénario	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	-29 454,6	-28 920,2	-28 261,09	-	-27 574,22	-
Inconditionnel		-28 920,2	-29 222,91	3,40%	-29 345,12	6,42%
Conditionnel		-28 920,2	-30 448,47	7,74%	-31 612,52	14,65%

Les projections d'absorption du secteur AFAT sont illustrées sur la figure suivante :

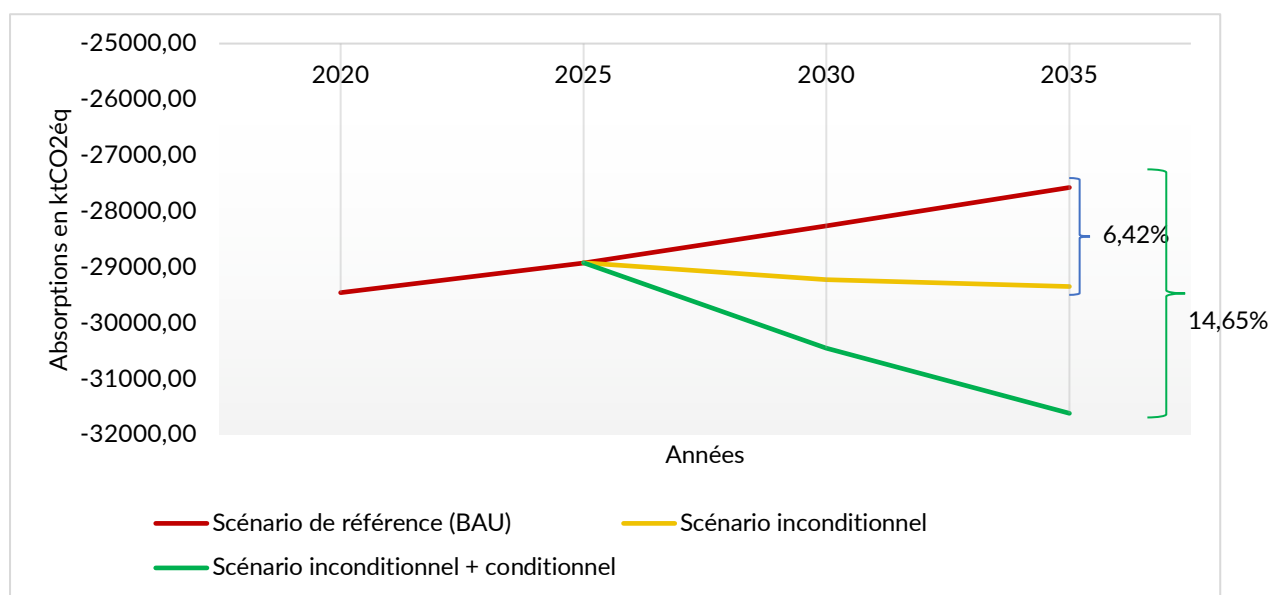


Figure 5 : Trajectoires des absorptions nettes dans le secteur AFAT

#### 4.2.2.1 Foresterie et autres Affectations des terres (FAT)

Le secteur de la Foresterie et Autres affectations des Terres (FAT) demeure au cœur de la stratégie climatique de la République du Congo, en raison de son rôle déterminant dans la régulation du cycle du carbone et la séquestration des gaz à effet de serre. Avec une couverture forestière estimée à 69 % du territoire national, soit environ 23,5 millions d'hectares, la République du Congo affiche l'un des taux de déforestation les plus faibles au monde (0,06 %), traduisant un bilan carbone globalement positif lié à la forte capacité de séquestration de ses écosystèmes forestiers (CNI AF, NERF 2024).

Dans le scénario tendanciel (BAU), les absorptions nettes du secteur connaissent une érosion progressive liée à la déforestation, à la dégradation forestière et aux changements d'usage des terres. Les absorptions passent de – 29 518 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 à –28 362 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, puis à –27 718 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une baisse de près de 6 % sur la période.

Le scénario inconditionnel intègre les mesures nationales déjà engagées, financées sur ressources internes, telles que : (i) la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière ; (ii) l'afforestation et le reboisement ; (iii) la promotion de l'agroforesterie dans les zones dégradées ; (iv) la restauration progressive des terres forestières à travers des reboisements communautaires ; et (v) la gestion durable des concessions forestières.

Dans ce scénario inconditionnel, il est prévu des mesures d'afforestation sur 158 640 ha et d'Agroforesterie sur 63 500 ha (ProNAR<sup>11</sup> et Cibles collectées dans les projets fournis par le Ministère de l'économie forestière-MEF) ainsi que les projets de restauration des sites miniers, les projets privés de reboisement et d'afforestation portées. Ces efforts permettent de stabiliser les absorptions nettes à  $-29\,313,5$  ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, soit une amélioration de 3,35 % par rapport au scénario BAU et  $-29\,463,1$  ktCO<sub>2</sub>éq, traduisant une hausse de 6,3 % par rapport au scénario de référence en 2035.

Sous l'effet d'un appui supplémentaire international en matière de financement, transfert de technologies et renforcement des capacités institutionnelles permettant de réaliser additionnellement 67 520ha d'afforestation et de 16 667 ha d'agroforesterie, le Congo ambitionne améliorer les absorptions nettes à  $-30\,508,1$  ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, soit une amélioration de 7,57 % par rapport au scénario BAU, et  $-31\,653,1$  ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une hausse de 14,2 % (Tableau 5).

Tableau 5 : Projection des absorptions nettes (en KtCO<sub>2</sub>éq) du secteur FAT à l'horizon 2035

Scénario	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	-29 518	-29 005	-28362	-	-27 718	-
Inconditionnel		-29 005	-29313,5	3,35%	-29 463,1	6,30%
Conditionnel + Inconditionnel net		-29 005	-30 508,1	7,57%	-31 653,1	14,20%

La figure suivante illustre les différentes trajectoires d'absorption nette de carbone du Congo (Figure 6)

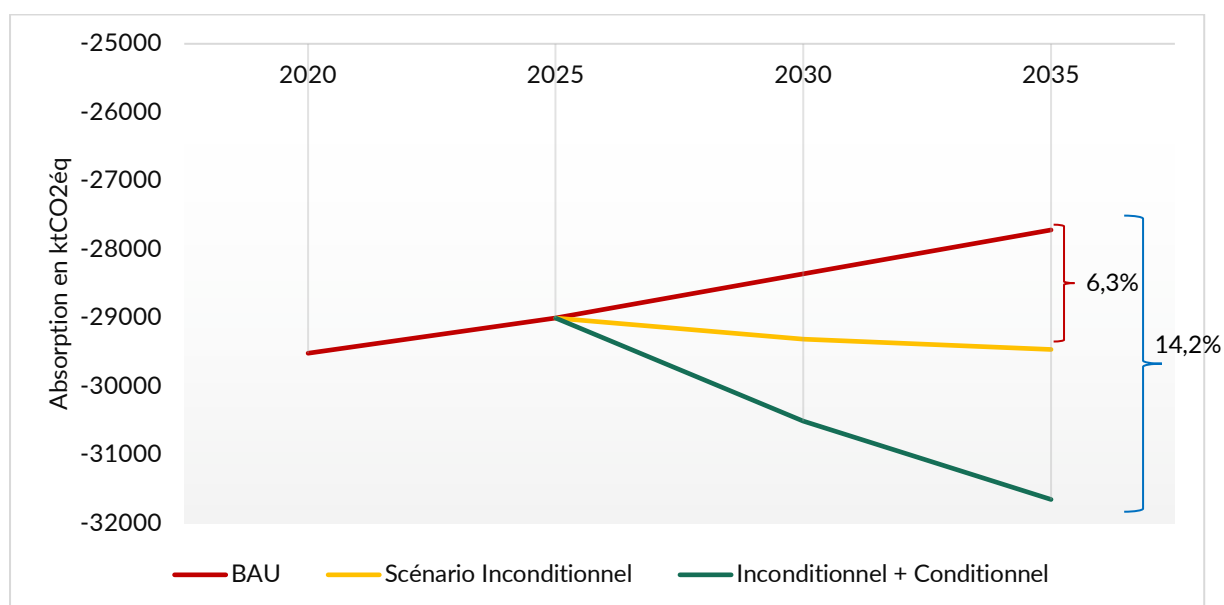


Figure 6 : Trajectoires des absorptions nettes pour le secteur FAT

Le détail des projets et actions envisagés pour accroître le potentiel de séquestration de carbone du secteur est donné en annexe.

<sup>11</sup> Programme Nationale d'Afforestation et de Reboisement

#### 4.2.2.2 Agriculture

Le secteur agricole joue un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire et la croissance économique du Congo, mais il demeure vulnérable aux effets du changement climatique. Il contribue également aux émissions nationales de gaz à effet de serre, principalement en raison des pratiques culturales traditionnelles, de l'utilisation non durable des terres et d'une gestion inefficace des résidus agricoles.

L'ambition nationale vise à promouvoir une agriculture climato-intelligente, capable d'accroître la productivité tout en réduisant les émissions de GES et en renforçant la résilience des systèmes de production.

Dans le scénario de référence, les émissions du secteur agricole passent de 63,4 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 à 100,9 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, puis à 143,8 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une hausse de plus de 127% sur la période. Cette tendance traduit la poursuite des pratiques agricoles extensives non durable, la faible adoption des techniques améliorées, et la dégradation des sols liée à la surexploitation et à l'insuffisance de fertilisation organique.

Le scénario inconditionnel prend en compte les actions en cours de mises en œuvre ou planifiées sur ressources nationales, centrées sur l'intensification durable et la résilience des filières vivrières tel que prévu dans le PDSA et le plan d'investissement climato-intelligente notamment, en termes d'atténuation : (i) le développement de systèmes agroforestiers résilients pour les principales cultures vivrières (manioc, maïs et banane) ; (ii) l'amélioration de la fertilité des sols et de la fertilisation organo-minérale ; (iii) l'accès accru aux intrants respectueux de l'environnement, équipements et infrastructures agricoles adaptés ; (iv) la promotion de pratiques agricoles durables en zones de savane.

Ces interventions permettent de réduire les émissions à 90,6 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, soit une diminution de 10,2 % par rapport au scénario BAU (100,9 ktCO<sub>2</sub>éq), et à 117,9 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une réduction de 17,9 % par rapport au BAU (143,8 ktCO<sub>2</sub>éq).

Grâce à des appuis extérieurs, le Congo ambitionne en plus des mesures du scénario inconditionnel, à travers le Plan d'investissement agricole climato-intelligente<sup>12</sup> : (i) le renforcement et l'adoption massive des systèmes agroforestiers, intégrant les cultures vivrières et les essences ligneuses pour le stockage du carbone ; (ii) la diffusion massive des techniques de fertilisation durable (compostage, culture de couverture, gestion intégrée des nutriments) ; (iii) la modernisation des filières vivrières et agroalimentaires, en favorisant les chaînes de valeur locale à faible intensité carbone.

Les effets combinés de ces interventions permettent de réduire considérablement les émissions, qui passent à 59,6 ktCO<sub>2</sub>éq en 2030, soit une baisse de 40,9 % par rapport au scénario BAU, et à 40,6 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une réduction de 71,8 % (Tableau 6).

<sup>12</sup> Actions confirmées par le Ministère en charge de l'Agriculture pour leur réalisation

Tableau 6 : Projections des émissions dans le secteur de l'agriculture à l'horizon 2035

Scénario	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	63,39	84,83	100,91	-	143,78	-
Inconditionnel		84,83	90,59	-10,23%	117,98	-17,94%
Inconditionnel+ Conditionnel		84,83	59,63	-40,91%	40,58	-71,78%

La figure suivante illustre les différentes trajectoires de réduction des émissions dans le secteur de l'agriculture à l'horizon 2035 (Figure 7).

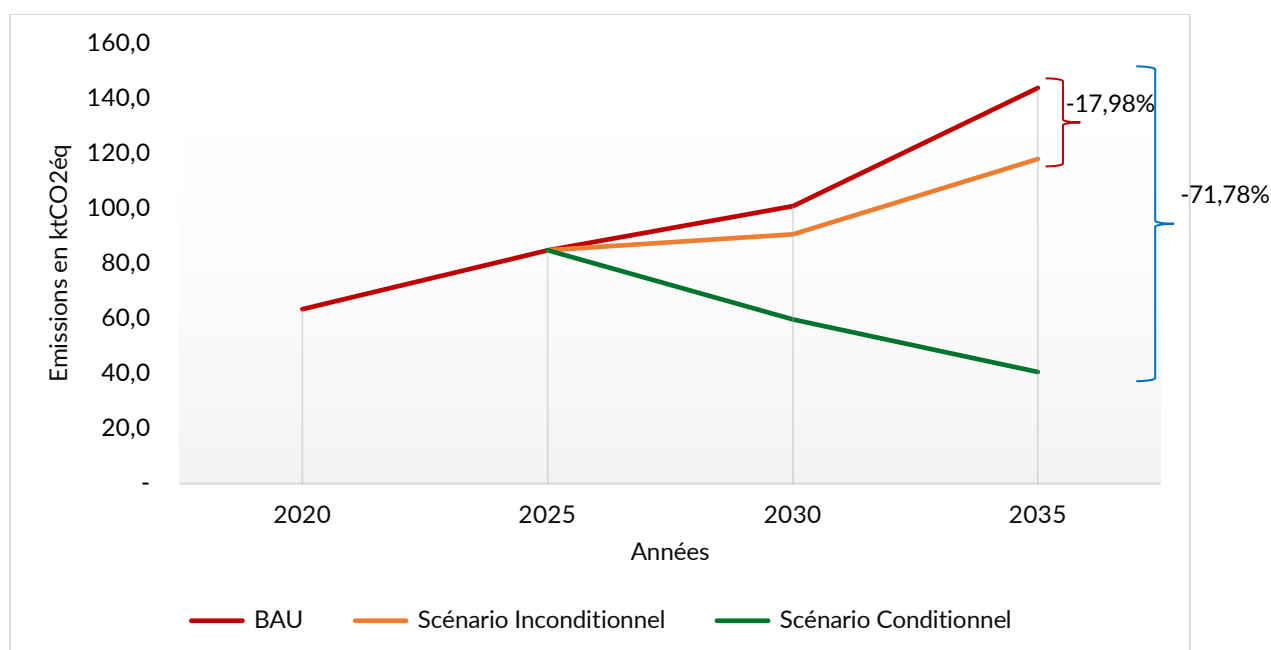


Figure 7 : Trajectoire des émissions dans le secteur de l'agriculture

Le détail des actions visant la réduction des émissions dans le secteur de l'agriculture est fourni en annexe. Les mesures d'adaptation de ce secteur sont présentées dans le chapitre adaptation

#### 4.2.3 Procédés Industriels et Utilisations des Produits (PIUP)

La République du Congo ambitionne de décarboner progressivement son tissu industriel en favorisant le recours à des technologies propres et durables. Bien que les émissions actuelles de ce secteur demeurent encore limitées par rapport à d'autres, son expansion attendue, soutenue par la croissance démographique, urbaine et économique, rend nécessaire la mise en place de mesures anticipées et progressives afin d'orienter cette croissance vers une trajectoire bas-carbone.

En ratifiant l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal en 2022, le Congo a réaffirmé son engagement à réduire progressivement la consommation, l'importation et la production des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et des gaz à fort pouvoir de réchauffement global tels que les HFC, HCFC, CFC et ODS. Avec l'appui du Secrétariat de l'Amendement de Kigali et du Fonds multilatéral, le pays a défini une série de mesures visant la conversion industrielle, le renforcement des capacités et la promotion d'alternatives climatiquement neutres. De plus, le Congo a validé en 2024, la stratégie de mise en œuvre (2024-2030) de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Cette stratégie définie

des actions phares notamment : (i) Réduction progressive des HFC : Planification de la diminution des importations et de l'utilisation de ces substances ; (ii) Secteur Réfrigération (ou Refroidissement) et Conditionnement d'Air (RAC) : Ciblage des systèmes de réfrigération et de climatisation pour transitionner vers des fluides frigorigènes à faible potentiel de réchauffement climatique (PRG) ; (iii) Cadre Institutionnel : Renforcement des politiques et cadres réglementaires nationaux ; (iv) Accompagnement International : Le Congo, en tant que pays en développement (Partie Article 5), a accès au soutien financier et technique du Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal pour couvrir les surcoûts liés à cette transition.

Selon les trajectoires de modélisation du secteur PIUP, les émissions de GES passeraient de 357,9 KtCO<sub>2</sub>éq en 2020 à 493,0 KtCO<sub>2</sub>éq en 2030 dans le scénario de référence (BAU), soit une hausse de près de 38 % sur la période. À l'horizon 2035, les émissions atteindraient 627,8 KtCO<sub>2</sub>éq, correspondant à une augmentation de 75 % par rapport à 2020. Ces niveaux excéderaient les plafonds fixés par le Protocole de Kigali pour la République du Congo.

La mise en œuvre des mesures d'atténuation prévues dans le scénario conditionnel permettrait de limiter les émissions à 293,4 KtCO<sub>2</sub>éq en 2030, soit une réduction de 199,6 KtCO<sub>2</sub>éq (40,49%) par rapport au scénario de référence, et à 273,1 KtCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une baisse de 56,5 % par rapport au scénario BAU de la même année (Tableau 7).

Tableau 7 : Projections des émissions dans le secteur de PIUP à l'horizon 2035

Scénario	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	357,9	397,44	493	-	627,8	-
Conditionnel		397,44	293,40	-40,49%	273,10	-56,50%

La figure suivante illustre les différentes trajectoires de réduction des émissions dans le secteur PIUP à l'horizon 2035 (Figure 8).

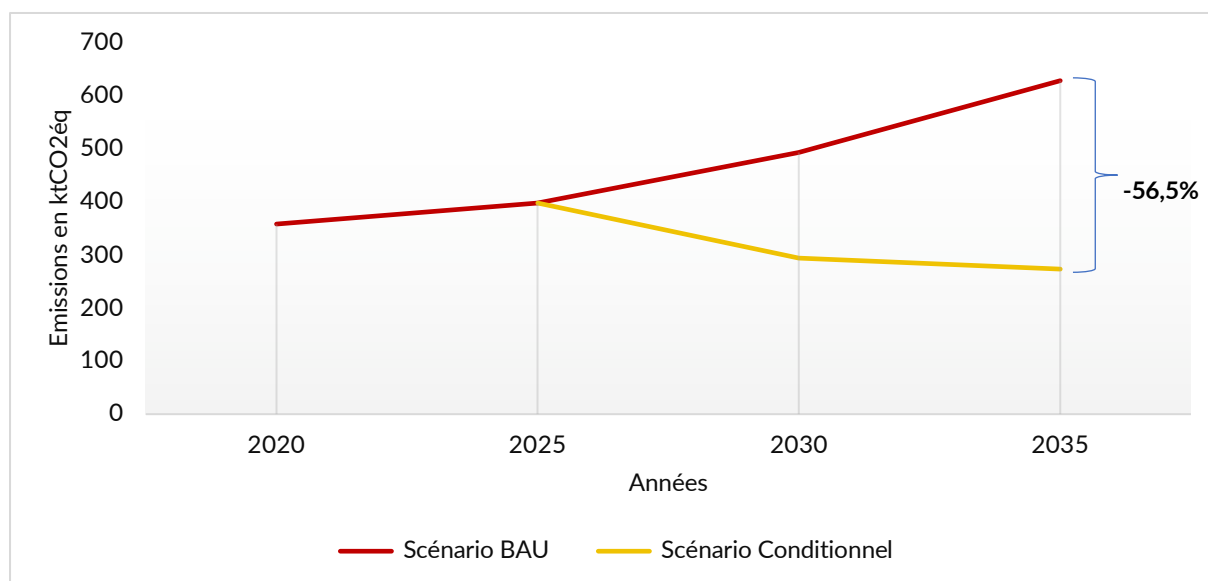


Figure 8 : Trajectoires des émissions pour le secteur PIUP, scénario conditionnel

Source : PNUE, 2023 : Project Proposal: Congo (The) – Kigali Implementation Plan (KIP) Stage I, First Tranche. Secrétariat du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal

Aucune mesure inconditionnelle n'ayant été formulée pour le secteur PIUP, seul le scénario conditionnel a été développé pour ce secteur, reflétant les efforts qui seraient engagés sous réserve de soutiens financiers et techniques additionnels. Cependant, cela n'exclut pas des initiatives internes/nationales qui pourront être prises à cet effet afin d'accélérer l'atteinte de cet objectif.

Six mesures conditionnelles sont formulées dans la première phase de la mise en œuvre du Protocole de Kigali en République du Congo. Elles portent essentiellement sur le renforcement des capacités techniques, l'appui aux entreprises du secteur de la réfrigération et de la climatisation, le développement d'infrastructures de gestion des réfrigérants, la consolidation du cadre réglementaire, la sensibilisation des parties prenantes et la coordination institutionnelle du programme. Les détails des actions énumérées sont présentés en annexe.

#### 4.2.4 Déchets

La gestion des déchets constitue un enjeu environnemental et climatique majeur en République du Congo, dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation rapide. Le système national de gestion des déchets demeure faiblement structuré et marqué par une absence de données actualisées de couverture nationale.

Selon les données disponibles, à Brazzaville, par exemple, seulement 5%<sup>13</sup> des déchets produits quotidiennement sont collectés et acheminés vers des décharges non contrôlées ou des dépotoirs à ciel ouvert, sans captage de biogaz ni couverture du sol, entraînant d'importantes émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) et du dioxyde nitreux (NO<sub>2</sub>). La ville génère environ 1 200 tonnes de déchets par jour (soit 372 482 tonnes par an), principalement issus des ménages, bureaux, commerces et restaurants, avec une production moyenne de 0,65 kg/habitant/jour. Ces déchets sont composés à 32 % de matières organiques, 10 % de plastiques, 7 % de papier, 6 % de verre, 5 % de bois et textiles chacun, 3 % de métaux, 2 % de caoutchouc et cuir, 1 % de céramique, et 29 % de déchets divers (incombustible 6 %, éléments fins 12 %, et autres)<sup>14</sup>.

En ce qui concerne l'assainissement, le pays présente des insuffisances structurelles. A Brazzaville, les données disponibles indiquent que 97,8 % des ménages disposent d'un service d'assainissement mais cette couverture reste largement précaire et inégale selon les quartiers<sup>15</sup>. La majorité des ménages (54 %) utilise des latrines simples, tandis que 18 % se contente de trous sans dalle, ce qui pose des risques sanitaires importants. Seuls 27 % des foyers ont accès à des infrastructures améliorées, telles que des latrines sèches ventilées ou à chasse manuelle<sup>16</sup>.

A cela s'ajoute les déchets biomédicaux qui sont éliminés par incinérations avec des méthodes non adaptés. Ces différentes composantes de gestion des déchets (solides et liquides) génèrent des émissions de GES.

Dans le scénario de référence (BAU) et sur la base des données disponibles, les projections des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des déchets montrent une évolution à la hausse. En l'absence d'interventions spécifiques, les émissions passeraient de 838 ktCO<sub>2</sub>éq en 2020 à 1 280,84 ktCO<sub>2</sub>éq en 2035, soit une augmentation de plus de 52 % sur la période.

<sup>13</sup> <https://lesechos-congobrazza.com/environnement/3742-brazzaville-dechets-menagers-risques-environnementaux-et-impacts-sur-la-sante-humaine-et-les-ecosystemes>, consulté le 16 octobre 2025

<sup>14</sup> African clean cities : 2018 : [https://www.africancleancities.org/sites/default/files/2022/07/brazzaville\\_fr.pdf](https://www.africancleancities.org/sites/default/files/2022/07/brazzaville_fr.pdf), consulté en décembre 2025

<sup>15</sup> Plan d'actions climat territorial de Brazzaville, 2025

<sup>16</sup> GESCOD. 2025. Diagnostic des Services d'Eau Potable et d'Assainissement Liquide de Brazzaville

Dans le scénario conditionnel, la mise en œuvre des mesures prévues permettrait toutefois d'inverser significativement cette tendance. En 2030, les émissions seraient réduites à 989,31 ktCO<sub>2</sub>éq, correspondant à une baisse de 10,8 % par rapport au scénario BAU. Cette réduction s'accroîtrait à l'horizon 2035, avec des émissions estimées à 981,50 ktCO<sub>2</sub>éq, soit une réduction de 23,37 % par rapport au niveau projeté sans intervention.

Tableau 8 : Projections des émissions dans le secteur des déchets à l'horizon 2035

Scénario	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	838	960,286	1109,04	-	1280,84	-
Conditionnel		960,286	989,31	-10,80%	981,50	-23,37%

Seules des mesures conditionnelles ont été formulées pour ce secteur, sous réserve d'appuis extérieurs, sans pour autant exclure les initiatives nationales qui contribueront à l'atteinte des objectifs.

La figure suivante illustre les différentes trajectoires de réduction des émissions dans le secteur des déchets à l'horizon 2035 (Figure 9).

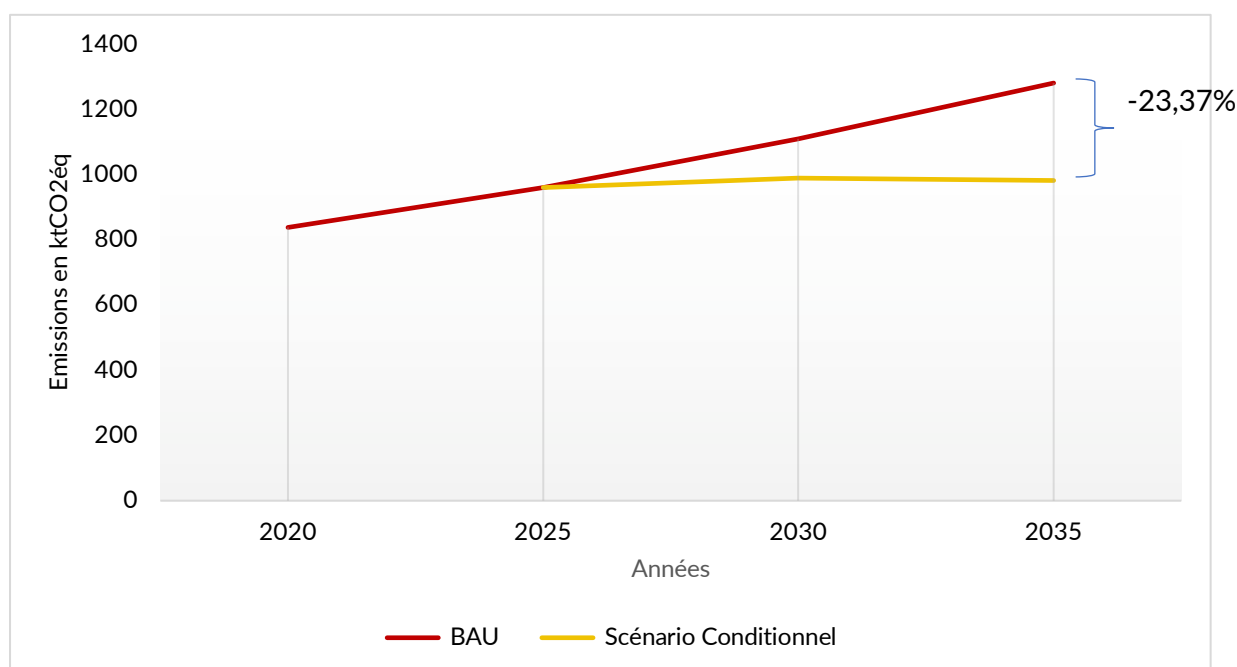


Figure 9 : Trajectoire des émissions dans le secteur des déchets

Ces résultats traduisent le fort potentiel d'atténuation du secteur des déchets, particulièrement lorsque des mesures structurantes sont mises en œuvre avec l'appui technique et financier international. Parmi les actions clés figurent :

- La mise en place d'un système de données sur les déchets ;
- la valorisation énergétique du biogaz issu des sites d'enfouissement (centres d'enfouissement techniques) ;
- le renforcement du tri à la source et du recyclage afin de réduire les émissions dues au brûlage à ciel ouvert ;
- la promotion du compostage des déchets organiques ;

- le promotion de l'économie circulaire et le développement des guides d'entreprises dans le secteur des déchets pour les jeunes, les femmes ;
- l'amélioration de la gestion des eaux usées ;
- l'amélioration de la gestion des déchets médicaux/hospitaliers ;
- la modernisation de la gestion des décharges pour réduire les émissions de méthane (CH<sub>4</sub>).

Le détail des mesures déclinées pour le secteur est donné en annexe.

Le non-engagement (inconditionnellement) du pays dans le secteur des déchets est dû à une absence de certaines données spécifiques et claires sur les initiatives nationales. Afin de constituer une base de données solide, l'approche projets-études est privilégiée dans le cadre de la CDN. Les études de faisabilité associées aux projets ou initiatives doivent permettre de consolider la base de données au fil du temps.



## 5 CONTRIBUTION D'ADAPTATION

La République du Congo, fortement exposée aux impacts du changement climatique, place l'adaptation au cœur de sa CDN3.0. Cette priorité répond à la nécessité de protéger les populations, les écosystèmes et les infrastructures face aux risques accrus, tout en consolidant les acquis du développement socio-économique. La contribution d'adaptation vise ainsi à renforcer la résilience des secteurs clés de l'économie nationale, à anticiper les chocs climatiques futurs et à promouvoir un développement durable et inclusif. Elle repose sur les vulnérabilités identifiées, les priorités exprimées dans les politiques nationales et les contributions des parties prenantes durant le processus, et définit des actions concrètes permettant d'intégrer l'adaptation dans la planification à tous les niveaux, tenant compte des vulnérabilités spécifiques des enfants, des adolescents, des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées, les peuples autochtones.

### 5.1 Objectifs d'adaptation

En lien avec sa vulnérabilité, les principaux objectifs d'adaptation dans le cadre de la CDN sont notamment :

- Renforcer la résilience des populations (y compris les jeunes, les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones) et des écosystèmes, en améliorant les capacités d'anticipation, de prévention et de réponse face aux aléas climatiques (inondations, sécheresses, érosion côtière, érosions hydriques maladies liées au climat, feux de brousses etc.) ;
- Réduire les vulnérabilités des secteurs sensibles, notamment l'agriculture, la foresterie, les ressources en eau, la santé, le tourisme, les zones côtières et les établissements humains à travers des mesures structurelles et non structurelles intégrées dans les politiques nationales et locales.

Ces objectifs constituent le cadre directeur pour la mise en œuvre des actions d'adaptation, en cohérence avec les priorités nationales de développement et les engagements internationaux du pays. Elles seront réalisées à travers des mesures exécutées dans les différents secteurs identifiés comme vulnérables aux changements climatiques.

### 5.2 Contribution sectorielle à l'adaptation

#### 5.2.1 Agriculture

L'agriculture en République du Congo constitue un pilier essentiel pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, représentant environ 10 % du PIB et employant près de 40 % de la population active (Banque mondiale, 2022 ; FAO, 2021). Majoritairement familiale et de subsistance, elle reste très dépendante des précipitations, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux aléas climatiques.

Les risques majeurs identifiés incluent la variabilité accrue des pluies, la modification du calendrier agricole, la fréquence des périodes de sécheresse et les phénomènes d'inondation ainsi qu'une hausse projetée des températures de +1,5 à +3°C d'ici 2050 (IPCC, 2022). Ces aléas menacent la production des cultures vivrières clés notamment manioc, maïs, banane plantain, arachide et riz qui couvrent plus de 80 % de la consommation alimentaire nationale, ainsi que des cultures de rente telles que le cacao, le café et le palmier à huile (FAO, 2015). Le secteur est en outre fragilisé par une faible capacité d'adaptation : accès limité aux intrants de qualité, infrastructures d'irrigation couvrant moins de 2 % des terres cultivées, stockage et transformation insuffisants, et déficit d'information climatique adaptée (FAO, 2025).

La République du Congo a identifié plusieurs mesures visant à renforcer la résilience du secteur agricole face aux effets du changement climatique. Certaines de ces mesures ont une vocation exclusivement adaptative, tandis que d'autres génèrent également des co-bénéfices en matière d'atténuation.

Tableau 9 : Mesures d'adaptation du secteur de l'agriculture

N°	Mesures
1	Promotion d'une agriculture durable et résiliente au changement climatique ;
2	Développement des filières vivrières résilientes au changement climatique et compétitives ;
3	Gestion intégrée et durable des ressources en eau (l'extension des infrastructures d'irrigation et de maîtrise de l'eau pour réduire la dépendance aux précipitations)
4	Renforcement de la résilience des filières halieutiques et aquacoles ;
5	Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce pour mieux préparer les producteurs et anticiper les risques

Le détail de ces mesures et projets est présenté en annexe.

### 5.2.2 Forêt et autres Affectation des Terres (FAT)

La République du Congo abrite 23,53 millions d'hectares de forêts, soit 69 % du territoire national (CNIAF, 2024), faisant partie intégrante du bassin du Congo, deuxième poumon vert mondial<sup>17</sup> après l'Amazonie. Cependant, ce capital naturel est fortement vulnérable aux impacts du changement climatique. L'augmentation des températures moyennes (projetée à +1,5 à +3°C d'ici 2050 selon l'IPCC, 2022), la modification des régimes de précipitations et la hausse de la fréquence des sécheresses pourraient réduire la productivité des écosystèmes forestiers et accroître les risques de feux de brousse, de ravageurs et de maladies. Ces perturbations menacent la capacité de séquestration du carbone et fragilisent la biodiversité.

Les pressions anthropiques accentuent cette vulnérabilité : l'agriculture itinérante sur brûlis est responsable de près de 70 % de la déforestation annuelle, estimée à environ 90 000 hectares par an (Banque mondiale, 2013). L'exploitation forestière illégale, l'urbanisation non planifiée et les infrastructures routières contribuent également à la dégradation. Les principales actions envisagées par la République du Congo pour renforcer la résilience dans ce secteur sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Mesures d'adaptation du secteur FAT

N°	Mesures
1	Promotion du reboisement, de l'afforestation et de la restauration des paysages
2	Amélioration de la gouvernance foncière et de l'aménagement du territoire
3	Renforcement de la gouvernance de manière inclusive et de la résilience du secteur forestier
4	Gestion durable et valorisation économique des ressources forestières
5	Protection et valorisation des écosystèmes sensibles
6	Planification inclusive et suivi stratégique des ressources naturelles
7	Renforcement des capacités techniques et matérielles du secteur minier

Le détail de ces mesures est présenté en annexe.

<sup>17</sup> <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/ecologie-africain-congo-autre-poumon-vert-de-la-planete-preservation-ecosystemes>, consulté le 17 octobre 2025.

### 5.2.3 Biodiversité et écosystèmes

Le pays abrite une biodiversité exceptionnelle répartie entre forêts denses, savanes, zones côtières, mangroves et tourbières. Ces écosystèmes fournissent des services essentiels tels que la séquestration du carbone, la régulation hydrologique et les ressources alimentaires et médicinales, soutenant les moyens de subsistance des communautés locales (Eba'a Atyi et al., 2022).

Cependant, ils sont fortement menacés par le changement climatique : élévation des températures, variations pluviométriques et phénomènes extrêmes perturbent la répartition des espèces et fragilisent les habitats (IPCC, 2022). Les tourbières, riches en carbone, risquent de libérer d'importantes quantités de GES en cas de dégradation (Dargie et al., 2017). À ces pressions s'ajoutent la déforestation, l'agriculture sur brûlis, l'exploitation minière et l'urbanisation, réduisant la résilience écologique (FAO & PNUE, 2020).

Le patrimoine forestier est passé de 90,9 % en 2000 à 88,3 % en 2020, avec un déclin marqué des forêts de plaine (-3,4 %) et marécageuses (Banque mondiale, 2025). Seules les forêts tourbeuses ont conservé une biodiversité élevée. La protection de ces écosystèmes exige une gestion durable des aires protégées, le renforcement des corridors écologiques et l'intégration des solutions fondées sur la nature dans les stratégies nationales d'adaptation. Les principales actions envisagées par la République du Congo pour renforcer la résilience dans ce secteur sont les suivantes.

Tableau 11 : Mesures d'adaptation du secteur de la biodiversité

N°	Mesures
1	Gestion durable, protection et restauration des écosystèmes
2	Observation, suivi et contrôle des risques environnementaux et climatiques
3	Prévention et gestion des catastrophes liées au changement climatique

Le détail de ces mesures et les projets sont présentés en annexe.

### 5.2.4 Tourisme

Le tourisme en République du Congo repose principalement sur l'écotourisme lié à la richesse de la biodiversité du bassin du Congo, notamment les parcs nationaux d'Odzala-Kokoua, Nouabalé-Ndoki et Conkouati-Douli. Le secteur contribue encore modestement au PIB national (environ 3 % en 2019) et à l'emploi (près de 24 000 emplois directs et indirects) mais constitue un potentiel majeur de diversification économique (Banque mondiale, 2022).

Toutefois, ce secteur est fortement vulnérable au changement climatique. La dégradation des écosystèmes (forêts, savanes, mangroves, tourbières) sous l'effet des variations climatiques menace l'attractivité des aires protégées qui abritent une faune emblématique, dont les gorilles, les éléphants de forêt et de nombreuses espèces d'oiseaux (IPCC, 2022). Les zones côtières, qui concentrent près de 30 % de l'offre touristique du pays, sont exposées à l'érosion et à la montée du niveau de la mer, risquant de réduire l'attrait des plages et d'endommager les infrastructures hôtelières (Sitou, 2024).

De plus, les épisodes climatiques extrêmes (inondations, vagues de chaleur et vents violents) perturbent la fréquentation touristique et augmentent les coûts d'entretien des infrastructures (PNUD, 2021). Les principales actions envisagées par la République du Congo pour renforcer la résilience dans ce secteur sont les suivantes :

Tableau 12 : Mesures d'adaptation du secteur du tourisme

N°	Mesures
1	Identification des enjeux d'adaptation pour le secteur du tourisme
2	Mise en place d'un plan d'adaptation du tourisme, basée sur une approche inclusive et sensible au genre
3	Développement inclusif de la production artisanale (organisation des concours du meilleur artisan, des foires expositions, etc.) y compris produits agricoles bio locaux
4	Développement des voies d'accès aux centres artisanaux et sites touristiques sensible au handicap
5	Écotourisme et appui aux moyens de subsistance des populations riveraines des zones de tourbières en République du Congo

### 5.2.5 Ressources en Eau

La République du Congo dispose d'abondantes ressources hydriques grâce au bassin du Congo, à ses nombreux cours d'eau et zones humides. Le fleuve Congo, pilier de l'économie nationale, assure la navigation, l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation agricole et fournit d'importantes ressources halieutiques, bien que son potentiel reste sous-exploité.

Cependant, la ville de Pointe-Noire fait face à une baisse des précipitations alimentant les nappes souterraines, entraînant un risque de pénurie d'eau potable. Les projections climatiques annoncent une variabilité accrue des pluies, avec sécheresses plus fréquentes et inondations plus intenses, affectant la disponibilité et la qualité de l'eau (IPCC, 2022 ; PNUE, 2020). Les zones humides et tourbières, régulateurs hydrologiques majeurs, sont également menacées, risquant de perdre leur rôle écologique (Dargie et al., 2017).

Pour renforcer la résilience du secteur, la Stratégie nationale pour la mer et les eaux continentales (SNMEC) prévoit : la gestion durable du fleuve Congo et du bassin du Kouilou-Niari, l'élaboration de plans intégrés, la recherche climatique régionale et le soutien aux projets d'adaptation. La protection des écosystèmes aquatiques et le développement d'infrastructures hydriques résilientes demeurent des priorités nationales. Les principales actions envisagées par la République du Congo pour renforcer la résilience dans ce secteur sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Mesures d'adaptation du secteur des ressources en eau

N°	Mesures
1	Gouvernance, politique et cadre juridique du secteur de l'eau ;
2	Planification intégrée et connaissance des ressources en eau ;
3	Développement et modernisation des infrastructures hydrauliques ;
4	Gestion durable et protection des ressources hydriques ;
5	Amélioration de la performance et de l'efficacité des services d'eau ;
6	Adaptation du secteur Eau–Hygiène–Assainissement (EHA) aux risques climatiques ;
7	Sensibilisation, éducation et renforcement des capacités des acteurs y compris les enfants, les adolescents, les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les PVH et les PA ;
8	Développement économique et innovation dans le secteur de l'eau.

Le détail de ces mesures et les projets est présenté en annexe.

### 5.2.6 Zone côtière

La République du Congo dispose d'environ 169 km de côte atlantique, abritant des écosystèmes sensibles (mangroves, lagunes, zones humides), des infrastructures stratégiques (ports de Pointe-Noire et de Brazzaville, zones industrielles, installations pétrolières) et une part importante de la population urbaine (UNESCO, 2022 ; Banque mondiale, 2022). Ce littoral offre un plateau continental de 10 000 km<sup>2</sup> et une Zone Économique Exclusive (ZEE) riche en ressources halieutiques et énergétiques, constituant un pôle essentiel du développement national.

Cependant, la zone côtière est hautement vulnérable aux effets du changement climatique et aux pressions humaines. Le recul du trait de côte, atteignant plusieurs centaines de mètres en 40 ans dans les baies de Loango et de Pointe-Noire, menace les populations, les infrastructures et la biodiversité. Le cimetière historique de Loango est déjà submergé. La montée du niveau de la mer et la salinisation des nappes phréatiques aggravent la perte d'eau douce et fragilisent les écosystèmes.

Les conséquences socio-économiques sont majeures : pertes d'habitations, baisse de la pêche artisanale, dégradation des infrastructures et vulnérabilité accrue des communautés littorales dépendantes du petit commerce (UNICEF, 2022, PNUD, 2021). Les ouvrages de protection demeurent insuffisants, tandis que la planification urbaine et portuaire intègre encore faiblement la résilience climatique. Afin de renforcer la résilience du territoire côtier, plusieurs orientations prioritaires sont déclinées dans la Stratégie nationale pour la mer et les eaux continentales<sup>18</sup> : (i) développer une approche holistique de l'érosion pour des solutions adaptées ; (ii) mener une étude approfondie sur les intrusions salines à Pointe-Noire ; (iii) élaborer une politique de gestion de l'espace littoral.

La montée du niveau de la mer, combinée à l'érosion côtière et aux inondations marines, constitue la principale menace. Elle met en péril les habitats naturels (mangroves, plages, lagunes) et accroît la salinisation des sols et nappes phréatiques, affectant l'agriculture et l'accès à l'eau douce (IPCC, 2022). Les mangroves, qui protègent les littoraux et abritent une riche biodiversité, risquent un recul important sous la pression conjointe des changements climatiques et de l'exploitation humaine (PNUE, 2020).

Les principales actions envisagées pour renforcer la résilience dans ce secteur sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Mesures d'adaptation du secteur de la zone côtière

N°	Mesures
1	Amélioration des connaissances et élaboration d'un plan d'actions en matière d'érosion
2	Amélioration des connaissances et évaluation des risques en matière de salinité
3	Renforcement de l'accès à l'eau potable dans les zones touchées par la salinisation
4	Réplication des mesures réussies
5	Promotion de la gestion intégrée de la zone côtière
6	Protection du littoral congolais (protection des baies de Loango)

<sup>18</sup> Stratégie nationale pour la mer et les eaux continentales, SNMEC 2035

### 5.2.7 Infrastructures

Les infrastructures de transport, d'énergie, d'habitat et d'assainissement de la République du Congo sont fortement exposées aux impacts du changement climatique. La montée du niveau marin, l'érosion côtière et les inondations menacent les infrastructures portuaires et urbaines de Pointe-Noire et des zones littorales (Sitou, 2024). À l'intérieur du pays, l'intensification des précipitations extrêmes fragilise routes, ponts et ouvrages de drainage déjà vétustes, provoquant des interruptions de mobilité et une hausse des coûts de maintenance (PNUE, 2020). Les infrastructures énergétiques, notamment les barrages et lignes électriques, subissent aussi les aléas climatiques, compromettant la continuité de l'approvisionnement (IPCC, 2022).

La croissance urbaine non planifiée accentue la vulnérabilité des habitats aux crues, glissements de terrain et vagues de chaleur, limitant la résilience urbaine et aggravant les risques économiques et sociaux (PNUD, 2021). Cette vulnérabilité reflète à la fois la sévérité des aléas et la faiblesse des normes de construction et de planification. Le renforcement de la résilience requiert des infrastructures durables, l'intégration du risque climatique dans l'aménagement du territoire et l'adaptation des normes techniques pour sécuriser les populations et soutenir un développement urbain résilient. Les principales actions envisagées par la République du Congo pour renforcer la résilience dans ce secteur sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Mesures d'adaptation du secteur des infrastructures

N°	Mesures
1	Intégration du changement climatique et renforcement de la résilience des infrastructures ;
2	Aménagement, réhabilitation et bitumage des routes nationales et corridors ;
3	Construction et réhabilitation d'ouvrages de franchissement (ponts et viaducs) ;
4	Aménagements urbains pour l'amélioration de la connectivité et de la mobilité ;
5	Gestion des eaux pluviales, drainage et assainissement urbain ;
6	Prévention et traitement des érosions et glissements de terrain ;
7	Aménagement et protection des berges.

Le détail de ces mesures et projets est présenté en annexe.

### 5.2.8 Établissements humains et Santé

En République du Congo, les établissements humains sont exposés à de multiples risques climatiques, en particulier dans les zones urbaines en forte croissance démographique. L'urbanisation non planifiée, l'occupation des zones inondables et le manque d'infrastructures adéquates accroissent la vulnérabilité des populations aux inondations, aux glissements de terrain et aux vagues de chaleur (Banque mondiale, 2018). Les habitats précaires, fréquents dans les quartiers périphériques de Brazzaville et Pointe-Noire, sont particulièrement exposés, entraînant des pertes matérielles récurrentes et un accroissement de la pauvreté urbaine (PNUD, 2021).

Sur le plan sanitaire, le changement climatique accentue la propagation des maladies hydriques et vectorielles. Les inondations favorisent les épidémies de choléra et de diarrhées, tandis que l'augmentation des températures et des précipitations soutient la prolifération du paludisme et de la dengue (IPCC, 2022 ; PNUE, 2020). Les vagues de chaleur posent aussi des risques accrus pour les groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes, les peuples autochtones et les malades chroniques. Le renforcement de la résilience dans les secteurs des établissements et de la santé nécessite un urbanisme adapté au climat, des systèmes de santé renforcés, et une meilleure prévention des risques sanitaires liés aux aléas climatiques. Les

principales actions envisagées par la République du Congo pour renforcer la résilience dans ce secteur sont les résumées dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Mesures d'adaptation du secteur des établissements humains et santé

N°	Mesures
1	Prévention, communication (adaptée aux différentes catégories sociales) et surveillance des maladies liées au changement climatique
2	Planification, évaluation et renforcement de la résilience du système de santé
3	Transition énergétique et évaluation environnementale du secteur de la santé

Le détail de ces mesures est présenté en annexe.

### 5.2.9 Réduction des risques de catastrophe

La République du Congo est exposée à une multiplicité de risques climatiques et naturels, dont les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain, l'érosion côtière et les feux de brousse. Les inondations exceptionnelles de 2023-2024 ont touché 9 des 12 départements, affectant plus de 336 000 personnes, provoquant la destruction ou l'endommagement de plus de 64 000 habitations, 120 écoles et 34 centres de santé (OMS, 2024).

La vulnérabilité est aggravée par la forte concentration de la population dans les zones urbaines : plus de 66 % des Congolais vivent aujourd'hui en ville, souvent dans des quartiers précaires exposés aux inondations et glissements de terrain (ONU-Habitat, 2020). Le littoral, qui abrite des infrastructures économiques stratégiques, subit déjà une érosion estimée à 1 à 2 mètres par an (Sitou & Ngoma, 2023).

Les capacités institutionnelles pour la gestion des catastrophes restent limitées, malgré l'existence d'un cadre national de gestion des risques. Le déficit en systèmes d'alerte précoce, en cartographie des zones à risque et en dispositifs de préparation communautaire réduit l'efficacité de la réponse. Les principales actions envisagées par la République du Congo pour renforcer la résilience dans ce secteur sont les suivantes :

Tableau 17 : Mesures d'adaptation du secteur de la réduction des risques de catastrophes

N°	Mesures
1	Identification, observation et suivi des zones à risque et des aléas climatiques
2	Prévention, atténuation et adaptation face aux risques climatiques et catastrophes naturelles
3	Planification inclusive et renforcement des capacités des parties prenantes
4	Réponse d'urgence et mécanismes de soutien humanitaire sensible au genre

Le détail de ces mesures est présenté en annexe.

## 6 QUESTIONS TRANSVERSALES ET AUTRES CONSIDÉRATIONS STRATEGIQUES

La réussite de la mise en œuvre de la CDN3.0 repose non seulement sur les actions sectorielles d'atténuation et d'adaptation, mais aussi sur la prise en compte de dimensions transversales essentielles. Celles-ci garantissent l'efficacité, l'équité et la durabilité des efforts climatiques du pays. Il s'agit notamment de l'implication du secteur privé, de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale, de la participation active de la jeunesse et de l'enfance, de la promotion d'une transition juste et de la prise en compte des enjeux liés aux pertes et préjudices. L'intégration de ces dimensions transversales vise à renforcer la résilience du Congo tout en assurant une action climatique inclusive et bénéfique pour l'ensemble de la société.

### 6.1 Mobilisation et engagement du secteur privé

Le secteur privé joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la CDN3.0 de la République du Congo, tant par sa capacité d'investissement que par son potentiel d'innovation et d'adoption des technologies bas carbone. L'atteinte des objectifs nationaux en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement climatique nécessite un partenariat solide et structuré entre l'État, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers (PTF). Dans ce cadre, la CDN3.0 vise à renforcer l'intégration du secteur privé dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la foresterie, des infrastructures, de la finance et des services. Le gouvernement reconnaît que la participation active du secteur privé contribue non seulement à l'atteinte des objectifs climatiques, mais aussi à la création d'emplois verts, au développement industriel durable et à la résilience économique nationale.

Un dialogue approfondi mené avec les organisations patronales et des entreprises congolaises a permis d'identifier un ensemble de priorités clés pour renforcer l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre de la CDN3.0. Ces priorités reflètent la nécessité d'un environnement favorable aux investissements climatiques, d'un cadre de gouvernance transparent et inclusif, ainsi que d'un accompagnement technique et financier adapté. Les priorités exprimées par le secteur privé sont présentées ci-après :

Tableau 18 : Priorités du secteur privé pour son engagement dans la mise en œuvre de CDN3.0

Domaine prioritaire	Description
Cadres juridique, institutionnel et gouvernance	Garantir la stabilité des règles, la transparence fiscale ainsi qu'un cadre incitatif
Instruments financiers et incitations	Renforcer les exonérations fiscales applicables aux projets énergétiques, tout en élargissant l'accès à d'autres dispositifs fiscaux et financiers incitatifs, notamment ceux dédiés aux entreprises engagées dans des activités bas carbone
Instruments financiers et incitations	Adopter et promulguer la loi portant refonte de la charte nationale des investissements
Accès aux financements verts	Sensibiliser les acteurs aux financements verts Accompagner les entreprises dans l'accès aux guichets climatiques
Visibilité et reconnaissance	Valoriser systématiquement les efforts climat et RSE des entreprises aux niveaux national et international dans la CDN et autres instruments
Partenariat public-privé	Instaurer un dialogue structuré, inclusif et permanent entre l'Etat, le patronat et les bailleurs autour de la CDN
Renforcement des capacités et accompagnement	Faciliter l'accès des entreprises aux formations ainsi que leur accompagnement technique en matière de finance carbone, normes ESG, technologies propres
Plateforme de concertation climat du secteur privé	Créer un espace institutionnalisé de coordination et de suivi

Système MRV intégré	Mettre en place un système MRV inclusif couvrant atténuation, adaptation et financement, avec un portail numérique de reporting assurant un suivi et un rapportage transparents des contributions du secteur privé
Participation aux structures de gouvernance de la CDN3.0	Garantir la représentation du patronat dans les instances de concertation et de décision

Source : Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo (UNICONGO)

## 6.2 Genre et inclusion sociale, enfants, jeunes et peuples autochtones

Consciente que l'inclusion des enfants, des jeunes et des femmes est partie intégrante et une exigence de justice climatique, de cohésion sociale et de durabilité, la République du Congo fait de cette thématique un pilier important dans sa CDN3.0.

En effet, les aléas climatiques et leur impacts (inondations, sécheresses, épidémies, insécurité alimentaire et dégradation des écosystèmes)<sup>19</sup> auxquels le pays fait face affecte de manière disproportionnée les groupes vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, qui représentent plus de 70 % de la population nationale (UNICEF, 2025 ; PNUD, 2024 ; PNUD, 2022). Cette vulnérabilité accrue résulte de facteurs structurels, de normes socioculturelles contraignantes et d'un accès limité aux ressources, aux services essentiels et aux instances décisionnelles. La situation est beaucoup plus poussée chez les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées et les peuples autochtones qui en plus d'être sensibles aux aléas climatiques, rencontrent des obstacles majeurs d'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement, notamment en période de crise (Handicap International, 2022).

Les enfants, qui constituent près de la moitié de la population congolaise, sont les plus exposés aux effets du changement climatique. L'Indice des Risques Climatiques pour les Enfants (IRCE) classe le Congo parmi les pays à risque élevé. Les inondations de 2023 ont interrompu la scolarité de plus de 43 000 enfants, détruit des écoles, contaminé les sources d'eau et aggravé la malnutrition infantile (UNICEF, 2024). Les jeunes, filles et garçons, bien que porteurs d'innovation, de mobilisation sociale et de résilience communautaire, sont souvent exclus des processus décisionnels, des mécanismes de financement climatique et des espaces de gouvernance (PNUD, 2022).

Les femmes rurales sont particulièrement touchées par les effets du changement climatique, car elles assurent la gestion de l'eau, de l'alimentation et de l'hygiène familiale dans des conditions de plus en plus difficiles. La raréfaction des ressources accroît leur charge de travail et fragilise leurs revenus, tout en entraînant la déscolarisation des filles, exposées à des risques accrus d'abus et de mariages précoces. Dans les quartiers précaires urbains, les enfants, les jeunes et les femmes vivent dans des zones à haut risque climatique : pentes instables, berges inondables, absence de services de base. Dans les camps de déplacés, les filles et les femmes sont exposées à des risques accrus de violence, de privation d'intimité et de mauvaise gestion de l'hygiène menstruelle. Bien qu'elles se trouvent au cœur des problèmes climatiques, elles restent sous-représentées dans les instances de décision liées au climat.

Les inégalités sociales et structurelles amplifient la vulnérabilité des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap (PVH) et des peuples autochtones (PA) face au changement climatique. Ces défis touchent particulièrement : (i) l'éducation notamment l'absence de contenus climatiques dans les programmes et la faible formation des enseignants limitant la sensibilisation et la participation des jeunes, surtout des filles rurales, à la transition écologique et aux métiers verts ; (ii) l'accès à l'eau et l'assainissement (WASH) notamment l'infrastructures insuffisantes et inadaptées qui accroissent la charge des femmes, exposent les enfants à des risques sanitaires et excluent les personnes handicapées des services

<sup>19</sup> Organisation mondiale de la santé, 2024

essentiels ; (iii) la gouvernance participative notamment la faible représentation des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans les instances décisionnelles qui freine une gouvernance climatique inclusive et la valorisation des savoirs locaux.

Pour répondre à ces défis, trois axes prioritaires d'action sont proposés afin d'assurer une réponse climatique inclusive, équitable et durable.

Tableau 19 : Mesures à mettre en œuvre pour la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale

N°	ACTIONS
<b>ATTENUATION</b>	
1	Promouvoir l'accès des femmes, des Personnes Vivant avec un Handicap (PVH) et des jeunes aux emplois verts liés aux énergies renouvelables (installation de panneaux solaires, biomasse, efficacité énergétique).
2	Développer des programmes de formation technique ciblant les femmes, les PVH et les jeunes dans les métiers des énergies propres et du transport durable.
3	Faciliter l'accès des femmes à des solutions énergétiques propres (fours améliorés, biogaz, fabrication de fumoirs améliorés, kits solaires), réduisant la dépendance au bois de chauffe et les émissions associées.
4	Encourager la participation des femmes et des peuples autochtones dans la mise en œuvre de pratiques agricoles climato-intelligentes (agroforesterie, agroécologique, gestion durable des ressources naturelles, services climatologiques).
5	Développer des projets pilotes d'agriculture à faible impact carbone, intégrant les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et les personnes handicapées dans les zones rurales.
6	Renforcer l'implication des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans la gestion participative des forêts et dans les programmes REDD+.
7	Promouvoir des activités génératrices de revenus alternatives (écotourisme, valorisation durable des PFNL – Produits Forestiers Non Ligneux) ciblant les groupes vulnérables.
<b>ADAPTATION</b>	
1	Définir des quotas lors des activités de renforcement de capacités, de formation, des campagnes de sensibilisation pour la production durable dans le secteur de l'agriculture et de gestion durable des produits forestiers
2	Renforcer la thématique du Genre et Inclusion Sociale dans les politiques sectorielles de développement particulièrement dans les secteurs agricoles et forestiers
3	Intégrer les principes du Genre et Inclusion Sociale dans le plan directeur des infrastructures sanitaires, d'habitation, de gestion de l'eau et de mécanisme d'intervention en cas de catastrophe tout en prenant en compte les vulnérabilités spécifiques des personnes âgées, enfants et personnes en situation d'handicap
4	Mettre en place des incitations financières pour encourager l'adoption de technologies à faibles émissions par les femmes et les autres groupes marginalisés dans le secteur du tourisme
5	Mettre en place un fonds d'appui aux initiatives féminines et autochtones dans l'écotourisme
6	Renforcer la collecte de données désagrégées (sexe, âge, handicap, statut socioéconomique) dans les enquêtes nationales sur l'agriculture, l'alimentation et la vulnérabilité climatique, la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), la protection sociale des enfants, l'énergie, la santé, le tourisme, etc.
7	Élaborer un plan national de santé climatique sensible au genre et aux vulnérabilités (paludisme, malnutrition infantile, vagues de chaleur)
8	Développer des programmes spécifiques pour prévenir la déscolarisation des filles en période de crise alimentaire ou climatique
9	Promouvoir des technologies d'assainissement innovantes adaptées aux groupes cibles (toilettes biologiques Ecosan, (écologie sanitaire) et toilettes biologiques)
10	Vulgariser des programmes scolaires et les activités extra scolaires sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement
11	Construire des toilettes améliorées, des stations de traitement des boues de vidange inclusif et des stations de traitement des eaux usées
12	Développer des programmes de gestion et de conservation de la biodiversité en milieu scolaire
13	Développer les outils de prédiction, de prévention, de diffusion inclusive de l'information climatique (des systèmes d'alerte précoces dans les zones à écologies fragiles, calendriers agricoles, bulletins décennaires, etc.)
14	Élaborer des plans d'organisation de secours inclusif des départements de la République du Congo

15	Former les jeunes, les femmes, peuples autochtones, personnes handicapées, et les réfugiés à la gestion intégrée des déchets et sur les bonnes pratiques agro -sylvo- pastorales
<b>AUTRES MESURES</b>	
1	Élaborer un Plan national d'inclusion des enfants, des jeunes et des femmes dans la CDN, avec des objectifs chiffrés, un budget dédié et un mécanisme de suivi.
2	Créer un guichet vert jeunesse et genre pour financer les initiatives locales portées par les jeunes et les femmes.
3	Mettre en place un système de gouvernance inclusif prenant en compte la jeunesse et les femmes
4	Renforcer le leadership féminin dans le numérique afin de développer des solutions locales innovantes en faveur du climat.

La mise en œuvre de ces actions nécessitera un appui international substantiel, tandis que le Gouvernement de la République du Congo s'engage à déployer tous les efforts nécessaires pour élaborer et appliquer des budgets sensibles au genre, en vue de renforcer la mobilisation des ressources domestiques et d'assurer la durabilité des interventions.

### 6.3 Transition juste

La République du Congo considère la transition juste comme un pilier stratégique de sa réponse au changement climatique. Elle vise à garantir que la transformation vers une économie bas-carbone et résiliente soit équitable, inclusive et socialement juste. Dans un contexte de dépendance aux industries extractives, de vulnérabilité des populations rurales et autochtones, et de nécessité de diversification économique, la transition juste représente une opportunité de développement durable et de réduction des inégalités. Le pays reconnaît que les impacts climatiques et les mesures de transition affectent différemment les groupes sociaux, en particulier les femmes, les jeunes, les travailleurs informels et les communautés rurales ou forestières. L'intégration du principe de justice climatique dans les politiques publiques vise à prévenir l'aggravation des inégalités tout en assurant la participation active de tous les acteurs à la transformation bas-carbone.

La transition juste s'entend comme un processus de transformation conciliant équité, sociale, durabilité économique et participation citoyenne. Elle s'appuie sur l'engagement de l'État à promouvoir la protection sociale, la sécurisation des emplois, l'accès aux services énergétiques modernes et abordables, et le développement d'opportunités économiques sobres en carbone. Elle suppose également la création de cadres institutionnels garantissant la transparence et la concertation entre syndicats, secteur privé, société civile et collectivités locales.

La République du Congo envisage la transition juste comme un vecteur de cohésion sociale et de prospérité partagée, aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, pour renforcer la résilience collective et promouvoir un développement inclusif.

Tableau 20 : Mesures à mettre en œuvre pour la transition juste

Aspect transversal	Mesures
Transition juste	Identifier les impacts sociaux et économiques de la transition bas carbone
	Développer des dispositifs de dialogue social et de concertation nationale
	Mettre en place des mécanismes de reconversion professionnelle et d'accompagnement social

## 6.4 Pertes et préjudices

La République du Congo, bien que faiblement émettrice de gaz à effet de serre, demeure fortement vulnérable aux impacts du changement climatique, générant d'importantes pertes et préjudices économiques, sociaux et environnementaux. Ces dernières années, l'intensification des précipitations extrêmes a provoqué des inondations majeures : celles de 2019 et 2020 ont touché environ 170 000 personnes dans la Sangha, 200 000 dans la Likouala, ainsi qu'un grand nombre d'habitants des Cuvette et des Plateaux. Dans la Likouala, les pluies ont été deux fois supérieures à la moyenne saisonnière, et le niveau de la rivière Oubangui a atteint un record depuis 2009. Ces catastrophes ont dévasté les cultures, entraîné une flambée des prix alimentaires et nécessité une intervention humanitaire des Nations Unies. La période 2022–2023 a été encore plus critique, affectant 320 891 personnes et causant 17<sup>20</sup> décès, tandis que 2 292 hectares de terres cultivées ont été submergés, aggravant l'insécurité alimentaire et les déplacements de population.

En parallèle, le pays subit une érosion côtière sévère liée à la montée du niveau marin, entraînant la disparition de villages, la destruction d'infrastructures et la dégradation d'écosystèmes littoraux. Sur le plan environnemental, la déforestation résulte surtout de l'agriculture itinérante sur brûlis, de la consommation non durable de biomasse et de l'exploitation forestière et minière. Toutefois, le Congo présente un taux de déforestation faible (0,10 %/an, soit 25 886 ha) (République du Congo, 2024).

La prise en compte des pertes et préjudices dans son engagement climatique vise à renforcer la résilience nationale, améliorer les mécanismes d'alerte précoce, et développer des systèmes d'assurance, de relèvement et de compensation adaptés aux populations les plus vulnérables.

Le tableau ci-après présente un plan d'action des principales sur les pertes et préjudices afin de tirer profit des opportunités dans le cadre de la mise en œuvre des CDN.

Tableau 21 : Plan d'action de la mise en œuvre des interventions de gestion des pertes et préjudices

Action proposée	Objectif	Acteurs responsables	Horizon de mise en œuvre
<b>Renforcement institutionnel et gouvernance</b>			
Mettre en place un cadre institutionnel de gestion des catastrophes et crises humanitaires	Structurer la gouvernance nationale des catastrophes et crises humanitaires	Ministère de l'Environnement, MASSAH, MSP, MEPPSA	Court terme (2025)
Mettre en place un système de collecte et de gestion d'informations sur les événements extrêmes majeurs	Documenter systématiquement les impacts climatiques	Ministère de l'Environnement, Ministères sectoriels et agences concernées	Court terme (2025)
Promouvoir le relèvement post catastrophe	Assurer la réintégration socioéconomique des victimes des catastrophes	Ministères sectoriels et agences concernées, collectivités locales, partenaires techniques, les ONG, le secteur privé	Long terme
<b>Prévention et réduction des risques</b>			
Développer des systèmes d'alerte précoce multi-aléas	Améliorer l'anticipation et la préparation face aux catastrophes	ANAC, services météorologiques, sécurité civile	Court terme (2026)
Assurer l'entretien des infrastructures essentielles contre les risques climatiques	Réduire la vulnérabilité des infrastructures vitales	Ministère des Infrastructures, Ministère de l'environnement, collectivités locales	Moyen terme (2025-2030)

<sup>20</sup> Communiqué du gouvernement congolais de décembre 2023, accédé le 16/07/2025 sur le lien : <https://gouvernement.cg/communique-du-gouvernement-de-la-republique-a-la-suite-des-graves-inondations-qui-touchent-notre-pays/>

Action proposée	Objectif	Acteurs responsables	Horizon de mise en œuvre
Réaliser les infrastructures adaptées au contexte des changements climatiques	Atténuer les chocs climatiques sur les infrastructures	Ministère des infrastructures, Ministère de l'environnement, collectivités locales	Long terme
Renforcer la protection des écosystèmes côtiers et fluviaux	Limiter l'érosion et protéger les zones côtières et fluviales	Ministère de l'Environnement, collectivités côtières, ONG locales	Moyen terme (2025-2030)
<b>Réponse rapide et relèvement</b>			
Mettre en place un fonds national d'urgence climatique	Financer rapidement les interventions d'urgence	Ministère des Finances, Ministère de l'environnement, bailleurs	Court terme (2025)
Développer des programmes de relocalisation planifiée des victimes des catastrophes sur les sites transitoires	Sécuriser les populations exposées et leurs biens dans les zones à haut risque	Ministère de l'environnement, Gouvernement, collectivités locales, agences onusiennes	Moyen terme (2025-2030)
<b>Soutien aux communautés et résilience sociale</b>			
Renforcer les capacités locales en gestion des risques climatiques	Renforcer la résilience des communautés locales	Ministère de l'environnement, Collectivités locales, ONG communautaires	Court terme (2026)
Sensibiliser les populations à la réduction de la vulnérabilité	Réduire la vulnérabilité grâce à l'éducation et l'information et la communication	Ministère de la Communication, ONG, médias locaux, MASSAH	Court terme (2025)
<b>Mobilisation des financements et partenariats</b>			
Accéder au mécanisme international de financement des pertes et préjudices	Mobiliser des ressources financières internationales	Ministère des Finances, Ministère de l'environnement, partenaires internationaux (FVC, L&D Fund)	Court terme (2025)
Développer des assurances indexées sur le climat avec le secteur privé	Accroître la résilience économique par des mécanismes de marché	Ministère des finances, secteur privé, assureurs	Moyen terme (2025-2030)

## 6.5 Autres considérations stratégiques

De façon holistique, la CDN3.0 intègre des dimensions non négligeables mais extrêmement importantes pour la réussite de sa mise en œuvre. Ces aspects sont entre autres : Paix et sécurité, Initiatives transfrontalières et autres enjeux stratégiques.

- **Paix et Sécurité**

Le changement climatique amplifie les risques sociaux, économiques et sécuritaires. En République du Congo, la pression sur les ressources (terres, forêts, eau, pêche) exacerbe les tensions communautaires, menace les moyens de subsistance et fragilise silencieusement certaines cohésions sociales dans les communautés affectées. Les phénomènes extrêmes (inondations, sécheresses) peuvent provoquer des déplacements de population et accroître la vulnérabilité. L'action climatique est donc un levier de paix. La CDN 3.0 promeut une gestion durable des ressources, renforce le dialogue communautaire et intègre la prévention des conflits dans l'adaptation. Ce lien climat-paix-sécurité est un axe stratégique pour préserver la stabilité nationale et renforcer la résilience.

- **Coopération transfrontalière**

Le changement climatique nécessite une réponse régionale. La République du Congo partage avec ses voisins des écosystèmes stratégiques (forêts, bassins versants, ressources halieutiques) dont la préservation exige une gestion concertée. La CDN 3.0 promeut l'harmonisation des politiques de gestion forestière, de conservation et de développement d'infrastructures résilientes. Le pays s'appuie sur les cadres de la CEMAC, de la COMIFAC et de

la CEEAC pour mettre en œuvre des projets communs de protection et de gestion durable. Cet engagement renouvelé en faveur de la coopération régionale est essentiel pour relever les défis climatiques communs et maximiser les bénéfices partagés.

- **Autres enjeux**

La trajectoire climatique de la République du Congo intègre plusieurs dimensions transversales appelées à prendre une importance croissante : (i) **Économie bleue** : le littoral et les ressources marines représentent un potentiel stratégique pour diversifier l'économie, créer des emplois durables et renforcer la sécurité alimentaire. Son développement devra s'appuyer sur une gestion responsable des écosystèmes marins, une pêche durable, une aquaculture résiliente et la protection des zones côtières ; (ii) **Gestion de l'eau douce** : la sécurité hydrique, indispensable à l'agriculture, à l'hydroélectricité et à la biodiversité, repose sur la restauration et la protection des écosystèmes aquatiques, contribuant directement à l'adaptation et à la résilience ; (iii) **Savoirs traditionnels et solutions fondées sur la nature** : la valorisation des connaissances locales et des pratiques ancestrales constitue un atout pour la résilience communautaire, en particulier en zones rurales et forestières. Leur intégration dans les politiques climatiques favorise l'appropriation locale, améliore l'efficacité des mesures d'adaptation et préserve le patrimoine culturel et environnemental.

Tableau 22 : Mesures de soutien à mettre en œuvre

Aspect transversal	Pistes d'action/mesures
<b>Paix et sécurité</b>	Intégrer les risques climatiques dans les stratégies nationales de prévention des conflits
	Promouvoir une gouvernance participative et équitable des ressources naturelles
	Renforcer les mécanismes d'alerte précoce et de médiation face aux chocs climatiques
<b>Coopération transfrontalières</b>	Développement de projets régionaux avec les autres pays du Bassin du Congo tirant profit des institutions régionales de ce Bassin
<b>Autres enjeux</b>	Intégrer l'économie bleue, la digitalisation, la valorisation des savoirs traditionnels et les engagements du Freshwater Challenge (notamment la restauration, la protection et la gestion durable des écosystèmes d'eau douce) dans les prochaines mises à jour.
	Mettre en place une veille stratégique et prospective sur les enjeux stratégiques



## 7 MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE

Au fil de ces dernières années, la République du Congo a engagé des efforts importants pour stimuler sa croissance économique, améliorer le bien-être de sa population et renforcer la stabilité de ses structures socio-économiques. Toutefois, en tant que pays en développement, elle fait face à des défis majeurs qui mobilisent une part importante des efforts institutionnels et limitent la capacité nationale à allouer des ressources financières, techniques et technologiques suffisantes à la décarbonation des secteurs clés et au renforcement de la résilience climatique.

Dans ce contexte, la République du Congo réaffirme son engagement à mettre en place les réformes, dispositifs institutionnels et partenariats internes nécessaires à la mise en œuvre effective de sa CDN3.0. Néanmoins, la réalisation complète des projets identifiés dépendra d'un appui international accru, en particulier sous forme de financements climatiques, de renforcement des capacités et de transferts de technologies adaptés.

### 7.1 Moyens de mise en œuvre

#### 7.1.1 Besoins en financement

La mise en œuvre effective de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0) de la République du Congo requiert **un financement global estimé à environ 8 616,33 millions d'USD pour la période 2025 - 2035**. Ce besoin se répartit entre les actions d'atténuation (5 814,32 millions USD, soit 67,48 % du total), les actions d'adaptation (2 505,68 millions USD, soit 29,08 %) et les mesures de soutien dénommées (296,33 millions USD, soit 3,44 %). Dans ces besoins financiers, les ressources inconditionnelles s'élèvent à 1 696,42 millions USD, soit 20% tandis que les ressources conditionnelles s'élèvent à 6 919,91 millions USD, soit 80%.

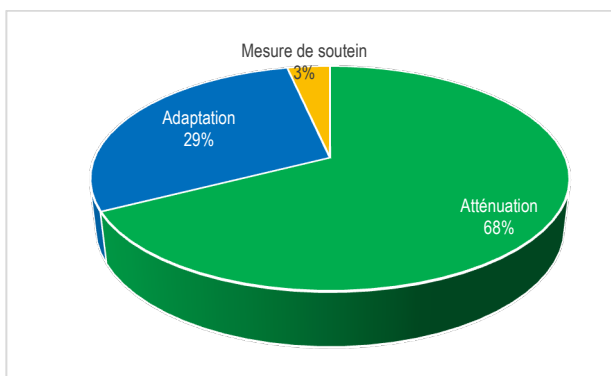


Figure 10 : Besoins financiers par composante

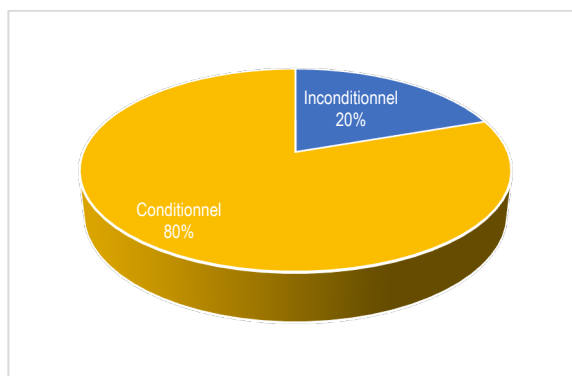


Figure 11 : Besoins financiers par scénario

NB : la composante transversale ne fait pas allusion aux activités mixtes (adaptation et atténuation)

Du côté de l'atténuation, le secteur de l'énergie absorbe 4 019,96 millions d'USD (soit 46,66 % du financement total), reflétant l'importance de la transition énergétique dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Congo. Il est suivi par le secteur Forêt, et autres Affectations des Terres (FAT), avec 1 568,77 millions USD (18,21 %), puis par le secteur Agricole, qui mobilise 74,46 millions USD (0,86 %), le secteur des déchets avec une mobilisation estimée à 145,70 millions USD (1,69 %) et enfin par le secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), avec 5,43 millions USD (0,06 %).

Pour l'adaptation, les besoins les plus importants concernent l'agriculture, avec 597,06 millions USD (6,93 % du total), suivis du secteur des ressources en eau (564,69 millions USD, soit 6,55 %), des infrastructures (515,23 millions USD, soit 5,98 %), et de la réduction des risques de catastrophes (RRC) (292,73 millions USD, soit 3,40 %) et de la foresterie et autres affectations des terres (90,84 millions USD, soit 1,05 %). D'autres secteurs stratégiques présentent également des besoins significatifs, tels que la protection des zones côtières (237,50

millions USD, soit 2,76 %), la biodiversité et les écosystèmes (87 millions USD, soit 1,01 %), le tourisme (79,10 millions USD, soit 0,92 %) ainsi que la santé (41,53 millions USD, soit 0,48 %).

Les mesures de soutien ou encore les actions transversales, représentant 296,33 millions USD (3,44 % du total), couvrent les domaines suivants : recherche et innovation, secteur privé, genre et inclusion sociale, transition juste, paix et sécurité, pertes et préjudices, initiatives transfrontalières, autres enjeux stratégiques, renforcement du système MNV, gouvernance, renforcement des capacités et communication.

Tableau 23 : Besoins en financement

Composante	Scénario Inconditionnel (Millions USD)	Scénario conditionnel (Millions USD)	Total (Millions USD)	Pourcentage
<b>Atténuation</b>	<b>661,61</b>	<b>5 152,70</b>	<b>5 814,32</b>	<b>67,48%</b>
Energie	384,70	3635,26	4019,96	46,66%
FAT	205,95	1362,81	1568,77	18,21%
Agriculture	70,96	3,50	74,46	0,86%
PIUP		5,43	5,43	0,06%
Déchet		145,70	145,70	1,69%
<b>Adaptation</b>	<b>847,53</b>	<b>1658,15</b>	<b>2505,68</b>	<b>29,08%</b>
Agriculture	195,28	401,78	597,06	6,93%
FAT	11,19	79,65	90,84	1,05%
Ressources en eau	42,69	522,00	564,69	6,55%
Infrastructures	192,81	322,42	515,23	5,98%
Santé	18,50	23,03	41,53	0,48%
Biodiversité et écosystèmes	27,50	59,50	87,00	1,01%
RRC	198,47	94,26	292,73	3,40%
Tourisme	11,20	67,90	79,10	0,92%
Zone côtière	189,00	48,50	237,50	2,76%
<b>Mesures de soutien</b>	<b>148,17</b>	<b>148,17</b>	<b>296,33</b>	<b>3,44%</b>
<b>Total</b>	<b>1 696,42</b>	<b>6 619,91</b>	<b>8 616,33</b>	<b>100,00%</b>

Ces estimations illustrent l'ampleur des besoins financiers requis pour la mise en œuvre de la CDN, tout en mettant en évidence la prépondérance du secteur énergétique dans les actions d'atténuation et celle du secteur des infrastructures dans les mesures d'adaptation.

### 7.1.2 Mécanismes de mobilisation des financements

Le financement climatique constitue en effet un déterminant central de l'ambition et de l'efficacité des actions envisagées, tant pour l'atténuation que pour l'adaptation, ainsi que pour le renforcement des capacités, la recherche et le transfert de technologies. Dans ce contexte, une approche intégrée semble être une meilleure option pour la République du Congo.

Sur le plan national, l'État congolais pourrait renforcer l'orientation stratégique de ses ressources domestiques en faveur de l'action climatique. La budgétisation sensible au climat, et plus encore au genre, devrait constituer une innovation majeure permettant d'intégrer de manière systématique les enjeux climatiques et sociaux dans les allocations budgétaires sectorielles. Parallèlement, le Fonds pour la protection de l'environnement jouera un rôle de levier et de catalyseur dans la mobilisation des ressources nationales et internationales en faveur de programmes prioritaires, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de la foresterie, de l'agriculture durable et de l'adaptation des zones côtières. Au côté du financement national public, la finance privée nationale constituera un levier important dans la mise en œuvre de la CDN. Les banques et institutions financières nationales,

compagnies d'assurance, sociétés de microfinance, entreprises extractives, agro-industrielles et forestières constituent des partenaires clés pour combler les gaps de financement public. Le développement de mécanismes incitatifs (écotaxes, fiscalité carbone, garanties publiques, PPP climatiques) encouragera leur engagement. Les partenariats public-privé apparaissent comme des leviers essentiels pour stimuler l'investissement privé dans les filières stratégiques à faible intensité carbone.

À l'échelle internationale, il existe des instruments multilatéraux et bilatéraux de financement climatique que le pays pourrait en profiter. Le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds d'adaptation constituent des leviers majeurs pour soutenir la mise en œuvre des projets structurants, en particulier dans le domaine de la résilience agricole, de la gestion durable des terres et de la protection des écosystèmes forestiers et côtiers. Les opportunités de mobilisation des ressources vont accroître avec le nouvel objectif collectif quantifié (NCQG), qui vise à mobiliser 300 milliards de dollars américains par an d'ici 2035. Cette décision entérinée appelle à la mobilisation de 1,300 milliards de dollars d'ici 2035. Le triplement de la finance dédiée à l'adaptation d'ici 2035, convenu à la COP30, constitue également une opportunité pour accélérer la mise en œuvre des projets d'adaptation et la construction de la résilience du pays.

En outre, l'opérationnalisation du Fonds de Réponse aux Pertes et Préjudices (FRLD)<sup>21</sup> représente une opportunité importante pour faire face aux pertes et dommages économiques et non économiques liés aux effets néfastes du changement climatique. Le lancement officiel des Modalités de mise en œuvre de la Barbade (BIM) déclenche ainsi cette fenêtre de mobilisation des ressources que le Congo peut saisir. Toutefois, le pays devrait s'activer pour répondre aux conditions préalables d'accès à ce financement notamment la nomination d'un point focal, les études nationales de cadrage et la mise en place de mécanisme national de pertes et préjudices.

Au niveau régional, les institutions telles que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), ainsi que les coopérations bilatérales, offrent également des opportunités complémentaires. Le Congo s'appuiera également sur les cadres régionaux que sont la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) dans la mise en œuvre de sa CDN. La CCBC offre une plateforme de coopération climatique permettant de mobiliser un appui technique et un plaidoyer commun pour l'accès accru au financement climat. Tandis que la COMIFAC constitue un levier essentiel pour l'harmonisation des politiques forestières, le renforcement des capacités et la mise en œuvre des actions AFAT prévues dans la CDN. La CEEAC quant-à-elle en favorisant l'intégration des priorités climatiques dans les stratégies régionales de développement, de résilience et d'énergie, sera un atout ou une plateforme pour la mobilisation de programmes et initiatives régionales profitable au Congo. Enfin, à travers le PFBC le Congo pourra davantage renforcer la coopération avec les partenaires techniques et financiers engagés dans la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Ensemble, ces institutions offrent au Congo un cadre structurant pour soutenir et accélérer la mise en œuvre effective de sa CDN.

À ces sources traditionnelles s'ajoutent des mécanismes de financement innovants notamment obligations vertes, instruments d'assurance climatique, les fonds bleu, guichets dédiés au financement résilient et les fonds philanthropiques, que le Congo envisage d'explorer afin de diversifier ses canaux de financement et de réduire sa dépendance à l'aide publique au développement.

Le tableau suivant présente une synthèse des différents mécanismes à travers lesquels le Congo exploitera les opportunités financières et techniques pour la mise en œuvre de CDN.

<sup>21</sup> <https://www.frid.org/>

Tableau 24 : Mécanismes de financement disponibles au niveau national et international

Catégorie	Mécanismes de financement	Exemples / Acteurs clés	Rôle attendu
National	Budgétisation sensible au climat et au genre	Ministère des Finances, ministères sectoriels	Intégrer le climat dans les allocations budgétaires nationales
	Fonds national de protection de l'environnement	Gouvernement, partenaires bilatéraux	Canaliser et coordonner les ressources domestiques et internationales
	Incitations fiscales et partenariats public-privé	Entreprises nationales, investisseurs, institutions bancaires, assureurs, etc.	Stimuler l'investissement privé dans l'énergie propre, agriculture durable, infrastructures résilientes
International	Fonds multilatéraux	Fonds vert pour le climat (FVC), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds d'adaptation ainsi que les Fonds non-CCNUCC	Financer des projets structurants d'adaptation et d'atténuation
	Fonds émergents	FRLD (Fund for Responding Loss & Damage) Le marché carbone à travers l'Article 6 de l'AP (voir sections suivantes)	Soutenir les Pertes et préjudices liées au changement climatique Soutenir les initiatives générant les crédits carbonés
	Les PTF	BAD, BDEAC, BM, CAFI, FAO, UNICEF, GIZ, PNUD, OMS, UNESCO, WWF, etc.	Financer les projets Appuis techniques ciblés (assistance technique)
	Cadres et mécanismes régionaux	CEEAC, CCBC, COMIFAC, PFBC African Climate Change Fund et le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA), l'Initiative Africaine des Marchés Carbone (ACMI) <sup>22</sup>	Soutenir la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des projets régionaux Financement des projets
	Coopérations bilatérales/Multilatérales	Coopérations bilatérales (UE, France, Allemagne, Angleterre/UK, Belgique, Chine, Japon, Italie, etc.)	Appui technique et financier aux priorités sectorielles
	Instruments innovants/émergents	Obligations vertes et fonds bleu, assurance climatique, les fonds philanthropiques	Diversifier les sources de financement et réduire la dépendance à l'APD

Pour soutenir cette mobilisation des ressources, le Congo gagnerait en mettant en place une plateforme-pays sur le financement climatique. Il s'agit d'une plateforme inclusive regroupant toutes les parties prenantes impliquées dans le financement et la mise en œuvre des actions climatiques. Elle a l'avantage non seulement de renforcer la mobilisation des ressources en tirant profit de toutes les opportunités existantes mais aussi de disposer d'une vue claire des différents appuis financiers. Elle pourra être piloté conjointement par le ministère en charge du climat et celui des finances et établissant des interactions avec les autres ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers y compris les mécanismes de la CCNUCC et non-CCNUCC.

<sup>22</sup> [ACMI](#)

## L'importance stratégique de la mise en place d'une plateforme pays sur la finance climat

La mise en place d'une plateforme pays<sup>23</sup> pour le Congo est cruciale car elle permet de passer d'une approche fragmentée et basée sur des projets individuels et isolés à une stratégie cohérente et programmatique, dirigé par le pays. La mise en place d'une telle plateforme représente une opportunité stratégique majeure pour aligner les ambitions de développement national avec les impératifs climatiques mondiaux.

En effet, une plateforme pays est essentielle pour surmonter les défis de la fragmentation des initiatives et du manque de coordination, tout en renforçant l'appropriation nationale et la capacité à mobiliser des financements à grande échelle. Entre autre avantages de la plateforme, nous pouvons citer (i) la mobilisation accrue des financements, (ii) l'amélioration de la coordination, (iii) le renforcement de l'appropriation nationale, (iv) l'adoption d'une Approche systémique qui intègre les objectifs économiques, financiers, environnementaux, sociaux et technologiques, et (v) l'envoi de signal positif au marché en réduisant les risques pour les investisseurs, en augmentant leur confiance et en encourageant les investissements à long terme dans la transition climatique. Ce dispositif permettrait de canaliser plus efficacement les ressources vers les priorités définies dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

### 7.1.3 Opportunités offertes par l'Article 6 de l'Accord de Paris et approches d'accès

#### a) Article 6 et opportunités pour le Congo

En plus des mécanismes traditionnels de mobilisation des financements climatiques, l'article 6 de l'Accord de Paris offre une opportunité pour le Congo dans la mise en œuvre de la CDN3.0. L'utilisation de l'Article 6, pour le Congo, sera prioritairement orientée vers les actions conditionnelles, afin d'attirer des financements internationaux et des investissements privés qui viendront compléter les efforts domestiques. Cette approche garantira que la coopération internationale n'affecte pas la réalisation des objectifs inconditionnels, tout en offrant un levier stratégique pour accélérer la mise en œuvre des projets prioritaires identifiés dans la CDN3.0.

**Article 6.2 – Coopérations bilatérales :** Le Congo pourra conclure des accords bilatéraux avec d'autres Parties pour transférer des résultats d'atténuation sous forme d'Unités de Réduction des Émissions Internationalement Transférées (ITMOs). Ces mécanismes permettront de financer des projets bas-carbone dans les secteurs clés tels que l'énergie, la foresterie, les transports et l'agriculture, tout en garantissant l'intégrité environnementale et en évitant le double comptage.

**Article 6.4 – Mécanisme multilatéral de marché supervisé par la CCNUCC :** Le Congo pourrait envisager de développer des projets certifiés sous ce mécanisme, notamment dans la gestion durable des forêts, l'agroforesterie, la valorisation énergétique des déchets et les énergies renouvelables. Les crédits carbone générés pourront être commercialisés sur les marchés internationaux afin de mobiliser des financements supplémentaires. Le mécanisme est supervisé par l'ONU à travers la CCNUCC. Il exige cependant que le pays dispose d'une Autorité Nationale Désignée (AND) qui aura pour rôle d'approuver les projets et d'interagir avec le système.

**Article 6.8 – Approches non-marché :** Le Congo pourrait tirer parti des opportunités qu'offre ce mécanisme de coopérations non-marchandes, axées sur le renforcement des capacités, les transferts de technologies, la coopération Sud-Sud et l'appui technique, notamment dans la gestion des écosystèmes forestiers, la résilience agricole et la sécurité alimentaire.

<sup>23</sup> <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/country-platforms-climate-finance-en-web.pdf>

## b) Approche d'accès aux financements climatique au titre de l'Article 6 pour le Congo

Comme point de départ, la République du Congo envisagera l'élaboration d'un document national de stratégie sur l'Article 6 et la tarification carbone qui évaluera la préparation du pays à tirer parti de ces instruments pour la mise en œuvre de ses futures CDN et de ses plans climatiques parmi lesquels l'élaboration de sa stratégie de développement long terme à faible émissions de GES sous la guidance de la CCNUCC. Cette démarche inclura également la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes grâce à un processus participatif garantissant l'appropriation nationale, la transparence et la cohérence des politiques. La démarche de façon globale sera articulée autour des points suivants :

**Définir un cadre national clair :** Le Congo mettra en place un cadre juridique et institutionnel pour encadrer les projets Article 6, incluant des critères d'éligibilité des projets ; un mécanisme d'autorisation et de suivi ; un registre national des crédits carbone. Le Congo devra établir une autorité nationale désignée (AND) ou renforcer la structure existante, chargée de coordonner les transactions relevant de l'Article 6. Cette instance sera responsable de l'approbation des activités, de la supervision des échanges d'unités de réduction d'émissions, et de la garantie du respect des exigences de transparence, d'intégrité environnementale et de durabilité. L'opérationnalisation d'un système national de suivi, notification et vérification (MRV) fiable sera également essentielle pour attester des réductions d'émissions et éviter la double comptabilisation.

**Renforcer les capacités locales :** Des formations seront organisées pour les ministères, les collectivités locales et les porteurs de projets afin de : (i) comprendre les exigences techniques des mécanismes de l'Article 6, (ii) réparer des projets conformes aux standards internationaux. Une attention particulière devra être accordée au transfert de technologies bas carbone, à la formation des acteurs publics et privés, ainsi qu'à la mise en réseau avec d'autres pays africains afin de partager les bonnes pratiques.

**Identification et priorisation des secteurs porteurs :** Cibler en priorité les secteurs à fort potentiel d'atténuation et de co-bénéfices pour l'adaptation et le développement durable, tels que la foresterie et l'utilisation des terres, l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les déchets et l'agriculture durable. Ces secteurs offrent des opportunités significatives de générer des réductions d'émissions transférables (ITMOs) tout en contribuant aux priorités nationales de développement. Le pays proposera ensuite des projets pilotes dans les secteurs prioritaires identifiés.

**Développement de partenariats stratégiques et mobilisation du secteur privé :** L'accès aux financements de l'Article 6 nécessitera la mise en place de partenariats solides avec des pays acquéreurs, des investisseurs institutionnels, ainsi que des acteurs privés nationaux et internationaux pour co-développer des projets, accéder aux plateformes de financement carbone, assurer la transparence et la traçabilité des résultats. Le Congo devra développer des cadres incitatifs et clairs pour attirer les financements privés, tout en veillant à une répartition équitable des bénéfices et à la maximisation des retombées socio-économiques locales.

### 7.1.4 Recherche scientifique et innovation technologique

La recherche scientifique et l'innovation constituent des leviers stratégiques essentiels pour renforcer la base de connaissances, soutenir la planification et orienter les décisions relatives à l'action climatique en République du Congo. Elles représentent l'épine dorsale du développement des savoirs scientifiques, de l'exploitation optimale des technologies innovantes et de la valorisation des résultats de la recherche, tout en favorisant la promotion d'une véritable culture scientifique à l'échelle nationale.

L'intégration systématique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) dans les politiques publiques constitue un impératif pour atteindre les objectifs de développement durable. Il est, à cet effet, nécessaire de

privilégier la recherche appliquée orientée vers le développement, afin d'apporter des solutions concrètes et durables aux défis auxquels les communautés sont confrontées.

La recherche scientifique et l'innovation technologique jouent ainsi un rôle fondamental dans le développement de multiples secteurs, notamment l'environnement, les énergies renouvelables, l'agriculture, la santé, le tourisme, l'éducation et bien d'autres domaines clés pour la transformation socio-économique du pays. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN3.0, le Gouvernement reconnaît que des données fiables, des méthodes adaptées au contexte national et des innovations technologiques sont indispensables pour :

- améliorer la précision des inventaires nationaux de GES ;
- évaluer la vulnérabilité des secteurs prioritaires et la performance des mesures d'adaptation et d'atténuation ;
- développer et tester des solutions technologiques adaptées aux réalités locales ;
- favoriser le transfert et l'appropriation des technologies sobres en carbone ;
- renforcer le suivi-évaluation et l'apprentissage continu pour ajuster les politiques et mesures.

La mise en œuvre de la CDN3.0 s'appuiera ainsi sur les capacités nationales en matière de recherche, notamment celles de l'Institut National de Recherche Forestière (IRA/CNIAF), des universités nationales, ainsi que sur des partenariats avec des centres régionaux et internationaux de recherche climatique et environnementale.

Afin d'assurer une participation active et efficace des institutions de recherche et d'innovation, la République du Congo adoptera les mesures suivantes :

Tableau 25 : Mesures de pris en compte de la recherche et de l'innovation technologique

N°	Mesures
1	Renforcement des infrastructures de recherche et d'enseignement supérieur
2	Acquisition et modernisation des équipements scientifiques et techniques
3	Développement de pôles d'excellence et d'innovation

### 7.1.5 Transfert de technologies

Le transfert de technologies constitue un levier central pour permettre à la République du Congo de mettre en œuvre ses engagements climatiques. Le pays dispose de potentialités importantes dans les domaines de l'énergie renouvelable, de la gestion durable des forêts, de l'agriculture résiliente et de la valorisation des déchets, mais reste limité par l'accès aux technologies adaptées, souvent coûteuses et nécessitant un savoir-faire spécifique.

Besoins en technologie
<p>Les besoins en transfert des technologies dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN s'articulent autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement des technologies propres dans le secteur de l'énergie adapté au contexte climatique du Congo (solaire, hydroélectricité, électrification rurale durable) ;</li> <li>• Déploiement des technologies et techniques de suivi des forêts, ainsi que les systèmes de mesure, de reporting et de vérification (MRV) plus performants ;</li> <li>• Introduction des solutions technologiques innovantes dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie (agriculture intelligente face au climat, techniques d'exploitation durable) ;</li> <li>• Développement des infrastructures de gestion et de valorisation des déchets, y compris le recyclage, la biométhanisation et la valorisation énergétique.</li> </ul>

Le transfert de ces technologies devra s'accompagner de programmes de formation et de renforcement des compétences nationales, afin d'assurer leur appropriation locale et leur durabilité. La République du Congo appelle ainsi à un partenariat renforcé avec la communauté internationale, les centres de recherche, le secteur privé et les

partenaires techniques et financiers, afin de faciliter l'accès, l'adaptation et la diffusion de technologies bas-carbone et résilientes.

### 7.1.6 Renforcement des capacités, communication et sensibilisation pour l'appropriation de la CDN3.0

Le renforcement des capacités, la communication et la sensibilisation constituent des piliers indispensables à la mise en œuvre effective et inclusive de la CDN3.0 en République du Congo. La réussite des actions climatiques dépend en grande partie de la disponibilité de ressources humaines qualifiées, de l'appropriation nationale des engagements et de la participation active de l'ensemble des acteurs, y compris les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, les femmes et les jeunes.

#### Besoins en renforcement de capacités et communication

Les priorités en renforcement de capacités, de communication dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN s'articulent autour des axes suivants :

- Renforcement des capacités institutionnelles et techniques, notamment pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques climatiques, y compris les systèmes MRV et de transparence renforcée ;
- Développement des compétences sectorielles, en particulier dans l'énergie, l'agriculture, la foresterie, l'industrie et la gestion des déchets, afin d'assurer la mise en œuvre des technologies et pratiques bas-carbone et résilientes ;
- Communication et sensibilisation auprès des décideurs, des communautés locales, des jeunes, des femmes, des PVH, des PA et du grand public pour favoriser l'appropriation des enjeux climatiques et encourager les changements de comportement ;
- Création de plateformes d'échanges et de dialogue, facilitant la coordination entre les parties prenantes nationales et leur interaction avec les partenaires techniques et financiers internationaux.

La République du Congo reconnaît que le succès de la transition climatique repose sur un effort collectif, soutenu par des actions de formation continue, de sensibilisation adaptée et de communication inclusive. En renforçant les capacités à tous les niveaux et en favorisant une meilleure compréhension des enjeux climatiques, le pays entend assurer une mise en œuvre efficace, transparente et équitable de sa CDN3.0.

## 7.2 Cadre de gouvernance et arrangements institutionnels

Le cadre de gouvernance et les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la République du Congo s'appuient sur une architecture intégrée favorisant la coordination, la transparence et la participation inclusive de l'ensemble des acteurs.

Au niveau stratégique, le dispositif est piloté par le **Comité d'Orientation Stratégique (COS)**, présidé par le Premier Ministre. Cet organe assure la supervision politique, définit les grandes orientations et veille à l'intégration des priorités climatiques dans les politiques nationales de développement. Il se réunit tous les ans. Il est formé du CNCC et des représentations des institutions politiques gouvernementales.

Un **Comité Suivi-Évaluation & MNV** assure le suivi opérationnel, la consolidation des indicateurs de performance et la gestion des mécanismes nationaux de suivi, notification et vérification des actions. Ce comité est chargé d'élaborer les tableaux de bord, de piloter les évaluations périodiques et d'alimenter les processus de redevabilité et de transparence. Ce comité gère le système MNV, les Rapports biennaux de transports et les Communication nationales. Il est composé des Directions de suivi-évaluation des différents ministères, des institutions de statistiques nationales, d'inventaires de GES. Il sera piloté par l'Agence nationale de l'environnement (ANE)<sup>24</sup> et

<sup>24</sup> L'ANE est en cours d'établissement et est logé au Ministère en charge du climat.

se réunira sur une base annuelle. L'ANE disposera en son sein une Direction climat qui assurera la coordination de ces activités.

Le **Comité d'Orientation Technique (COT)**, placé sous la présidence du Ministre en charge du climat, assure la coordination technique intersectorielle. Il veille à la cohérence des actions d'atténuation, d'adaptation et de mobilisation des moyens de mise en œuvre. Il se réunit une fois dans l'année regroupant les Cellules Techniques (CT)<sup>25</sup> et le Comité Suivi-évaluation & MNV. De plus le COT intègre des représentants des instances de gouvernance du secteur privé, des collectivités territoriales, des OSC/ONG, les Points focaux des différents fonds et conventions. Le COT peut consulter les organes consultatifs et/ou invités les organes ad hoc sur des questions spécifiques. Le COT produit des rapports annuels résultants de la compilation des rapports des CT du comité suivi-évaluation & MNV et transmet au COS.

**Trois Cellules Techniques (CT)** spécialisées sont établies suivant les 3 grandes composantes de la CDN (atténuation, adaptation et moyens de mise en œuvre) et soutiennent le fonctionnement opérationnel du cadre :

- la Cellule Atténuation, chargée de la planification, du suivi et de l'évaluation des actions de réduction des émissions dans les secteurs clés (énergie, AFAT, déchets, PIUP, etc.) ;
- la Cellule Adaptation, qui coordonne la mise en œuvre des mesures relatives à la résilience des secteurs vulnérables (ressources en eau, biodiversité, zone côtière, santé, infrastructures, etc.) ;
- la Cellule Moyens de mise en œuvre, responsable de la mobilisation des financements, du renforcement des capacités, du transfert de technologies et de la communication.

Ces cellules s'appuient sur plusieurs **Groupes de Travail (GT)** sectoriels en fonction de champs d'intervention. La Cellule est formée des représentants de chaque groupe de travail. Elles se réunissent semestriellement et produisent leur rapport sur la base de ceux des GT. Les GT sont notamment de l'énergie, l'agriculture, foresterie et affectation des terres (AFAT), les déchets, les processus industriels en ce qui concerne l'Atténuation. Les Ressources en eau, la zone côtière, les Établissements humains et la santé, les Infrastructures, la Biodiversité et les écosystèmes, le tourisme, en plus de AFAT pour l'Adaptation. En ce qui concerne la Cellule Moyens de mise en œuvre, elle comporte sous elle les groupe Planification & finance, Renforcement de capacités et Communication, Recherche & Technologies. Les organisations/associations en charge du genre, la jeunesse, les peuples autochtones et les collectivités locales, le secteur privé sont intégré directement dans les différents groupes en fonction de leur domaine d'intervention afin d'assurer l'inclusivité et la participation de tous sur les différentes thématiques relevant des changements climatiques.

Les Cellules Techniques ont en leur tête un Président, un Vice-président et un Secrétaire. La présidence est rotative annuellement au sein des CT garantissant la participation inclusive.

Les organes consultatifs : Assemblée Nationale, Sénat et Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) contribuent au dialogue institutionnel et à la redevabilité démocratique du processus.

Par ailleurs, des organes ad hoc composés des partenaires techniques et financiers, des institutions régionales et des personnes ressources apportent un appui ponctuel pour l'expertise, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre concertée des actions climatiques.

Enfin, l'Unité Finance Climat (UFC) joue un rôle clé dans la coordination et le suivi des flux financiers liés à la mise en œuvre de la CDN. Elle a pour rôle d'accélérer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des CDN. Elle regroupe des experts provenant du Ministère en charge du climat (notamment l'ANE), le Ministère de

<sup>25</sup> Cinq membres (Président, Vice-Président, Secrétaire et 2 personnes ressources) de chaque cellule technique prennent part aux réunions du Comité d'Orientation Technique.

l'Économie Forestière (notamment le Task Force Carbone), le Ministère chargé des Finances et du Budget (Directions en charge des finances / la mobilisation des ressources), du Ministère chargé de l'économie et du plan (Direction du plan), du Ministère en charge de la Coopération (notamment la Direction en charge de la coopération bilatérale).

Ce dispositif vise à assurer une gouvernance climatique efficace, participative et axée sur les résultats, garantissant ainsi la cohérence et la durabilité des actions menées par le Congo à l'horizon 2035. Son opérationnalisation sera soutenue financièrement par les budgets sectoriels et le budget national. Les réunions des groupes et des cellules techniques se tiendront au niveau ministériel et ne nécessiteront pas de ressources financières importantes. L'institution assurant la présidence de la cellule technique aura la responsabilité de convoquer ces réunions, organisées deux fois par an. Quant aux groupes techniques, leurs rencontres s'inscriront dans le cadre du fonctionnement habituel des ministères concernés. Par ailleurs, certaines institutions techniques et financières pourront appuyer l'organisation et la tenue de ces réunions.

Concernant la mise en place du dispositif, il est prévu que les groupes et cellules techniques soient formalisés rapidement, dans les trois mois suivant la soumission officielle de la CDN, par un décret portant mise en œuvre des CDN du Congo. Ce décret établira officiellement les structures prévues et définira également les modalités de création de l'Unité finance climat, dont l'opérationnalisation nécessitera une assistance technique spécifique. La mise en place effective de cette unité interviendra au cours de la deuxième ou troisième année de mise en œuvre de la CDN, compte tenu des études préalables requises.

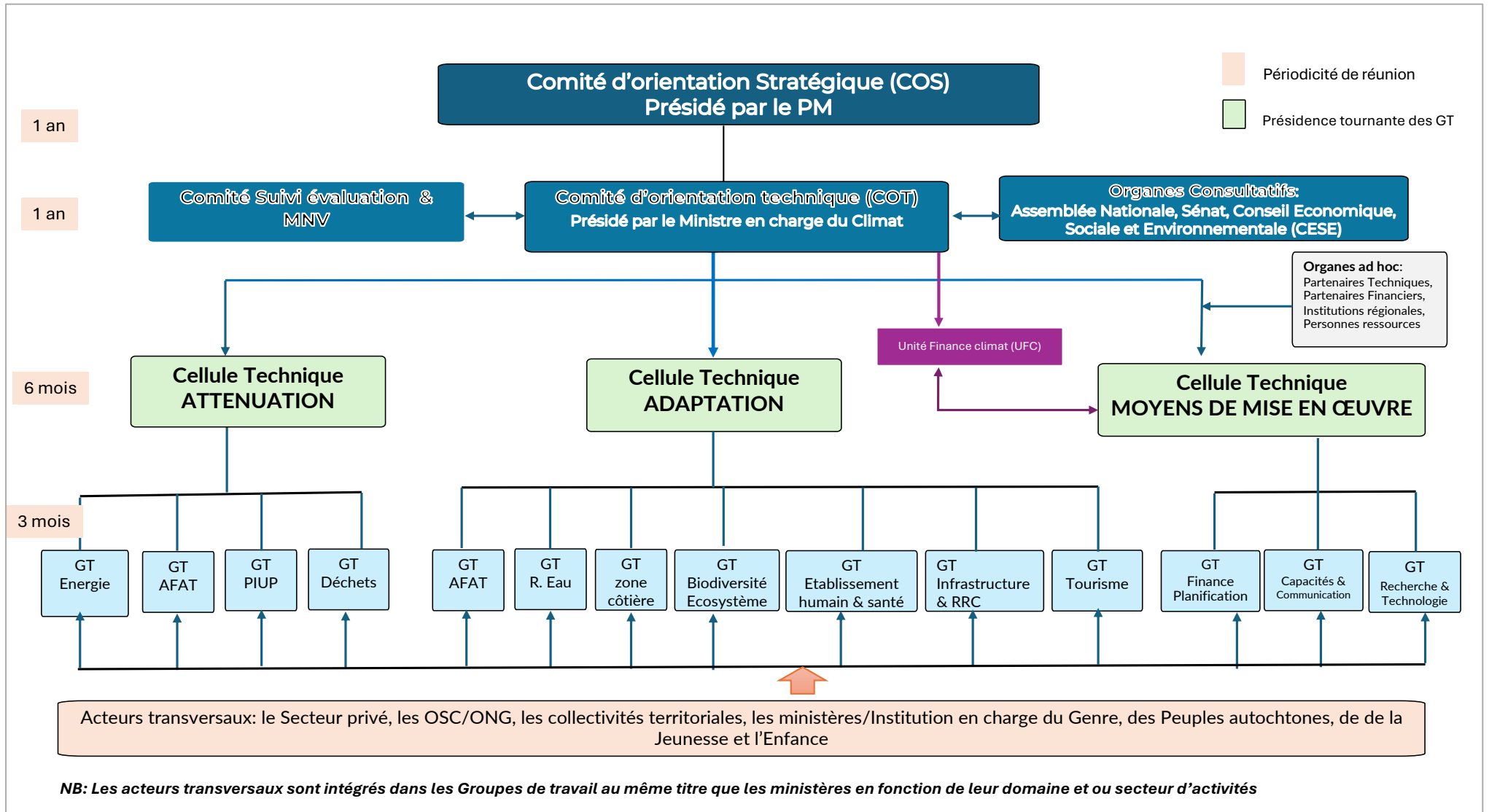


Figure 12 : Arrangement institutionnel de la CDN du Congo

### 7.3 Système de mesures, rapportage et vérification (MRV)

La République du Congo s'est engagée à mettre en place un système national de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) afin de garantir un suivi rigoureux, transparent et harmonisé de la mise en œuvre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Cadre de Transparence Renforcé (Enhanced Transparency Framework – ETF) prévu par l'Accord de Paris et vise à assurer la redevabilité du pays vis-à-vis de la communauté internationale, tout en renforçant la planification et le pilotage des politiques climatiques au niveau national.

Le système MRV a pour finalité (i) d'assurer une mesure précise des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation, (ii) de produire un rapportage fiable et régulier à l'échelle nationale et internationale, (iii) de garantir la vérification de la qualité et de la cohérence des informations générées. À ce titre, il permettra d'alimenter non seulement les Rapports Biennaux de Transparence (BTR) et le Bilan mondial (Global Stocktake), mais également les processus nationaux tels que la planification budgétaire, le suivi des projets et la reddition de comptes auprès des partenaires techniques et financiers.

Le dispositif congolais repose sur plusieurs composantes complémentaires. La collecte et la gestion des données constituent la base du système, avec des mécanismes permettant d'assurer une traçabilité et une fiabilité renforcées. Un registre national centralisera les actions d'atténuation, d'adaptation et les mesures transversales, afin d'en assurer le suivi et l'évaluation. Ce registre sera complété par des outils spécifiques de suivi des projets et des financements, permettant de documenter le statut de mise en œuvre des initiatives, les financements mobilisés, les fonds effectivement reçus et distribués, ainsi que les besoins financiers non encore couverts. Ces informations seront agrégées par le biais d'un outil de suivi de la mise en œuvre (Implementation Progress Tracker), qui mesurera l'avancement global du pays dans l'atteinte des objectifs de sa CDN et fournira une vision consolidée pour l'élaboration des rapports de transparence.

Le système MRV constituera également un cadre de coordination entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques climatiques. Il permettra de clarifier les rôles et responsabilités des différentes institutions, d'assurer la cohérence entre les actions menées aux niveaux sectoriel et national, et de renforcer l'efficacité de la gouvernance climatique. Par ailleurs, il jouera un rôle essentiel dans le marquage budgétaire climat (Climate Budget Tagging), afin de renforcer l'alignement des ressources financières avec les priorités climatiques nationales et d'améliorer l'intégration des enjeux climatiques dans la politique budgétaire et économique du pays.

Dans les années à venir, la République du Congo entend consolider et opérationnaliser progressivement ce dispositif. Les priorités porteront sur le renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la collecte et la vérification des données, la mise en place d'outils numériques adaptés au suivi et à la gestion des informations, ainsi que l'instauration d'une coordination multisectorielle et inclusive. Ces efforts permettront d'assurer une meilleure crédibilité des informations transmises, de renforcer la confiance des partenaires et de garantir une plus grande efficacité dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la CDN.

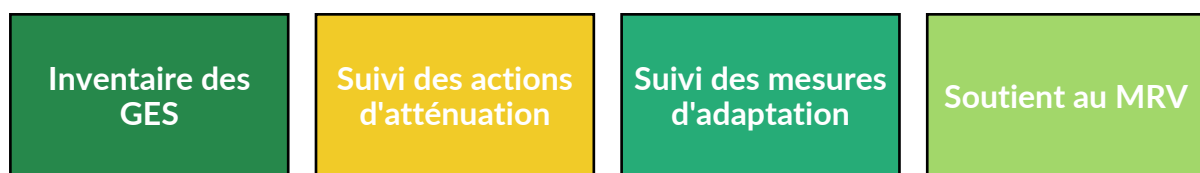


Figure 13 : Composantes du système MRV du Congo



## 8 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ET ALIGNEMENT AVEC LES ODD

La mise en œuvre de la CDN3.0 de la République du Congo ne se limite pas à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au renforcement de la résilience climatique ; elle constitue également un levier de développement durable. En s'inscrivant dans une logique intégrée, la CDN3.0 contribue non seulement à l'atteinte de plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD), mais également s'aligne avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Cette section met en évidence les synergies entre les priorités climatiques du Congo, les objectifs régionaux et mondiaux, soulignant ainsi la double ambition de la CDN3.0 : lutter contre les changements climatiques tout en accélérant le développement socio-économique du pays.

### 8.1 Co-bénéfices socio-économiques et alignement avec les politiques de développement socio-économiques du Congo.

La mise en œuvre de la CDN3.0 de la République du Congo génère des co-bénéfices socio-économiques significatifs qui vont au-delà de la lutte contre les changements climatiques. En effet, les mesures d'atténuation et d'adaptation retenues favorisent la création d'emplois verts, notamment dans les secteurs de l'agriculture durable, de la gestion forestière, des énergies renouvelables et de la valorisation des déchets. Ces emplois contribuent à dynamiser l'économie locale, en particulier pour les jeunes et les femmes, et soutiennent la diversification économique prônée par les politiques nationales.

Sur le plan social, les actions prévues renforcent la sécurité alimentaire, améliorent l'accès à l'énergie propre et abordable, réduisent la pollution de l'air et de l'eau, et favorisent un meilleur accès aux services de base pour les populations vulnérables. Elles contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie et à réduire les inégalités, en cohérence avec les priorités nationales de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale.

Par ailleurs, la CDN3.0 s'aligne étroitement avec les grandes orientations de développement de la République du Congo, notamment le Plan National de Développement (PND) et la Vision 2030, qui visent à diversifier l'économie, promouvoir une croissance inclusive et durable, et renforcer la résilience des populations face aux crises. Cette convergence entre action climatique et développement démontre que la CDN3.0 constitue non seulement un instrument de politique climatique, mais également un catalyseur de transformation économique et sociale.

### 8.2 Alignement des objectifs de la CDN3.0 avec les objectifs de développement durable (ODD)

L'articulation entre la CDN3.0 et les ODD de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable se traduit par des synergies multiples. Ces objectifs constituent une feuille de route commune pour tous les pays et peuples. Leur but est d'assurer la paix, la prospérité et un développement durable pour les populations et la planète. Ainsi, les actions en faveur de la transition énergétique contribuent directement à l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques), tandis que la promotion d'une agriculture durable et résiliente renforce l'ODD 2 (faim zéro) et l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques). De même, les initiatives relatives à la gestion durable de l'eau et des écosystèmes forestiers soutiennent respectivement les ODD 6 (eau propre et assainissement), 15 (vie terrestre) et 14 (vie aquatique). Ces synergies contribuent à l'atteinte des cibles de l'Agenda 2030 tout en consolidant la convergence entre action climatique et développement national.

Au-delà de 2030, la CDN3.0 projette également une vision alignée sur les perspectives de développement durable à l'horizon 2035. Les mesures structurantes mises en œuvre aujourd'hui notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des infrastructures et de la gestion des ressources naturelles poseront les bases d'une économie congolaise résiliente, sobre en carbone et socialement inclusive. Ces efforts s'articulent avec les priorités

émergentes de l'après-2030, contribuant à préparer le pays à relever les défis de long terme et à tirer parti des opportunités d'un développement durable plus transformateur.

### 8.3 Alignement des actions de la CDN3.0 avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine (suivant le contexte du pays)

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine constitue la feuille de route stratégique pour une Afrique prospère, inclusive, résiliente et durable. Les actions prévues dans le cadre de la CDN3.0 de la République du Congo s'inscrivent pleinement dans cette dynamique en contribuant à la réalisation de plusieurs aspirations phares de cet Agenda.

En premier lieu, les mesures d'atténuation et d'adaptation retenues appuient l'aspiration 1 relative à une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable. À travers la promotion des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'agriculture résiliente et la valorisation durable des ressources forestières, la CDN3.0 soutient la diversification économique, la sécurité énergétique et alimentaire, ainsi que la création d'emplois verts, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Ensuite, la CDN3.0 s'aligne sur l'aspiration 3 qui vise une Afrique caractérisée par une bonne gouvernance, le respect des droits humains et la justice. L'intégration de la transparence, de la participation des parties prenantes, ainsi que la prise en compte des dimensions de genre et d'inclusion sociale dans la mise en œuvre de la CDN traduisent cet engagement.

De plus, en renforçant la résilience des populations et des écosystèmes face aux impacts des changements climatiques, la CDN3.0 contribue à l'aspiration 6, axée sur une Afrique dont le développement est centré sur les peuples, garantissant la santé, le bien-être, l'éducation et la durabilité pour tous.

Enfin, la mobilisation des partenariats régionaux et internationaux autour de la finance climatique, du transfert de technologies et du renforcement des capacités permet au Congo d'inscrire ses actions climatiques dans la logique de l'aspiration 7, qui promeut une Afrique en tant qu'acteur fort, uni et influent sur la scène mondiale.

### 8.4 Contribution aux autres agendas internationaux

La CDN3.0 s'inscrit dans une dynamique de cohérence avec plusieurs agendas internationaux qui, au-delà de la lutte contre les changements climatiques, visent la résilience, la durabilité et l'inclusion sociale.

Agenda/convention	Contribution de la CDN
Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes	Les mesures d'adaptation et de gestion durable des ressources prévues dans la CDN3.0 contribuent à réduire la vulnérabilité face aux inondations, aux sécheresses et aux autres catastrophes climatiques. Elles renforcent les systèmes d'alerte précoce, la prévention des risques et la résilience des communautés, en ligne avec les priorités du Cadre de Sendai.
Convention sur la Diversité Biologique (CDB)	En intégrant la gestion durable des forêts, la conservation des écosystèmes et la lutte contre la perte de biodiversité, la CDN3.0 appuie directement la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les approches basées sur la nature et la lutte contre la déforestation permettent de préserver le rôle écologique et économique du bassin du Congo, tout en maintenant les services écosystémiques essentiels pour les communautés locales.
Convention sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD)	La République du Congo, bien que disposant d'importantes ressources forestières, est également exposée aux risques de dégradation des terres. La CDN3.0 contribue aux objectifs de l'UNCCD, notamment en matière de neutralité en termes de dégradation des terres, à travers la restauration des paysages forestiers, la régénération naturelle assistée et la promotion de pratiques agricoles durables.



## 9 CONCLUSION

La République du Congo, à travers cette troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0), consolide les acquis et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la CDN2.0. La CDN3.0 se distingue par un renforcement de l'ambition climatique, une couverture sectorielle élargie et une approche intégrée du développement bas carbone et résilient. Elle englobe les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la foresterie, des procédés industriels, des déchets et des changements d'affectation des terres, tout en intégrant les dimensions transversales du genre, de la recherche, de l'innovation technologique et de l'inclusion sociale.

Sur le plan de l'atténuation, la République du Congo demeure un puits net de carbone et vise à renforcer cette contribution positive au climat mondial à l'horizon 2035. Ainsi elle s'engage à réduire ses émissions de 22,02 % par rapport au scénario de référence (BAU), soit l'équivalent de 21 932,31 ktCO<sub>2</sub>éq d'émissions évitées ou séquestrées dans un scénario inconditionnel. Avec l'appui technique, financier et technologique international, le pays pourrait atteindre une réduction totale de 47,82 %, correspondant à 26 569,47 ktCO<sub>2</sub>éq. En adaptation, le pays vise à renforcer la résilience dans les secteurs clés traités.

Le besoin financier global pour la mise en œuvre de la CDN3.0 est estimé à environ **8 616,33 millions USD**, dont 5 814,32 millions USD pour le volet de l'atténuation, 2 505,68 millions USD pour le volet de l'adaptation ainsi qu'un montant de 296,33 millions USD destiné à soutenir les mesures transversales. Ces besoins seront couverts à travers un financement mixte combinant les ressources publiques nationales, les contributions du secteur privé, les appuis des partenaires techniques et financiers, ainsi que les mécanismes innovants de financement climatique, notamment le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement Mondial, et les marchés carbone, le fond de réponse aux pertes et préjudices. Des cadres régionaux existent tels que la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) seront exploités pour accélérer la mise en œuvre de sa CDN. Les fonds philanthropiques seront également explorés pour la mise en œuvre de la CDN.

Le cadre de gouvernance mis en place pour la mise en œuvre de la CDN3.0 repose sur une coordination nationale pilotée par le Ministère en charge du climat, en étroite collaboration avec les départements sectoriels, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile. Ce dispositif est appuyé par un système renforcé de Mesure, Notification et Vérification (MNV), garantissant la transparence, la traçabilité et la redevabilité des actions entreprises et des financements mobilisés.

La CDN3.0 consacre une place centrale au secteur privé et met en valeur le rôle de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation, considérés comme des leviers essentiels pour accroître l'efficacité des politiques climatiques et stimuler les solutions endogènes adaptées au contexte congolais. De plus, le Congo réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion sociale et du respect du genre, en veillant à ce que les femmes, les jeunes, les enfants, les filles, les peuples autochtones et les personnes vivant avec un handicap soient pleinement impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques. Cette approche inclusive garantit que la transition climatique contribue à la justice sociale, à la réduction des inégalités et à la consolidation du développement humain.

Ce processus qui incarne une vision ambitieuse aplanit la voie pour un Congo résilient et sobre en carbone, où la lutte contre le changement climatique devient un moteur de prospérité durable et d'inclusivité. Sa réussite dépendra d'une mobilisation nationale continue et d'un partenariat international solide, fondé sur la responsabilité partagée et la solidarité climatique mondiale.

## 10 REFERENCES

- BAD (2024). Perspectives économiques en Afrique 2024 : Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale. Banque Africaine de Développement (BAD), Abidjan, Côte d'Ivoire, 290 p.
- Banque mondiale (2013). Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo : Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2018). Revue de l'urbanisation en République démocratique du Congo
- Banque mondiale (2025). Comptes de l'écosystème forestier de la République du Congo et recommandations politiques : comptes de l'étendue, de l'état, des services et des actifs de l'écosystème 2000-2020. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- CCNUCC (2015). Accord de Paris. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- Dargie, G. C., Lewis, S. L., Lawson, I. T., Mitchard, E. T. A., Page, S. E., et al. (2017). Age, extent and carbon storage of the central Congo Basin peatland complex. *Nature*, 542(7639), 86–90.
- FAO (2015). Climate Change and Food Security: Risks and Responses. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/a4fd8ac5-4582-4a66-91b0-55abf642a400/content?>
- FAO & PNUF (2020). La situation des forêts du monde. [https://www.aifm.org/wp-content/uploads/2020/12/sofo2020\\_fao\\_pnu\\_f\\_resume.pdf](https://www.aifm.org/wp-content/uploads/2020/12/sofo2020_fao_pnu_f_resume.pdf)
- FAO (2024). Déclaration à la 27<sup>ème</sup> Session du Comité des Forêts de la FAO Rome, 22 juillet 2024, siège de la FAO.
- FAO (2025). Résumé de La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025. Lutter contre la dégradation des terres à toutes les échelles d'exploitation. Rome. <https://doi.org/10.4060/cd7071fr>
- Institut National de Statistiques (2023). Rapports préliminaires du 5<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, Brazzaville, République du Congo.
- IPCC (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability – Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report
- MEDDBC (2025). Rapport sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la deuxième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 2.0) de la République du Congo, Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC), Brazzaville, République du Congo.
- MEF (2025) Niveau d'Émissions de Références Forestières (NERF)
- OMS (2024) <https://www.afro.who.int/fr/countries/congo/news/appui-la-reponse-durgence-aux-inondations-au-congo>, consulté le 20 septembre 2025.
- ONU (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York. <https://www.undp.org/fr/congo/blog/femmes-et-changements-climatiques-en-republique-du-congo#:~:text=Selon%20la%20Banque%20Mondiale%2C%20les,limit%C3%A9%20aux%20technologies%20d'adaptation>
- PNUF (2023). Femmes et changements climatiques en République du Congo. <https://www.undp.org/fr/congo/blog/femmes-et-changements-climatiques-en-republique-du-congo#:~:text=Selon%20la%20Banque%20Mondiale%2C%20les,limit%C3%A9%20aux%20technologies%20d'adaptation>, consulté le 02 septembre 2025.
- PNUF (2020). Évaluation environnementale des zones côtières africaines
- République du Congo (2021). Deuxième Contribution Déterminée au niveau National
- République du Congo (2024). Niveau d'émissions de Référence pour les Forêts (NERF) de la République du Congo.

- SITOU, L., NGOMA MBOUMBOU, D. A. (2023). Vulnérabilité du littoral de la République du Congo, face à l'érosion côtière : cas des baies de Pointe-Noire et de Loango. *Cinq Continents* 14 (29): 77-88.
- Sitou, M. (2024). Vulnérabilité du littoral de la République du Congo face à l'érosion côtière
- Union Africaine (UA) (2015). *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*. Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, Éthiopie.

## 11 ANNEXES

### Annexe 1 : Projets/mesures de la composante atténuation

#### Foresterie et autres affectations des terres

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Projet carbone Amélioration de la gestion forestière de l'UFA Ngombé (IFO/ INTERHOLCO)	Atténuation	Exploitation forestière à impacts réduits (EFIR)	MEF	P <sub>RO</sub> NAR /Gestion Durable des Forêts	Conditionnel	220	2025-2026
2	Projet carbone UFE Pikoulnda Nord (CIB/ OLAM AGR)	Atténuation	Mise en conservation de la forêt initialement affectée à l'exploitation forestière	MEF	P <sub>RO</sub> NAR /Gestion Durable des Forêts	Conditionnel	120	2025-2036
3	Projet de Renforcement du Potentiel en Bois-énergie Durable en République du Congo (PROREP Bois énergie)	Atténuation	Plantations agroforestières durables dans le Pool et les Plateaux pour l'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville.	MEF	P <sub>RO</sub> NAR /Gestion Durable des Forêts/Lutte contre la déforestation, afforestation et reboisement	Conditionnel	7	2022-2026
4	Projet de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre des forêts (PREFOREST Congo)	Atténuation	Réduction de la déforestation, bois-énergie durable, sécurisation foncière et amélioration des moyens de subsistance dans cinq départements du Congo	MEF	Gestion Durable des Forêts/Lutte contre la déforestation, afforestation, reboisement et régénération assistée	Conditionnel	46, 5	2021-2029
5	Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (PRODIVAC)	Mixte	Mise en place des plantations forestières et agroforestières	MEF	P <sub>RO</sub> NAR /Afforestation et Reboisement (ARR)	Conditionnel	73	2030
6	Projet Société Plantations forestières Batéké Brazzaville (SPF2B)	Atténuation	Développement de plantations forestières et agroforestières sur les Plateaux Batéké pour produire du bois-énergie et réduire la pression sur les forêts naturelles.	MEF	P <sub>RO</sub> NAR / Afforestation et Reboisement (ARR)	Conditionnel	24,3	2030
7	Projet Jardin Carbone de Mbé (JACA MBE)	Atténuation	Projet RENCO GREEN : création d'un puits de carbone par plantations forestières et agroforestières sur 40 000 ha dans le Pool.	MEF	P <sub>RO</sub> NAR / Afforestation et Reboisement (ARR)	Conditionnel	88,33	2030
8	Projet SEQUOIA PLANTATION	Atténuation	Reboisement du Kouilou et de Pointe-Noire avec valorisation du bois et création d'une usine de pâte à papier.	MEF	P <sub>RO</sub> NAR / Afforestation et Reboisement (ARR)	Conditionnel	233,855	2053
9	Projet XIAN HE	Atténuation	Plantations forestières industrielles, exploitation du bois et valorisation des résines de pin.	MEF	P <sub>RO</sub> NAR / Gestion Durable des Forêts	Conditionnel	33,479	2023-2032
10	Projet ECO ZAMBA	Atténuation	Création d'un puits de carbone par plantations forestières et agroforestières sur 50 000 ha dans les Plateaux.	MEF	P <sub>RO</sub> NAR / Afforestation et Reboisement (ARR)	Inconditionnel	200	2053
11	Projet carbone Gamboma-Abala ('AFOREST Congo/ ASC IMPACT)	Atténuation	Création d'un puits de carbone par plantations forestières et agroforestières	MEF	Afforestation et Reboisement (ARR)	Conditionnel	450	2025-2035

			sur 102 000 ha dans le Département de Nkényi-Alima					
12	Projet carbone Massangui-Kigoué (AGRICAF Congo/ ASC IMPACT)	Atténuation	Création d'un puits de carbone par plantations forestières et agroforestières sur 50 000 ha dans les Plateaux. Promotion de l'agro-industrie sur 102 560 ha à Gamboma et Abala.	MEF	P <sub>RO</sub> NAR / Afforestation et Reboisement (ARR)	Conditionnel	117,425	2025-2035
13	Projet carbone Nyanga-Divényié (AGRICAF Congo/ ASC IMPACT)	Atténuation	Promotion de l'agro-industrie sur 102 560 ha à Gamboma et Abala.	MEF	P <sub>RO</sub> NAR / Afforestation et Reboisement (ARR) et conservation	Conditionnel	117,425	2025-2035
14	Projet carbone Anacarde à Makabana (ANACO/ ASC IMPACT)	Atténuation	Promotion de l'agro-industrie sur 4.537 ha à Makabana dans le Département du Niari.	MAEF/MEF	Agro-industrie et marché carbone	Conditionnel	25	2025-2035
15	Appui à la mise en œuvre du programme pro-jeunes pour l'afforestation et le reboisement	Atténuation	Engager les jeunes dans l'afforestation et le reboisement	MEF	P <sub>RO</sub> NAR / Gestion Durable des Forêts	Conditionnel	10	2026-2035
<b>Projets du secteur minier</b>								
1	Élaboration d'une politique nationale pour un développement minier à faible impact forestier	Atténuation	Limiter les impacts de l'exploitation minière sur les forêts	Ministère des mines, Ministères de l'économie forestière et Ministère de l'environnement	-	Conditionnel	1	2026-2035
2	Projet de création d'un Géoparc National à Loango	Atténuation	Inventaire géologique, étude de l'érosion au niveau des Gorges de Diosso et de l'érosion marine de la Baie de Loango et création d'un géoparc national.	MIMG / DGM, DGGCM	-	Conditionnel	62	2024 - 2030
3	Restauration des sites miniers	Atténuation	Restaurer les sites miniers de l'EMAPE et industriel	MIMG / DGM, DGIM	Stratégie et plan d'action national de développement du secteur de l'Artisanat minier en République du Congo	Inconditionnel	5	2027 - 2030
4	Élaboration d'une stratégie d'exploitation minière à impact réduit	Atténuation	Exploitation minière durable, réduisant les impacts et maximisant les bénéfices pour l'environnement et les communautés.	MIMG / DGM, DGIM		Inconditionnel	0,42	2026 - 2027
5	Mise en place d'un système de quantification des émissions des gaz à effet de serre (GES) dans les mines solides	Atténuation	Mesurer et suivre les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités minières.	MIMG / DGM, DGIM Ministère de l'environnement	Gestion durable de l'environnement	Inconditionnel	0,35	2027 - 2030
6	Mise en place d'un système de surveillance des déchets radioactifs, des sources de rayonnement ionisants et des substances explosives civiles	Atténuation	Protéger la santé publique, assurer la sécurité, protéger l'environnement, faire respecter la réglementation et garantir la transparence et la traçabilité.	MIMG / DGM, DGIM IRSEN	Gestion durable de l'environnement	Inconditionnel	0,184	2026 - 2030
<b>TOTAL</b>							<b>1 568,77</b>	

## Secteur de l'agriculture – Atténuation

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inco nditionnel	Coût du projet (en USD)	Période de mise en œuvre
1	Développement de systèmes agroforestiers résilients et en assurant l'accès des femmes à ces processus	Atténuation	Promouvoir l'adoption des système agroforestiers résilient	Ministère de l'Agriculture	PDSA & Plan d'investissement agricole climato-intelligente	Inconditionnel	28,42	2026 à 2031
2	Développement de l'agriculture de conservation (fertilité des sols) à l'échelle nationale	Atténuation	Renforcer la production et la productivité à travers la gestion durable des terres	Ministère de l'Agriculture	PDSA & Plan d'investissement agricole climato-intelligente	Inconditionnel	42,54	2026 à 2031
3	Développement des systèmes productifs peu émetteurs	Atténuation	Promouvoir des pratiques moins émettrices de GES	Ministère de l'Agriculture	PDSA & Plan d'investissement agricole climato-intelligente	Conditionnel	3,5	2026 à 2031
<b>TOTAL</b>							<b>74,46</b>	

Secteur de l'énergie

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
<b>Production d'électricité</b>								
1	Expansion de la CEC (TG4 + CC complet de la centrale) de 470MW	Atténuation	Soutenir la production énergétique et l'accès à l'énergie	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH)	Pacte National Énergétique (PNE)	Conditionnel	733,33	2025-2030
2	ExT de la Centrale Hydroélectrique d'Imboulou de 60 MW	Atténuation	Soutenir la production énergétique et l'accès à l'énergie	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH)	PNE	Conditionnel	20	2025-2030
3	Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique de Liouesso de 6,6MW	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Conditionnel	2,14	2025-2035
4	Réhabilitation Centrale Hydroélectrique de Djoué de 18MW	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Conditionnel	68,33	2026-2035
5	Mini-centrale Hydroélectrique (MCHE) de Mbama de 8,4 MW	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Conditionnel	30,83	2026-2035
6	MCHE de Itsibou de 1,5 MW	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Inconditionnel	7,83	2026-2030
7	MCHE de Lébama de 28 MW	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Inconditionnel	96,17	2026-2030
8	MCHE de Foula de 0,8 MW	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Inconditionnel	5,33	2026-2030
9	MCHE de Dimani de 23,2 MW	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Inconditionnel	80,17	2026-2030
10	Centrales solaires photovoltaïques Maloukou de 50 MWc	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Inconditionnel	178	2026-2030
11	Centrale Hydroélectrique de Nyanga de 230 MW (estimation)	Atténuation	Idem	MEH	PNE	Conditionnel	658,33	2030- 2035
12	Mise en service de la Centrale Electrique de Djeno (CED, 40 MW)	Atténuation	Réduire le torchage, Valoriser le gaz	Ministère des hydrocarbures	PNE	Conditionnel	100	2030- 2035
<b>Sous-total Production d'électricité</b>							<b>1 980,46</b>	
<b>Industrie &amp; hydrocarbures</b>								
1	Développement des ENR hors réseau et promotion de l'efficacité énergétique dans l'industrie	Atténuation	Renforcer la part des ENR dans la consommation énergétique industrielle	MEH et Ministère en charge de l'Industrie	PNE	Conditionnel	160	2025-2030
2	Strengthening Electricity Services Project	Atténuation	Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie	MEH et Ministère en charge de l'Industrie	PNE	Conditionnel	100	2025-2030
3	Mise en œuvre du décret visant l'arrêt du torchage à ciel ouvert	Atténuation	Limiter le torchage à ciel ouvert	Ministère des hydrocarbures et Ministère en charge de l'Industrie	Objectif Zéro torchage	Conditionnel	7	2025-2030
4	Projet Valorisation du gaz en GNL d'Eni Congo	Atténuation	Valoriser le gaz en GNL et réduire les émissions liées au torchage	Ministère des hydrocarbures	Zéro torchage / PNE	Conditionnel	1 500	2023 - 2030
5	Projet Valorisation du gaz associé de WING WAH	Atténuation	Valoriser le gaz en GNL et réduire les émissions liées au torchage	Ministère des hydrocarbures	Zéro torchage / PNE	Conditionnel	50	2025 - 2030
<b>Sous-total Industrie et hydrocarbures</b>							<b>1 817</b>	
<b>Résidentiel et tertiaire</b>								

1	Projet Foyers améliorés de Pointe-Noire, de Brazzaville Nord et de Brazzaville Sud (ENI CONGO)	Atténuation	Distribution gratuite des foyers améliorés auprès des ménages	MEF/ MEDDBC	Efficacité énergétique	Conditionnel	50	2024-2035
2	Promotion et sensibilisation des ménages et entreprises sur l'utilisation des équipements efficaces et économes en énergie, des énergies renouvelables, et des modes d'efficacité énergétique dans la construction	Atténuation	Promouvoir l'efficacité énergétique dans le résidentiel, les services, etc.	MEH et Ministère des infrastructures	PNE	Inconditionnel	17,2	2025-2035
3	Développement du marché des équipements efficaces et sobres en carbone	Atténuation	Améliorer l'accès aux équipements efficaces et sobres en carbone	MEH et Ministère des infrastructures	PNE	Conditionnel	2,8	2026-2030
<b>Sous-total résidentiel et tertiaire</b>							<b>70</b>	
<b>Transport</b>								
1	Application de la réglementation de l'importation des véhicules d'occasion	Atténuation	Limitation des véhicules polluants dans la circulation	Ministère des transports	Politique du transport	Conditionnel	0,2	2025-2035
2	Élaboration d'une stratégie de développement durable du secteur des transports	Atténuation	Amélioration de la fluidité du transport et réduction des consommations	Ministère des transports	Politique du transport	Conditionnel	0,3	2025-2035
3	Promotion des mobilités utilisant l'énergie électrique	Atténuation	Accroître la part des véhicules électrique dans le parc automobile	Ministère des transports	Politique du transport	Conditionnel	152	2025-2035
<b>Sous-total transport</b>							<b>152,5</b>	
<b>TOTAL</b>							<b>4 019,96</b>	

## Procédés Industriels et Utilisation des Produits

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Incondit ionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre de l'amendement du Kigali et de la stratégie de mise en œuvre (2024-2030)	Atténuation	Mettre en place une gouvernance fonctionnelle, des mécanismes de coordination et un dispositif réglementaire permettant d'assurer une réduction progressive et contrôlée des HFC conformément aux engagements internationaux.	Ministère de l'industrie & Ministère de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo (MEDDBC)	Stratégie de mise en œuvre (2024-2030) de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal	Conditionnel	1	2026-2035
2	Promotion de l'intégration de préoccupations sociales et environnementales dans les politiques des industries	Atténuation	Encourager les industries à adopter des pratiques durables, réduire l'impact environnemental des systèmes frigorifiques et favoriser l'emploi de technologies alternatives plus propres.	MEDDBC	Stratégie de mise en œuvre (2024-2030) de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal	Conditionnel	4,2	2026-2035
3	Renforcement du système de licences et de quotas pour les HFC	Atténuation	Garantir un contrôle efficace des importations, exportations et usages des HFC afin de respecter les limites nationales et prévenir les flux illégaux.	Ministère de l'industrie & MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,005	2026-2035
4	Fourniture d'identifiants de réfrigérants aux douanes	Atténuation	Permettre une identification rapide et précise des réfrigérants pour améliorer la détection des substances interdites ou non conformes.	Ministère de l'industrie & MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,019	2026-2030
5	Renforcement des registres d'importation de HFC par les douanes	Atténuation	Assurer un suivi fiable des volumes importés, renforcer la transparence et améliorer les rapports nationaux sur la consommation de HFC.	Ministère de l'industrie & MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,005	2026-2035
6	Renforcement des capacités des agents des douanes et de répression	Atténuation	Former les agents à reconnaître les substances contrôlées, appliquer la réglementation et lutter efficacement contre la contrebande des HFC.	MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,02	2026-2035
7	Renforcement de la tenue des registres et de la déclaration des produits contenant les HFC par les entreprises	Atténuation	Améliorer la qualité des données déclarées par les opérateurs et garantir une traçabilité complète des flux de HFC dans les secteurs utilisateurs.	MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,005	2026-2035
8	Amélioration de la surveillance continue du marché	Atténuation	Assurer le contrôle régulier des équipements, des pratiques commerciales et de la conformité des réfrigérants mis sur le marché.	Ministère de l'industrie & MEDDBC, Ministère du commerce	Idem	Conditionnel	0,005	2026-2035
9	Renforcement des associations professionnelles évoluant dans le secteur du Froid & Climatisation sur les bonnes pratiques	Atténuation	Structurer et professionnaliser les acteurs du secteur Froid & Climatisation pour améliorer la qualité des services et promouvoir les bonnes pratiques.	Ministère de l'industrie & MEDDBC, Ministère du commerce	Idem	Conditionnel	0,006	2026-2035
10	Élaboration de codes de bonnes pratiques	Atténuation	Mettre en place des normes techniques et environnementales pour l'installation, l'entretien et le recyclage des équipements frigorifiques.	MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,01	2026-2028
11	Fourniture d'outils et d'équipements pour la formation et les activités de récupération	Atténuation	Doter les centres et techniciens du matériel nécessaire pour assurer la manipulation sécurisée, la récupération et la régénération des réfrigérants.	MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,063	2026-2030

12	Formation des techniciens en FRC	Atténuation	Renforcer les compétences techniques des professionnels pour l'utilisation de technologies à faibles émissions et l'application correcte des procédures de sécurité.	Ministère de l'industrie & MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,025	2026-2030
13	Campagnes de sensibilisation	Atténuation	Informers les utilisateurs, entreprises et techniciens sur les obligations, les risques environnementaux et les avantages des alternatives aux HFC.	Ministère de l'industrie & MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,01	2026-2030
14	Coordination, gestion des demandes et suivi	Atténuation	Assurer la gestion efficace des demandes d'importation, le suivi administratif, le reporting et l'évaluation continue des progrès nationaux.	MEDDBC	Idem	Conditionnel	0,055	2026-2035
<b>TOTAL</b>							<b>5,43</b>	

## Déchets

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Promotion des mesures de gestion durable des déchets, d'économie circulaire et développement de capacités	Atténuation	Renforcer les compétences des acteurs et encourager l'adoption de pratiques durables afin de réduire la production de déchets et favoriser leur réutilisation et valorisation.	Ministère de l'Assainissement Urbain, du Développement Local et de l'Entretien Routier (MADLER) / Direction Générale de l'Assainissement	-	Conditionnel	30	2026-2035
2	Amélioration de la gouvernance et renforcement du cadre législatif de la gestion des déchets	Atténuation	Mettre en place un cadre réglementaire efficace et cohérent permettant une gestion transparente, contrôlée et durable des déchets au niveau national.	MADLER/DGA	-	Conditionnel	1,2	2026-2030
3	Création d'une agence nationale d'économie circulaire et développement de guide d'entreprise de valorisation des déchets ainsi que l'accompagnement des jeunes	Atténuation	Structurer le pilotage de l'économie circulaire et soutenir les initiatives entrepreneuriales afin de créer des opportunités économiques et améliorer la valorisation des déchets.	MADLER/DGA	-	Conditionnel	1,9	2027-2035
4	Élaboration d'un système formel de gestion de gestion des données sur les déchets	Atténuation	Mettre en place une base de données fiable et centralisée pour améliorer la planification, le suivi et la prise de décision dans le secteur des déchets.	MADLER/DGA	-	Conditionnel	0,6	2026-2030
5	Projet de valorisation des déchets et promotion de l'économie circulaire « Eyano industrie »,	Atténuation	Développer des solutions innovantes de valorisation afin de réduire les volumes de déchets et créer de nouvelles filières économiques durables.	MADLER/DGA	-	Conditionnel	70	2026-2035
6	Renforcement des installations d'élimination des déchets biomédicaux afin de réduire l'incinération, à travers des partenariat PP	Atténuation	Moderniser les infrastructures pour assurer un traitement sécurisé des déchets biomédicaux et limiter les risques sanitaires et environnementaux.	MADLER/DGA			10	2026-2030
7	Mettre en place un système de traitement des eaux usées et excréta	Atténuation	Améliorer l'assainissement en développant des solutions durables de traitement des eaux usées pour protéger les ressources hydriques et la santé publique.	MADLER/DGA			10	2026-2035
8	Projet carbone production du biochar (IFO/ INTERHOLCO)	Atténuation	Valorisation des résidus de bois	MEF	Valorisation des déchets de bois	Conditionnel	22	2025-2035
<b>TOTAL</b>							<b>145,7</b>	

## Annexe 2 : Projets/mesures de la composante adaptation

## Foresterie et autres affectations des terres - adaptation

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Programme Jeune pour la Décennie Verte 2025-2035 " Planter et bâtir l'avenir"	Adaptation	Impliquer la couche juvénile dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour le Boisement et Reboisement	Ministère de l'économie forestière (MEF)	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	0,23	2025 - 2025
2	Sécurisation des terres domaniales	Adaptation	Assurer des terres stables pour l'afforestation et réduire les conflits d'usage.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Inconditionnel	0,4	2026-2030
3	Élaboration d'un plan national d'affectation/utilisation des terres	Adaptation	Définir une répartition optimale et durable des usages du territoire afin de réduire les conflits fonciers, protéger les écosystèmes et orienter le développement national.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	3	-2026-2030
4	Promotion de la gouvernance foncière durable et participative face au climat	Adaptation	Renforcer la transparence, la participation communautaire et l'équité dans la gestion des terres pour améliorer la résilience des populations et des écosystèmes.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	2	-2026-2035
5	Mise en place d'une fiscalité encourageant la résilience du secteur forestier	Adaptation	Introduire des incitations fiscales pour soutenir les pratiques forestières durables, la réduction de la déforestation et l'adoption de techniques résilientes au climat.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	2	2026-2030
6	Amélioration de la gouvernance forestière	Adaptation	Renforcer les mécanismes de contrôle, de transparence et de gestion des ressources forestières afin de lutter contre l'exploitation illégale et promouvoir une gestion durable.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	6,2	2026-2030
7	Intégration de la foresterie dans le cadrage d'aménagement durable du territoire	Adaptation	Assurer que les enjeux forestiers et climatiques soient intégrés dans les politiques d'aménagement pour garantir la cohérence territoriale et la préservation des écosystèmes.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	8,2	2026-2030
8	Amélioration de la résilience des forêts et des activités forestières aux impacts du changement climatique	Adaptation	Mettre en œuvre des pratiques de conservation, de restauration et d'adaptation pour réduire la vulnérabilité des forêts et des communautés dépendantes.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	6,7	-2026-2035
9	Gestion concertée et diversification des sources de revenus liés à l'usage de la forêt	Adaptation	Promouvoir des activités économiques durables et inclusives afin d'améliorer les moyens de subsistance tout en réduisant la pression sur les ressources forestières.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	19	2026-2035
10	Mise en place de mesures spécifiques adaptées aux tourbières	Adaptation	Protéger, restaurer et gérer durablement les tourbières afin de préserver leur rôle de puits de carbone et leur fonction hydrologique.	MEF	PrONAR (Afforestation et Reboisement)	Inconditionnel	10	2026-2030
11	Projet de création des activités économique inclusive et résiliente au CC (Proclimat)	Adaptation	Améliorer l'efficacité de la gestion forestière grâce à des compétences techniques avancées et à l'utilisation d'outils modernes de cartographie et de suivi.	Ministère de l'économie du plan et de l'intégration Régionale	-	Conditionnel	18,92	

12	Renforcement de la gestion des plantations incluant la formation en SIG et Télédétection (satellite, drones, LiDAR)	Adaptation	Développer un système intégré et fiable permettant la collecte, l'analyse et la mise à jour régulière des données forestières pour soutenir la prise de décision.	MEF	ProNAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	6,4	2026 - 2027
13	Mise en place d'un système de suivi forestier avec bases de données	Mixte	Définir une répartition optimale et durable des usages du territoire afin de réduire les conflits fonciers, protéger les écosystèmes et orienter le développement national.	MEF	ProNAR (Afforestation et Reboisement)	Conditionnel	7	2026 - 2027
<b>Actions du secteur des mines</b>								
14	Mise en place et modernisation du Cadastre minier	Adaptation	Moderniser le pré-cadastre minier existant Créer un Géoportail du cadastre minier	DEP	Politique minière	Inconditionnel	0,46	2026-2030
15	Acquisition des équipements technique du laboratoire du CRGM	Adaptation	Moderniser le laboratoire du Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM)	CGRM	Politique minière	Inconditionnel	0,17	
16	Acquisition du matériel technique pour les géologues pour améliorer le suivi des exploitation minières et de leur restauration	Adaptation	Doter les géologues en matériel adéquat pour la collecte des données géologiques et minières	DGGCM	Politique minière	Inconditionnel	0,083	
17	Appui au développement du secteur minier artisanal	Adaptation	Réduire l'impact environnemental de l'EMAPE, améliorer la sécurité et formaliser la chaîne d'approvisionnement.	DGM, DGIM	Politique minière	Inconditionnel	0,078	
<b>TOTAL</b>							<b>90,84</b>	

## Secteur de l'agriculture – Adaptation

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/ Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Appui aux producteurs locaux pour une agriculture climato-intelligente et durable	Adaptation	Renforcer les capacités techniques des producteurs pour adopter des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques et réduire la vulnérabilité des productions.	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)	Programme de Développement du Secteur Agricole (PDSA) & Plan d'Investissement agricole climato-résilient (PIACR)	Inconditionnel	0,78	2026-2030
2	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Adaptation	Promouvoir des alternatives écologiques et réduire la dépendance aux intrants chimiques pour protéger la santé, les sols et la biodiversité.	MAEP	PDSA	Conditionnel	12,5	2026-2030
3	Promotion et renforcement des filières vivrières résilientes	Adaptation	Développer des chaînes de valeur capable de résister aux chocs climatiques et garantir la sécurité alimentaire.	MAEP	PDSA/ PIACR	Inconditionnel	50,5	2026-2030
4	Renforcement de la résilience et de la productivité agricole en zone de savane	Adaptation	Accroître la productivité des exploitations tout en améliorant la gestion des sols et l'adaptation aux stress climatiques spécifiques à la savane.	MAEP	PDSA/ PIACR	Inconditionnel	51	
5	Amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau à des fins agricoles	Adaptation	Optimiser l'usage de l'eau et renforcer l'efficacité hydrique pour soutenir la production malgré les variabilités climatiques.	MAEP	PDSA/ PIACR	Inconditionnel	52	2026-2035
6	Amélioration de l'accès aux prévisions saisonnières pour les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Adaptation	Fournir des informations climatiques fiables afin d'améliorer la planification, réduire les risques et optimiser les activités agricoles et halieutiques.	MAEP	PDSA	Inconditionnel	41	2026-2030
7	Renforcement de la résilience inclusive de la filière pêche	Adaptation	Protéger les moyens de subsistance des communautés de pêche et améliorer la gestion durable des ressources halieutiques face aux effets climatiques.	MAEP	PDSA	Conditionnel	123	2026-2035
8	Renforcement de la résilience de la filière piscicole/aquacole	Adaptation	Moderniser les pratiques aquacoles pour garantir la durabilité, réduire les pertes et augmenter la productivité	MAEP	PDSA	Conditionnel	71,8	2026-2035

			malgré les variations climatiques.					
9	Promotion des techniques de gestion durable des ressources en eau, de l'irrigation et de l'aquaculture	Adaptation	Diffuser les pratiques d'irrigation optimisée et d'aquaculture durable afin d'améliorer la disponibilité en eau et la résilience des systèmes de production.	MAEP	PDSA	Conditionnel	63,94	2026-2035
10	Développement de l'accès aux produits, services et infrastructures pour des filières vivrières résilientes	Adaptation	Faciliter l'accès aux intrants, équipements, infrastructures et services essentiels pour soutenir des filières vivrières plus robustes et compétitives.	MAEP	PDSA/ PIACR	Conditionnel	31,08	2026-2035
11	Amélioration de la productivité et la résilience de l'agriculture en savane à travers la promotion des pratiques d'irrigation et de gestion durable des terres	Adaptation	Assurer une gestion durable des terres et optimiser l'efficacité dans l'irrigation	MAEP	PDSA/ PIACR	Conditionnel	55,06	2026-2035
12	Développement d'un système d'information et d'alerte agrométéorologique	Adaptation	Renforcer les capacités techniques des producteurs pour adopter des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques et réduire la vulnérabilité des productions.	MAEP	PDSA/ PIACR	Conditionnel	44,4	2026-2035
<b>TOTAL</b>							<b>597,06</b>	

## Infrastructures

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Travaux de réhabilitation, Renforcement et élargissement de la RN2 (Brazzaville Owando)	Adaptation	Doter le pays en infrastructures routières	Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux (MATGT)	Plan National de transport	Inconditionnel	130	2030
2	Construction des ponts sur les rivières Ibenga et Motaba tenant compte de la variabilité pluviométrique	Adaptation	Faciliter la circulation des personnes et des biens	MATGT	Plan National de transport	Inconditionnel	29,15	2030
3	Études d'aménagement d'un réseau des voiries urbaines de connectivité aux quartiers périphériques de Brazzaville	Adaptation	Aménager le réseau des voiries urbaines de Brazzaville	MATGT/DGGT	PND/Municipalisation additionnel accélérée de Brazzaville	Inconditionnel	0,89	2030
4	Études d'aménagement d'un réseau des voiries urbaines de connectivité aux quartiers périphériques de Pointe-Noire	Adaptation	Aménagement du réseau des voiries urbaines de Pointe-Noire	MATGT/DGGT	PND/Municipalisation additionnel accélérée de Pointe-Noire	Inconditionnel	0,89	2030
5	Etudes et travaux d'assainissement et drainage pluvial de la rivière Mfilou	Adaptation	Améliorer le cadre de vie des populations de Mfilou	MATGT/DGGT	-	Conditionnel	9,42	2026 - 2035
6	Travaux de construction d'un pont sur la rivière Djouéké à Moussala Dakar (axe Vindza-Kidamba) dans le département du Pool	Adaptation	Faciliter la circulation des biens et des personnes	MATGT/DGI	PND	Inconditionnel	1,74	2030
7	Construction d'un ouvrage de franchissement sur la rivière Bichida sous préfecture de Mbinda	Adaptation	Faciliter la circulation des biens et des personnes	MATGT/DGI	PND	Inconditionnel	1,74	2030
8	Construction d'un pont sur la rivière Ilali, reliant le district de Kimba département (Djoué-Léfini) au district de Zanaga	Adaptation	Faciliter la circulation des biens et des personnes	MATGT/DGI	PND	Inconditionnel	1,74	2030
9	Poursuite de la construction du pont sur la rivière Ndouo à Inkala-Matiba	Adaptation	Faciliter la circulation des biens et des personnes	MATGT/DGI	PND/Contribution Déterminée au niveau National	Inconditionnel	1,74	2030
10	Travaux de réhabilitation du pont de Sounda sur le fleuve Kouilou	Adaptation	Faciliter la circulation des biens et des personnes	MATGT/DGI	-	Inconditionnel	0,84	2030
11	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification urbaine	Adaptation	Renforcer la résilience urbaine	Ministère de la Construction de l'Urbanisme et de l'Habitat(MCUH)	-	Conditionnel	1	2030
12	Réalisation des infrastructures de drainage des eaux pluviales de Brazzaville : phase II	Adaptation	Lutter contre les inondations	MATGT/DGI	-	Conditionnel	55	2030
13	Réalisation des infrastructures de gestion des inondations à Pointe-Noire	Adaptation	Lutter contre les inondations	MATGT/DGI & MCUH	-	Conditionnel	39	2030
14	Drainage des eaux pluviales et traitement des zones d'érosions à Nkayi et Owando	Adaptation	Lutter contre les inondations	MATGT/DGI & MCUH	-	Inconditionnel	20	-
15	Initiative d'urgence des quartiers résilients pour la déprécarisations des territoires urbains.	Adaptation	Renforcer la résilience urbaine	MCUH	Planification et aménagement urbain	Inconditionnel	2,4	2026
16	Plateforme numérique de gestion des permis de construire et de démolir	Mixte	Maitriser de l'étalement urbain, vulgarisation et optimisation des	MCUH	Planification et aménagement urbain	Inconditionnel	0,178	2026

			ressources financières générés par les actes de construire.						
17	Construction de 3000 logements résilient aux changements climatiques	Adaptation	Créer des villes et communautés durables pour la réduction des vulnérabilités.	MCUH	6 <sup>e</sup> pilier du PND 2022-2026	Conditionnel et inconditionnel	150	2023 - 2030	
18	Elaboration de la politique nationale dans les domaines de la construction, de l'urbanisme et du logement	Mixte	Améliorer l'accès au logement et assurer un développement urbain durable	MCUH	6 <sup>e</sup> pilier du PND 2022-2026	Conditionnel	1	2026-2028	
19	Elaboration des outils de planification urbaine et restructuration des villes d'Owando et NKayi	Adaptation	Renforcer la résilience urbaine	MCUH	Planification et aménagement urbain	Conditionnel	2	2025-2028	
20	Elaboration des outils de planification urbaine des villes de Ouessou, de Dolisie, Mossendjo, Sibiti et OYO.	Adaptation	Maitriser l'occupation des sols et lutter contre des catastrophes	MCUH	Planification et aménagement urbain	Conditionnel	5	2026 - 2028	
21	Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (PRRU)	Adaptation	Lutter contre les érosions et réduire les vulnérabilités	MCUH	3 <sup>e</sup> pilier du PND 2022-2026	Conditionnel	60	2026 - 2030	
22	Renforcement de capacité des cadres, des architectes et des entreprises de construction en matière de climat, développement durable et les modes/équipements/matériaux adaptés de construction	Atténuation	Intégrer la durabilité dans le secteur ; Adapter les infrastructures aux chocs climatiques ; Réduire les émissions GES des bâtiments ; et Assurer une croissance économique respectueuse de l'environnement ;	MCUH	Formation	Inconditionnel et Conditionnel	1,5	2026 - 2028	
<b>TOTAL</b>								<b>515,23</b>	

## Réduction des risques de catastrophes

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Mise en place des cadres nationaux et renforcement de capacités pour l'accès au Fonds de réponses des pertes et préjudices et développement des études et projets	Adaptation	Accéder aux ressources du Fonds de réponses les pertes et préjudices	MEDDBC	-	Conditionnel	7	2025 - 2030
2	Cartographie et mise à jour des zones à risque de catastrophes naturelles et climatiques et les populations vulnérables	Adaptation	Identification et caractérisation des zones à risque	MEDDBC/MASAH/MIDDLEC	Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (PNGRC) Politique national des affaires sociales (PNAS)	Conditionnel	0,108	2026 - 2028
3	Mise en place d'un système efficace et coordonnée d'alerte précoce dans les zones à risques et dotation en moyens d'intervention	Adaptation	Aider les populations à prévenir et lutter contre les inondations via la cartographie des zones à risque.	MEDDBC/MASAH/MIDDLEC	PNGRC / PNAS	Conditionnel	20	2026 - 2035
4	Renforcement des capacités des acteurs en charge de la gestion des risques et catastrophes	Adaptation	Renforcer les capacités du pays à gérer les risques climatiques	MEDDBC/MASAH/MIDDLEC	Politique national des affaires sociales (PNAS) Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (PNGRC)	Conditionnel	10	2026 - 2030
5	Sensibilisation et renforcement des capacités des populations vulnérables	Adaptation	Réduction de la vulnérabilité des populations victimes	MEDDBC/MASAH/MIDDLEC	PNAS	Conditionnel	0,162	2026 - 2030
6	Acquisition et prépositionnement des items pour l'assistance humanitaire	Adaptation	Acquisition et prépositionnement des items nécessaires à l'assistance humanitaire	MASAH(DGAH)	PNAS	Conditionnel	46,45	2026 - 2030
7	Aménagement des sites d'hébergements provisoire pour les populations en détresse	Adaptation	Héberger les populations victimes des inondations et des érosions	MASAH(DGAH)	PNAS	Conditionnel	0,537	2026 - 2030
	Traitement des érosions et glissement de terrain en zone rurale		Lutter contre l'érosion et les glissements de terrains	- MEDDBC	Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (PNGRC)	Inconditionnel	2,5	2026 - 2030
8	Renforcement du Service hydrologique national – Composante CREM	Adaptation	Renforcer la collecte de données climatique au Congo	Ministère de la recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique		Conditionnel	10	2026 - 2035
9	Projet Strengthening Urban Resilience Project	Adaptation	Renforcer la résilience urbaine	Comité nationale pour la réduction des risques de catastrophes (CNRRC)	Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (PNGRC)	Inconditionnel	66,47	-2026 - 2030
10	Prévention, atténuation et traitement de l'érosion hydrique en milieu urbain et lutte contre les inondations	Adaptation	Réduire les impacts liés à l'érosion et aux inondations	Comité nationale pour la réduction des risques de catastrophes (CNRRC)	Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (PNGRC)	Inconditionnel	104,5	2026 - 2035
11	Projet conjoint d'adaptation / résilience des populations vulnérables du bassin du Congo aux risques de changement climatique	-	Renforcement de la résilience des populations exposées au risque d'inondation	Comité nationale pour la réduction des risques de catastrophes (CNRRC)	Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (PNGRC)	Inconditionnel	25	2030
<b>TOTAL</b>							<b>292,73</b>	

## Ressources en eau

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Réhabilitation des réseaux de distribution d'eau vétustes des villes de Brazzaville et Pointe-Noire	Adaptation	Réduire les pertes d'eau, améliorer le rendement des réseaux et limiter les eaux non comptabilisées.	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) / DGH	Politique nationale de l'eau (PNE)	Conditionnel	150	2026 - 2035
2	Projet de renforcement du service hydrologique national (SHN, DGH-IRSEN)	Adaptation	Fournir aux services de l'eau un outil de suivi du réseau hydrologique national.	MEH/ DGH	PNE	Conditionnel	8	2026 - 2035
3	Renforcement de l'alimentation en eau potable de Brazzaville et Pointe-Noire (Projets Djoué II et Ntombo)	Adaptation	Assurer l'approvisionnement en eau, améliorer les conditions de vie et contribuer aux ODD.	MEH/ DGH	PNE	Conditionnel	250	2026 - 2035
4	Elaboration Schéma directeur eau potable pour Pointe-Noire horizon 2050	Adaptation	Développer un modèle durable et équitable pour la planification et l'investissement en eau, tout en préservant l'environnement.	MEH/ DGH	PNE	Conditionnel	3	2026 - 2035
5	Renforcement de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural	Adaptation	Améliorer la résilience et la situation socio-économique des populations rurales via un environnement favorable à la gestion des infrastructures.	MEH/ DGH	PNE / PNA (Politique nationale d'assainissement)	Conditionnel	4	2026 - 2035
6	Gestion de la vulnérabilité des bassins du Congo et du Kouilou-Niari	Adaptation	Gérer durablement les bassins versants, planifier leur gestion intégrée, atténuer les impacts climatiques, renforcer la résilience des populations, améliorer l'environnement et les déchets, et instaurer un système national d'alerte aux inondations.	MEH/ DGH	PNE	Conditionnel	65	2026 - 2035
7	Élaboration du plan de gestion intégrée des ressources en eau de la République du Congo et de la cartographie nationale des ressources en eau	Adaptation	Créer un atlas hydrique numérique, identifier les zones vulnérables, soutenir la gestion et l'anticipation des crises, et cartographier les ressources en eau par bassins.	MEH/ DGH	PNE	Conditionnel	5	2026 - 2035
8	Renforcement et modernisation des infrastructures d'eau à Brazzaville (Projet Djoué 2, Phase 1)	Adaptation	Améliorer durablement l'accès à l'eau potable des populations	MEH/ DGH	PNE	Conditionnel	39,11	2026 - 2035
9	Réhabilitation et le renforcement des réseaux de distribution et d'alimentation en eau potable de la localité d'Ollombo	Adaptation	Améliorer durablement l'accès à l'eau potable des populations	MEH/ DGH	PNE	Inconditionnel	1,79	2026 - 2035
10	Renforcement et construction d'un système d'alimentation en eau potable du district de Yaya dans le NIARI	Adaptation	Améliorer durablement l'accès à l'eau potable des populations	MEH/ DGH	PNE	Inconditionnel	1,79	2026 - 2035
11	Adaptation du secteur eau hygiène et assainissement aux risques climatiques	Adaptation	Renforcer la résilience et la continuité des services	MEH/ DGH	PNE / PNA	Conditionnel	20	2026 - 2035

12	Étude de la ressource en eau et intégration des impacts climatiques dans la planification	Adaptation	Gérer durablement les ressources en eau	MEH/ DGH	PNE	Conditionnel	7	2026 - 2035
13	Projet de gestion biologique et hydrologique des tourbières en République du Congo	Adaptation	Gestion durable des tourbières	MEH/ MEDDBC	PNE	Conditionnel	10	2026 - 2035
14	Projet d'adaptation du secteur Eau- Hygiène _ Assainissement aux risques de changement climatique		Renforcer la résilience du secteur de l'eau et de l'assainissement	MEH/ DGH	PNE / PNA	Conditionnel		2026 - 2035
<b>TOTAL</b>							<b>564,69</b>	

### Secteur du Tourisme

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Études d'identification des enjeux d'adaptation pour le secteur du tourisme	Adaptation	Évaluer les impacts des changements climatiques sur le tourisme	MEDDBC / Ministère de l'Industrie culturelle, Touristique, Artistique et des Loisirs (MICTAL)	Politique touristique du Congo	Conditionnel	0,9	2026 - 2030
2	Mise en place d'un plan d'adaptation du secteur du Tourisme face au changement climatique	Adaptation	Disposer d'un plan d'adaptation du secteur de tourisme	MEDDBC / MICTAL	Politique touristique du Congo	Inconditionnel	11,2	2026 - 2030
3	Développement de la production artisanale (organisation des concours du meilleur artisan, des foires expositions, etc.) y compris produits agricoles bio locaux	Adaptation	Valoriser la production artisanale	MICTAL	Politique touristique du Congo	Conditionnel	2	2026 - 2035
4	Développement des voies d'accès aux centres artisanaux et sites touristiques	Adaptation	Améliorer l'accès aux zones touristiques	MICTAL : Ministère des infrastructures	Politique touristique du Congo	Conditionnel	15	2026 - 2030
5	Ecotourisme et appui aux moyens de subsistance des populations riveraines des zones de tourbières en République du Congo	Adaptation	Développer l'écotourisme et soutenir les populations riveraines des sites touristiques	MEDDBC / MICTAL	Politique touristique du Congo	Conditionnel	50	2026 - 2035
<b>TOTAL</b>							<b>79,10</b>	

## Secteur de la santé

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Evaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux effets du changement climatique sur la santé	Adaptation	Évaluer la vulnérabilité du secteur santé au changement climatique et identifier des options d'adaptation efficaces.	Ministère de la santé et de la population	Politique nationale de santé (PNS)	Conditionnel	0,53	-
2	Elaboration du plan national d'adaptation pour le secteur de la santé	Adaptation	Renforcer un système de santé national durable et résilient face aux changements climatiques pour protéger la population.	Ministère de la santé et de la population	PNS	Conditionnel	1	-
3	Construction des systèmes de santé résilients aux du changements climatique	Adaptation	Développer un système capable d'anticiper, s'adapter et rétablir les effets des chocs et stress climatiques.	Ministère de la santé et de la population	PNS	Conditionnel	1	-
4	Bilan GES des établissements de soins et de leurs chaînes d'approvisionnement	Adaptation	Quantifier l'empreinte carbone climatique total du système de santé pour déterminer les principales sources d'émissions pour servir de base pour la planification	Ministère de la santé et de la population	PNS	Conditionnel	3	-
5	Campagnes de sensibilisation sur les risques climat-santé pour les populations vulnérables	Adaptation	Sensibiliser et former les populations vulnérables sur les risques sanitaires liées aux effets de changements climatiques.	Ministère de la santé et de la population	PNS	Conditionnel	3	-
6	Renforcement de la surveillance des maladies sensibles liées au CC	Adaptation	Mettre en place des systèmes d'alertes précoce liés aux maladies climat-sensible	Ministère de la santé et de la population	PNS	Conditionnel	2	-
7	Amélioration du système de réponse du secteur de la santé	Adaptation	Élaborer des procédures et directives d'intervention efficace	Ministère de la santé et de la population	PNS	Inconditionnel	18,5	-
8	Autonomisation et durabilité assurée des fonctions et services de santé environnementale existants	Adaptation	Former des agents de santé à la mise en œuvre des plans et procédures sanitaires mise en place	Ministère de la santé et de la population	PNS	Conditionnel	2,5	-
9	Lutte contre les maladies vectorielles	Adaptation	Mettre en place des outils de lutte contre les maladies vectorielles.	Ministère de la santé et de la population	PNS	Conditionnel	4	-
10	Accélération de transition d'une dépendance aux énergies fossiles des établissements sanitaires vers les énergies solaires	Mixte	Contribuer de manière significative à la neutralité carbone en éliminant des GES dues à la consommation d'énergies fossiles	Ministère de la santé et de la population	PNS	Conditionnel	6	-
<b>TOTAL</b>							<b>41,53</b>	

## Secteur de la biodiversité et écosystèmes

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Caractérisation des écosystèmes vulnérables	Adaptation	Identifier les écosystèmes vulnérables et leur caractéristiques	MEDDBC	Stratégie et Plan d'Actions Nationales de la Biodiversité (SPANB) : PNE	Inconditionnel	8,5	2026 - 2030
2	Protection des écosystèmes menacés	Adaptation	Protéger les écosystèmes vulnérables	MEDDBC	SPANB / PNE	Inconditionnel	19	2026 - 2035
3	Gestion durable des écosystèmes (tourbières et mangroves en particulier) et renforcement de la gouvernance de la diversité biologique	Adaptation	Renforcer la résilience des écosystèmes vulnérables	MEDDBC	SPANB / PNE	Conditionnel	8,5	2026 - 2035
4	Conservation de la biodiversité	Adaptation	Conserver et protéger la biodiversité	MEDDBC	SPANB / PNE	Conditionnel	10	2026 - 2035
5	Mise en place d'un système d'observation, de gestion des informations et alertes sur les risques climatiques en République du Congo	Adaptation	Renforcer la gestion et anticiper les risques climatiques sur les écosystèmes	MEDDBC	SPANB / PNE	Conditionnel	15	2026 - 2030
6	Restauration et extension des zones de mangroves pour la protection du littoral et de la biodiversité marine	Adaptation	Restaurer et étendre les superficies des mangroves	MEDDBC	SPANB / PNE	Conditionnel	15	2026 - 2035
7	Création d'un système de surveillance et d'information sur les risques de pollution liés à l'exploitation pétrolière et minière.	Adaptation	Renforcer la surveillance des risques de pollution et de dégradation des écosystèmes liées à l'exploitation minière	MEDDBC	SPANB / PNE	Conditionnel	11	2026 - 2030
<b>TOTAL</b>							<b>87</b>	

## Secteur de la zone côtière

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
1	Amélioration des connaissances et élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'érosion	Adaptation	Lutter contre les érosions côtières ; Préserver le patrimoine culturel	MATGT	Loi d'orientation de l'Aménagement du territoire	Inconditionnel	5	2026 - 2030
2	Amélioration des connaissances et évaluation des risques en matière de salinité	Adaptation	Renforcer la base des données sur le phénomène d'inclusion saline	MRSIT / MEH	PNE/ Stratégie nationale pour la Mer et les eaux continentales	Conditionnel	0,5	2026 - 2030
3	Renforcement de l'accès à l'eau potable dans les zones touchées par la salinisation	Adaptation	Améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones touchées par la salinisation des ressources en eau et renforcer la résilience face au changement climatique	MEH / MRSIT	PNE/ Stratégie nationale pour la Mer et les eaux continentales	Conditionnel	11	2026 - 2035
4	Mise en place des mesures de protection et de renforcement de la résilience des zones côtières	Adaptation	Renforcer la résilience des zones côtières	MATGT / MICTAL	Stratégie nationale pour la Mer et les eaux continentales	Conditionnel	10	2026 - 2030
5	Promotion de la gestion intégrée de la zone côtière	Adaptation	Assurer une gestion intégrée des zones côtières	MATGT / MICTAL	Stratégie nationale pour la Mer et les eaux continentales	Conditionnel	1	2026 - 2035
6	Protection du littoral congolais (protection des baies de Loango)	Adaptation	Protection des baies de Loango	MATGT / MICTAL	Stratégie nationale pour la Mer et les eaux continentales	Inconditionnel	80	2026 - 2030
7	Aménagement des berges de MAdoukou et Mfoa	Adaptation	Aménager et renforcer les berges de MAdoukou et Mfoa	MATGT / MICTAL	Stratégie nationale pour la Mer et les eaux continentales	Inconditionnel	40	2026 - 2030
8	Aménagement des berges de Mossaka	Adaptation	Aménager et renforcer les berges de Mossaka	MATGT / MICTAL	-	Conditionnel	13	2026 - 2035
9	Aménagement des berges de Makotipoko	Adaptation	Aménager et renforcer les berges de Makotipoko	MATGT / MICTAL	Stratégie nationale pour la Mer et les eaux continentales	Conditionnel	13	2026 - 2035
10	Traitement de l'érosion de Nkombo	Adaptation	Lutter contre l'érosion	MEDDBC	-	Inconditionnel	12	2030
11	Traitement des érosions de Mfilou	Adaptation	Lutter contre l'érosion	MEDDBC	-	Inconditionnel	52	2030
<b>TOTAL</b>							<b>237,50</b>	

## Annexe 3 : Mesures de soutien

N°	Projets / Mesures	Type d'action (Atténuation / Adaptation / Mixte)	Objectifs de l'action	Ministère responsable (Préciser la Direction ou l'Agence)	Politique/stratégie sectorielle concernée	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en millions USD)	Période de mise en œuvre
<i>Recherche, innovation et technologies</i>								
1	Elaboration d'une stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques et développement des curricula	Mixte	Renforcer les capacités nationales en structurant un cadre d'apprentissage et en intégrant les enjeux climatiques dans les programmes éducatifs et professionnels.	MES (UMNG, UDSN)	Stratégie du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MESRSIT)	Conditionnel	1	2026 - 2030
2	Extension du Centre d'excellence d'Oyo (CEO) pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	Atténuation	Accroître l'offre nationale de formation et de recherche appliquée afin de soutenir la transition énergétique et développer une main-d'œuvre qualifiée.	MRSIT (DGIT)	Idem	Conditionnel	15	2026 - 2030
3	Développement d'un réseau de collecte des données climatiques des massifs forestiers	Atténuation	Améliorer la disponibilité, la qualité et la continuité des données climatiques et forestières pour renforcer la planification, la gestion durable et le suivi des politiques climat.	MRSIT (IRF)	idem	Conditionnel	3	2026 - 2030
4	Caractérisation des tourbières	Atténuation	Mieux connaître l'étendue, l'état et les dynamiques des tourbières afin de renforcer leur protection, prévenir les émissions de carbone et orienter les politiques de conservation.	MRSIT (Groupe de recherche sur les tourbières)	-	Conditionnel	5	2026 - 2030
5	Réalisation d'une évaluation des besoins technologiques (EBT) assortie d'un plan technologique	Mixte	Identifier et prioriser les technologies climatiques appropriées pour le pays, et définir une feuille de route pour leur transfert, leur déploiement et leur financement.	MRSIT (DGIT)	Recommandations de la CCNUCC, Accord de Paris	Conditionnel	1	2026 - 2030
6	Renforcement et/ou réhabilitation des centres de recherche et d'appui scientifique (IRA, IRSEN, IRSSA, IRF, etc.) pour soutenir l'action climatique	Mixte	Consolider les capacités nationales de recherche scientifique pour produire des solutions innovantes et appuyer la mise en œuvre des politiques climatiques.	MESRSIT	Stratégie du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MESRSIT)	Conditionnel	40	2026 - 2030
7	Soutien aux projets et initiatives de recherche universitaires et du secteur privé sur les changements climatiques et les technologies innovantes y compris les solutions locales/indigènes	Mixte	Stimuler l'innovation et la production de connaissances locales en soutenant la recherche académique sur les enjeux climatiques et les technologies propres.	MESRSIT	Idem	Conditionnel	10	2026 - 2030
<b>Sous-total 1</b>							<b>75</b>	
1	Mobilisation et engagement du secteur privé	Mixte	Mobiliser le secteur privé et mettre en place des mécanismes incitatifs	-	Ministère des finances, Ministère de promotion du secteur privé	Inconditionnel	86,5	
2	Mesures spécifiques liées à l'Intégration du genre et l'inclusion sociale et transition juste	Mixte	Développer des outils d'intégration systématique du genre dans les projets	-	Ministères en charge de la promotion de la femme, de la jeunesse	Inconditionnel/Conditionnel	27	

3	Renforcement des mécanismes de gestion de Paix et sécurité liés au climat	Adaptation	Développer des outils de réduction des risques de conflits liés aux déplacés climatique	-	Ministère de l'intérieur	Inconditionnel/Conditionnel	16		
4	Mise en place des mécanismes nationaux sur les Pertes et préjudices et réalisation des études nécessaires	Mixte	Accéder le Fonds de réponses aux pertes et préjudices	-	Ministère de l'environnement	Inconditionnel/Conditionnel	34		
5	Collaboration/ initiatives transfrontalière et autres enjeux stratégiques	Mixte	Développer des initiatives régionales	-	Ministère de la coopération, MEDDBC	Inconditionnel/Conditionnel	45		
6	Mise en place des instruments de gouvernance et renforcement du MNV	Mixte	Assurer une coordination efficace et un suivi-évaluation	-	MEDDBC	Inconditionnel/Conditionnel	7,58		
7	Renforcement des capacités et communication	Mixte	Développer les capacités et assurer l'appropriation de la CDN par les acteurs	-	MEDDBC, Ministère de la communication	Inconditionnel/Conditionnel	7,25		
<i>Sous-total 2</i>									
<b>TOTAL</b>								<b>296,33</b>	

## REMERCIEMENTS

Le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) exprime sa profonde gratitude au NDC Partnership, pour son appui à la mobilisation des partenaires et le CAFI pour son soutien financier.

Ce soutien a été rendu possible grâce à l'appui technique de l'UNOPS sur les aspects organisationnels et logistiques, la FAO sur la composante AFAT, l'UNICEF sur les composantes genre et jeunesse, la délégation de l'Union Européenne au Congo sur le volet gouvernance climatique et le cabinet Climate Analytics, qui a assisté le MEDDBC dans la conduite du processus de l'élaboration du document jusqu'à son aboutissement.

Le MEDDC adresse également ses sincères remerciements à l'ensemble des acteurs, incluant les représentants des institutions gouvernementales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organisations de la société civile et du secteur privé, dont les contributions ont été essentielles à l'élaboration de ce document.



CDN 3.0 de la République du Congo\_2025